

ils poussent la fumée dehors par les narines de cet animal. Ils coupent le filet qu'il a sous la langue et l'enveloppent dans un chiffon pour la garder très soigneusement. [...] On s'occupe après cela à écorcher l'ours, dont on emporte la viande au camp. [...] Quand il est écorché, on enlève toute la graisse et on la coupe par quartiers.

La chasse à l'ours se fait habituellement avec des flèches. L'utilisation d'armes à feu fait trop de bruit et les ours alors « s'épouvanteraient ». Toute l'habileté du chasseur se manifeste dans la chasse à l'ours et « un homme n'est pas réputé grand chasseur, s'il ne tue douze grandes bêtes en un jour ».

Du couteau au fusil

À la fin du ^{xvi}e siècle et au début du siècle suivant, les Amérindiens troquent leurs fourrures contre de menus objets : une aiguille, un morceau de fer blanc, un petit miroir, un grelot, un bonnet de marin, etc. Mais rapidement, le jeu de l'offre et de la demande leur révèle la richesse qu'ils peuvent tirer de leurs produits. Champlain note : « Ceux qui pensent faire leur affaire en arrivant les premiers s'abusent, car ces peuples sont maintenant trop fins et subtils. » Les prix augmentent rapidement. Là où un Amérindien se contentait de deux couteaux pour une peau de castor, il en exige une douzaine dès 1608.

Chaque année ou presque, au cours des premières décennies du ^{xvii}e siècle, on évalue de 15 000 à 20 000 le nombre de peaux de castors acheminées vers la France. Un des premiers objets de troc est la hache de traite qui remplace le tomahawk de pierre. « En effet, écrit l'historien Russel Bouchard, l'Indien constate rapidement la supériorité de la hache de métal quelle que soit sa forme. Habitué à utiliser la hache de pierre presque uniquement pour le combat, il réunissait désormais l'outil indispensable pour la construction de son gîte et l'exécution d'innombrables travaux quotidiens, à l'arme par excellence des corps à corps tant contre les siens que contre l'homme blanc. »

Les lames d'épées et de sabres sont aussi utiles pour la chasse. Les Amérindiens céderont volontiers des peaux de castors pour en obtenir. Ils feront de même, à la fin du siècle, pour les couteaux croches.

Un autre important objet de troc est l'écarlatine, un genre de couverture faite « de draps blancs, ou rouges, ou bleus bordés de bandes noires ». Plus le commerce des fourrures se développe, plus nombreux sont les Amérindiens qui font de ces couvertures leurs vêtements usuels.

Avant l'arrivée des Européens, les Amérindiens ignoraient l'existence des armes à feu. Les premiers coups de feu qu'ils entendent jettent la terreur. Rapidement, ils veulent posséder ces armes, tant pour faire la guerre que pour améliorer leurs chasses. Dès le début du ^{xvii}e siècle, des trafiquants échangent des armes à feu contre des peaux. En 1612, dans une ordonnance, défense est faite « à tous nos sujets ou autres, de quelque état, qualité et condition qu'ils soient, de porter dorénavant auxdits Sauvages habitants desdits lieux de la Nouvelle-France aucunes armes à feu à peine de dix milles livres d'amende et de punition corporelle ». Il faut croire que l'ordonnance n'est pas suivie à la lettre, car dix ans plus tard, soit en 1622,

le Conseil privé du roi de France émet une nouvelle ordonnance plus sévère, menaçant de mort, cette fois, ceux qui remettront des armes à feu aux Amérindiens.

Le problème se complique à partir du moment où les Anglais et les Hollandais tolèrent la vente d'armes à feu. Vers 1640, les Iroquois, principaux fournisseurs en fourrures des Hollandais, disposent d'armes à feu. Une bourgade de sept cents hommes dispose alors de trois cents arquebuses. En Nouvelle-France, en 1636, la vente d'armes à feu était restreinte aux Amérindiens qui s'étaient convertis !

Le plus offrant

Afin de mettre un peu d'ordre dans la traite des fourrures, Alexandre de Prouville de Tracy, lieutenant général du roi en Amérique, fixe les prix qui, en 1665, sont les suivants :

- une couverture blanche de Normandie : six castors
- un fusil : six castors
- une barrique de blé d'Inde : six castors
- une couverture de ratine : quatre castors
- une couverture à l'Iroquoise : trois castors
- un grand capot : trois castors
- un moyen capot : deux castors
- un petit capot : un castor

Pour un castor, un Amérindien obtient, au choix, deux livres de poudre, quatre livres de plomb, huit couteaux à manche de bois, dix jambettes, vingt-cinq alènes, douze fers de flèches, deux épées, deux tranches ou deux haches.

La rivalité commerciale entre Français et Anglais amène l'établissement de différentes échelles de prix. En 1689, les prix payés à Montréal ou à Albany vont souvent du simple au double. À Albany, un Amérindien obtient huit livres de poudre pour un castor. À Montréal, il lui faut remettre quatre castors pour recevoir la même quantité. Un fusil coûte deux castors à Albany et cinq, à Montréal. Pour une couverture de drap rouge, un grand capot, quatre chemises ou six paires de bas, il faut un castor chez les Anglais et deux, chez les Français. Il est bien normal alors que les chasseurs préfèrent vendre leurs fourrures en Nouvelle-Angleterre. Bien des Français, même ceux qui occupent de hauts rangs dans l'administration, font de la contrebande pour obtenir de meilleurs prix, en vendant, eux aussi, leurs fourrures aux Anglais.

Un document datant de 1689 fait état des différences de prix pour l'eau-de-vie. « Les Anglais, y lit-on, donnent six pots d'eau-de-vie pour un castor : c'est du rhum ou guildive ou autrement de l'eau-de-vie de canne de sucre qu'ils font passer des Îles de l'Amérique. Les Français n'ont point de règle sur la traite de l'eau-de-vie : les uns en donnent plus, les autres moins, mais on ne va jamais jusques à un pot pour un castor. » La vente de l'eau-de-vie aux Amérindiens causera plus tard de sérieux problèmes politiques et religieux.

La foire des fourrures

Même si, à certaines époques, la traite des fourrures est libre en Nouvelle-France, tout le castor qui quitte la colonie est soumis à une taxe spéciale et doit être acheminé en France par la compagnie qui possède le monopole de traite. À l'intérieur du territoire, le mode de traite varie suivant les années. La foire des fourrures, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, tient une place importante dans ce commerce.

Une fois l'an, Québec, Trois-Rivières et Montréal deviennent des postes de traite. Les Amérindiens, surtout les Algonquins et les Outaouais, à la fin du printemps ou au début de l'été (du moins au XVII^e siècle), arrivent à bord de canots chargés de ballots de fourrures. La foire commence. La plus importante se tient à Montréal, sur le terrain de la Commune située, selon Victor Morin et E.-Z. Massicotte, « entre la rue Saint-Paul et le fleuve, puis entre la rue Saint-Pierre et la chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Secours ». Après 1665, les habitants qui désirent commercer avec les Amérindiens se font concéder temporairement un emplacement sur lequel ils construisent des boutiques volantes qu'ils devront démolir dès que la foire sera terminée. Avant 1665, d'après le témoignage de Charles Le Moyne, « chacun traitait dans les maisons ».

Cette façon de procéder n'est pas sans engendrer de graves désordres. Les autorités doivent réglementer. Lors d'une assemblée des habitants de Montréal, tenue le 20 octobre 1675, au matin, il est proposé « que, puisqu'on prétend que la traite des Outaouais soit érigée en ce lieu en foire publique, qu'il soit défendu de traiter, pendant ladite foire, hors les lieux de la commune qui seront désignés à cet effet et qu'il soit mis une taxe sur les marchandises qui seront traitées aux Outaouais, à peine de confiscation et d'amende, comme aussi qu'il soit défendu à tous ceux qui entendent la langue outaouaise de leur parler pendant la traite en langue sauvage ni de les tirer à part pour les faire traiter où il leur plaise, à peine d'amende ».

Une ordonnance royale du 3 mai 1681 restreint à Québec, à Trois-Rivières et à Montréal la traite des fourrures, sauf pour ceux qui ont obtenu des permissions spéciales à cet effet, soit des congés de traite. Deux ans plus tard, soit le 21 février 1683, une nouvelle ordonnance précise les droits et devoirs de chacun. « Défenses sont aussi faites à tous ceux qui ont des habitations au-dessus de la ville de Montréal et autres lieux, précise l'article 6, d'empêcher directement ni indirectement les Sauvages de descendre aux lieux de foire, ni de les arrêter en remontant sous quelque prétexte que ce soit. »

Au mois de mai 1685, le baron de La Hontan assiste à la foire des fourrures à Montréal. Une cinquantaine de canots chargés d'Outaouais et de Hurons viennent vendre le produit de leurs chasses hivernales. Le jeune officier, selon certains historiens, a légèrement déformé la vérité.

Ces marchands, écrit-il, se campent à cinq ou six cents pas de la ville. Le jour de leur arrivée se passe tant à ranger leurs canots et débarquer leurs marchandises qu'à dresser leurs tentes, lesquelles sont faites d'écorce de bouleau. Le lendemain, ils font demander au gouverneur général une audience, qu'il leur accorde le même jour en place publique. Chaque Nation fait un corps séparé ; mais tous ces cercles

étant assis par terre et chaque Sauvage ayant la pipe à la bouche, l'un d'eux choisi par la troupe comme le plus éloquent se lève et s'adressant au gouverneur qui est dans un fauteuil lui dit : que ses frères sont venus pour le visiter et renouveler en même temps avec lui l'ancienne amitié ; que le principal motif de leur voyage est celui de procurer l'utilité des Français, parmi lesquels il s'en trouve qui n'ayant ni moyen de trafiquer ni même assez de force de corps pour transporter des marchandises le long des lacs, ne pourraient faire de profit, si ses frères ne venaient pas eux-mêmes trafiquer les castors dans les colonies françaises ; qu'ils savent bien le plaisir qu'ils font aux habitants de Montréal par rapport aux gains que ces mêmes habitants en retirent, que ces peaux étant fort chères en France et, au contraire, les marchandises que l'on donne en échange aux Sauvages coûtant très peu, ils sont bien aises de marquer leur bonne volonté aux Français et de leur procurer pour presque rien ce qu'ils recherchent avec tant d'empressement. Que pour avoir le moyen d'en apporter davantage une autre année, ils sont venus prendre, en échange, des fusils, de la poudre et des balles, pour s'en servir à faire des chasses plus abondantes ou pour tourmenter les Iroquois, en cas qu'ils se mettent en devoir d'attaquer les habitations françaises ; et qu'enfin, pour assurer leurs paroles, ils jettent un collier de porcelaine avec une quantité de castors au gouverneur dont ils demandent la protection en cas qu'on les vole ou qu'on les maltraite dans la ville.

« Le harangueur, ajoute La Hontan, ayant fini reprend sa place et sa pipe et se remet tranquillement à fumer. L'interprète explique le compliment du Sauvage. Le gouverneur y répond et fait un présent à son tour. » Les Amérindiens retournent ensuite dans leurs quartiers « où ils achèvent de disposer tout pour l'échange ».

Les transactions commencent le surlendemain de l'arrivée des Amérindiens. Ces derniers « s'adressent, autant que cela se peut, aux meilleures bourses et à ceux des échangeurs qui donnent les pièces de munition et de ménage à plus bas prix ». Ils trafiquent parfois jusqu'aux vêtements de fourrures.

La présence en ville de quelques centaines d'Amérindiens n'est pas sans engendrer un peu de désordre, surtout certaines années. La Hontan dit avoir été témoin, en 1685, d'échanges non prévus dans les ordonnances. A-t-il exagéré ou inventé ? Impossible de l'affirmer avec certitude. Selon lui, c'est un plaisir de voir les Amérindiens « courir de boutique en boutique l'arc et la flèche à la main, tout à fait nus ». « Nos Françaises qui ont de la pudeur ou qui veulent paraître en avoir, écrit-il, portent leur éventail sur les yeux pour ne pas être effrayées à l'aspect de si vilaines choses ; mais ces drôles qui connaissent aussi bien que nous les jolies marchandes ne manquent pas de leur offrir ce qu'elles daignent quelquefois accepter... »

Les coureurs des bois

La traite des fourrures pratiquée à la française donne naissance à un nouveau type de « négociant » : le coureur des bois. L'expression apparaîtra vers 1675 pour désigner ceux qui continuent à faire la traite sans autorisation des autorités. Les voyageurs munis d'un congé prennent le nom d'engagés. Mais on en vient rapidement à désigner sous le vocable de coureurs des bois tous ceux qui parcourent les forêts pour négocier directement avec les Amérindiens les peaux de bêtes. « Ces coureurs

des bois, lit-on dans un mémoire écrit en 1705, sont toujours des jeunes gens dans la force de l'âge ; la vieillesse n'étant pas capable des fatigues de ce métier. Il y en a qui sont de bonne famille, d'autres qui ne sont que de simples habitants ; d'autres enfin qui n'ont aucune profession et qu'on appelle volontaires : le désir de gagner est commun à tous ces hommes. »

La course des bois et la vie à l'amérindienne attirent vraiment une bonne partie de la jeunesse de la Nouvelle-France. Jacques-René de Brisay de Denonville, gouverneur de la colonie de 1685 à 1689, luttera contre la désertion vers les bois ; mais il se rend bien compte que la vie en forêt exerce une grande fascination. « Dès le moment que les enfants peuvent tenir un fusil, les pères ne peuvent plus retenir leurs enfants.[...] Ces dérèglements se trouvent bien plus grands dans les familles de ceux qui sont gentilshommes ou qui se sont mis sur le pied de le vouloir être. Car n'étant pas accoutumés à tenir la charrue, la pioche, la hache, toute leur ressource n'étant que le fusil, il faut qu'ils passent leur vie dans les bois. »

Vers les années 1680, le marchand Aubert de La Chesnaye évalue à quatre ou cinq cents le nombre de jeunes gens qui vivent dans les bois. Plusieurs viennent de la région de Trois-Rivières. Le système politique et économique de l'époque est en bonne partie responsable de la désertion des terres. L'historien Benjamin Sulte est catégorique sur ce point : « Nos cultivateurs étaient entraînés à devenir coureurs des bois et à négliger fatalement les travaux de la terre. Le commerce a exploité la colonie agricole comme pour l'obliger à s'éteindre. »

Le coureur des bois, lorsqu'il veut revenir à Montréal ou à Trois-Rivières en courant le risque d'être mis sous arrêt, vient lui-même porter le produit de son négoce. En 1685, au mois de mai, les habitants voient arriver une trentaine de canots montés par des Canadiens et chargés de ballots de fourrures. Des coureurs des bois « portent leurs marchandises propres chez les Sauvages, affirme le mémoire de 1705 ; les autres les empruntent à des marchands. Il y en a qui font ce commerce pour des particuliers qui leur donnent des gages ; d'autres qui s'intéressent et qui risquent avec des marchands ». La classe la plus exploitée de coureurs des bois est, sans doute, celle qui fait affaire avec les marchands qui leur prêtent soit les marchandises, soit l'argent nécessaire pour leur achat. Dans ce dernier cas, l'aventurier doit non seulement rembourser l'emprunt, mais aussi payer un intérêt qui dépasse souvent 33 pour cent.

Le costume du coureur des bois

Le coureur des bois se reconnaît facilement à son costume : « un brayet ou culotte courte, des mocassins ou souliers de peaux, des mitasses ou guêtres de drap ou de peau de chevreuil, en guise de bas, le tout complété par la tuque ou le bonnet de laine. » Il se déplace, chaque fois que c'est possible, dans un canot qu'il conduit lui-même. Il parcourt habituellement, lorsque le temps et l'eau s'y prêtent, environ soixante-dix kilomètres par jour. Sa nourriture est faite de biscuits, pois, blé d'Inde et eau-de-vie. Lorsque ces vivres viennent à manquer, il doit s'en remettre aux produits de sa chasse, ou se contenter de manger une certaine mousse appelée *tripe de roche*.

L'aspect le plus intéressant de la course des bois est sans doute la liberté qu'on y trouve. Pierre-Esprit Radisson écrit dans son journal : « Nous étions des Césars contre qui personne n'élevait la voix pour nous contredire. »

Comme il ne faut pas beaucoup de temps pour faire le trafic des fourrures, lit-on dans le Mémoire de 1705, la vie des coureurs des bois est une perpétuelle oisiveté, qui les conduit à toutes sortes de débauches. Ils dorment, ils fument, ils boivent de l'eau-de-vie quoiqu'elle coûte ; et souvent ils débauchent les femmes et les filles des Sauvages. Le jeu, l'ivrognerie et les femmes consomment souvent le capital et les profits de leurs voyages. Ils vivent dans une entière indépendance ; ils n'ont à rendre compte de leurs actions à personne ; ils ne reconnaissent ni supérieur, ni juge, ni lois, ni police, ni subordination.

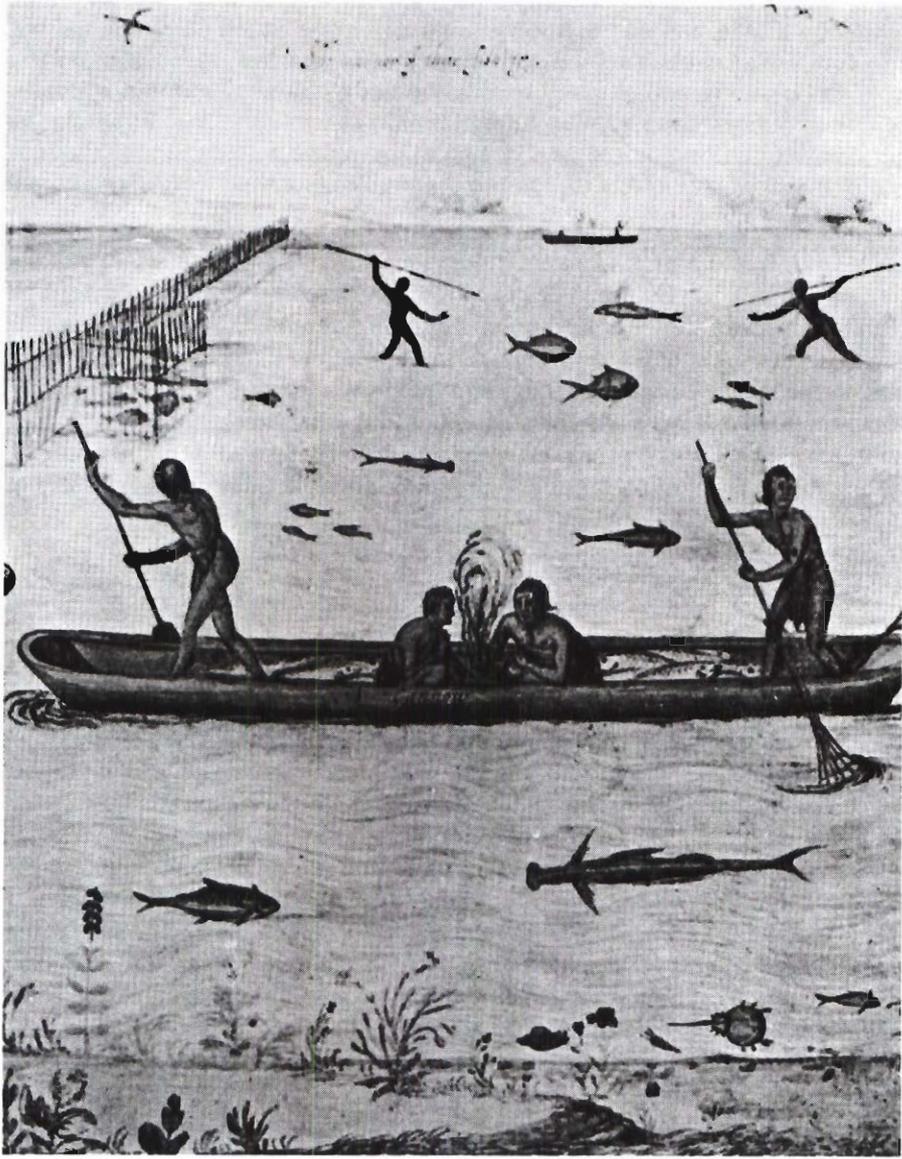
Une telle vie n'est pas sans engendrer des problèmes graves aussi bien en forêt que dans la colonie. L'attitude de certains coureurs des bois explique l'agressivité manifestée quelquefois par les Amérindiens. Le gouverneur Denonville écrit, le 12 juin 1686 : « Les désordres et les libertinages ont été à une telle extrémité que c'est merveille que les Sauvages ne les aient pas tous assommés pour se garantir des violences qu'ils ont reçues des Français. » Pour certains coureurs des bois, le moyen le plus facile de s'enrichir consiste à échanger de l'eau-de-vie contre des peaux de castors. Une seule barrique d'eau-de-vie pouvait rapporter soixante-quinze fois son prix d'achat !

Un homme décrié

L'homme qui a épousé la vie des bois revient difficilement poursuivre son existence dans la colonie. Pour le gouverneur Denonville, les coureurs des bois sont une perte sèche. « L'air noble qu'ils prennent à leur retour, par leurs ajustements et par leurs débauches au cabaret, fait que méprisant les paysans, ils tiennent au-dessous d'eux d'épouser leurs filles, bien qu'eux-mêmes soient paysans comme eux, et outre cela ils ne veulent plus s'abaisser à cultiver la terre et ne veulent plus entendre qu'à retourner dans les bois continuer le même métier. »

Il n'y a pas que des aspects négatifs à la course des bois. Souvent ces aventuriers sont des fondateurs de postes de traite ou d'établissements. Ils servent de trait d'union entre Français et Amérindiens dont ils parlent parfaitement la langue et connaissent bien la manière de vivre. Comme le fait remarquer Benjamin Sulte : « Ces voyageurs, perdus pour nous, croit-on, parce qu'ils ne sont pas revenus, fondent des colonies, de grandes villes même, et, en tous cas, ils ont porté jusqu'aux confins du monde habité ce sentiment français, cette langue impérissable, cette gaieté de tous les instants, cette vigueur des muscles, cette connaissance et ce mépris du danger que la civilisation s'étonne d'apercevoir à son avant-poste. »





Façon de pêcher des Indiens de la Floride.

L'ART DE SE FAIRE DES ENNEMIS



TROIS NATIONS EUROPÉENNES, VERS LES ANNÉES 1640, manifestent de l'intérêt pour la partie septentrionale de l'Amérique du Nord. L'Angleterre possède le long de la côte atlantique quelques établissements prospères qui forment déjà une Nouvelle-Angleterre. Près de 30 000 émigrants y ont trouvé une nouvelle patrie. La Nouvelle-France, avec ses trois cents habitants, joue un rôle plus important, malgré sa faible population. La Hollande a deux postes : la Nouvelle-Amsterdam, qui deviendra New York, et Fort Orange (Albany), sur la rivière Hudson.

Hollandais et Français s'intéressent surtout à la traite des fourrures. Les premiers se sont alliés aux Iroquois qui leur servent d'intermédiaires dans le commerce. Quant aux Français, ils font surtout affaire avec les Algonquins, les Outaouais et les Hurons. Rapidement, la rivalité commerciale, liée à des problèmes d'opposition séculaire, va engendrer des guerres qui, pendant vingt-cinq ans, mettront en péril l'existence même de la Nouvelle-France.

L'historien André Vachon explique ainsi la marche vers le conflit :

Hurons et Iroquois avaient promis des fourrures en grandes quantités. Or, leurs territoires respectifs étaient pauvres en gros gibier. Les Hurons, habitués dès longtemps au commerce, ne s'en trouvèrent point embarrassés. Portant aux Algonquins, aux Montagnais et aux Outaouais du maïs, du tabac, du chanvre et des produits de leur industrie, ils en recevaient de la viande fumée et des fourrures en abondance. Patients, rusés, beaux parleurs, ils étaient passés maîtres dans l'art des échanges fructueux. Ils devinrent rapidement, entre les nations pourvoyeuses de fourrures et les Français, les intermédiaires indispensables ; coupées des nations du Nord par le pays des Hurons, ennemies au surplus des nomades de la famille algonquienne, les Cinq-Nations paraissaient devoir assister, impuissantes, à l'enrichissement des Hurons.

Les Hollandais, principaux bénéficiaires de la traite avec les Iroquois, ne peuvent demeurer impassibles devant la destruction de leur commerce. Ils fournissent donc à leurs alliés des armes à feu dans le but « de détourner les fourrures des Hurons vers la Nouvelle-Hollande ».

Les Iroquois décident alors, non seulement de mâter les Hurons pour s'emparer de tout le commerce des fourrures, mais aussi de devenir maîtres du fleuve Saint-Laurent pour convoier vers la Nouvelle-Hollande toutes les peaux de traite. Comme la présence française constitue un obstacle à ce désir de contrôle, les amis des Hollandais conçoivent également le projet de détruire les établissements français.

Les Iroquois sont venus à un tel point d'insolence, écrit le père Le Jeune en 1641, qu'il faut voir perdre le pays, ou y apporter un remède prompt et efficace. Si les Français étaient ralliés les uns auprès des autres, il leur serait bien aisé de maîtriser ces barbares ; mais étant dispersés, qui deçà, qui delà, naviguant à toute heure sur le grand fleuve dans des chaloupes ou dans des canots, ils peuvent être aisément surpris de ces traîtres, qui chassent aux hommes comme on fait aux bêtes [...]. Cinquante Iroquois sont capables de faire quitter le pays à deux cents Français.

Avant 1641, les Iroquois avaient fait subir quelques attaques aux Français, mais il faut attendre cette année-là pour assister à une guérilla systématique.

La torture, une denrée quotidienne

Le 1^{er} août 1642, une quarantaine de personnes, montées à bord de douze canots, quittent Trois-Rivières en direction de la Huronie. La majorité sont des Hurons, quelques Français les accompagnent : le père jésuite Isaac Jogues, un frère jésuite René Goupil, chirurgien de profession, et Guillaume Couture, un coureur des bois. Le lendemain du départ, dans la région de Berthier ou de Lanoraie, les Hurons remarquent des traces de pas sur le sable du rivage. Ahatsistari, un des guerriers hurons qui vient de recevoir le baptême, demande à ses compagnons de voyage de continuer leur route, car, selon lui, les ennemis ne sont pas en nombre supérieur. Peu après, les Agniers passent à l'attaque. Les trois Français et dix-neuf Hurons sont faits prisonniers et amenés captifs à Ossernenon, aujourd'hui Auriesville, dans l'État de New York.

Pour les Iroquois, les missionnaires représentent une menace politique et culturelle. Ils propagent une religion qui détruit la leur et qui risque fort de modifier les bases mêmes de leur structure sociale. Ils incarnent l'impérialisme français. Jogues et Goupil sont soumis à divers sévices, les mêmes que les Iroquois font endurer à leurs prisonniers amérindiens.

Après cinq ou six jours, relate le père Jogues, alors que nous étions épuisés par le voyage, ils s'approchaient de nous, sans plus aucune colère, nous arrachaient froidement les cheveux et la barbe et nous enfonçaient profondément les ongles, qu'ils portent très pointus, dans les parties du corps les plus délicates et les plus sensibles. [...] Ils me brûlèrent un doigt et m'en broyèrent un autre avec les dents ; ils disloquèrent ceux qui avaient déjà été broyés en rompant les nerfs de telle sorte que maintenant qu'ils sont guéris ils demeurent affreusement déformés. Tout cela

était rendu plus cruel par la multitude des puces, des poux et des punaises, auxquels les doigts coupés et mutilés permettaient difficilement d'échapper.

Rendus au lieu de leur captivité, les prisonniers font face à une nouvelle flambée de violence. « Ils nous accueillirent avec des bâtons, des coups de poing et des pierres. Comme ils ont en aversion la chevelure rare et courte, cette tempête se déchaîna en particulier sur moi et sur ma tête chauve, écrit le père Jogues. Il me restait deux ongles ; ils les arrachèrent avec leurs dents et ils dénudèrent jusqu'aux os, avec leurs ongles très pointus, la chair qui est au-dessous. »

René Goupil est tué d'un coup de hache, le 29 septembre 1642, alors qu'il venait de faire le signe de la croix sur la tête d'un enfant iroquois. Le grand-père de l'enfant avait incité un de ses compatriotes à lever la main sur le Français en disant : « Les Hollandais nous assurent que ce que fait ce prisonnier ne vaut rien ; cela causera la mort de mon petit-fils ; va donc tuer ce misérable. »

Un fort sur le Richelieu

Quelques jours avant la capture des trois Français, le gouverneur de la Nouvelle-France, Charles Huault de Montmagny, quitte Québec avec une centaine d'hommes. Il se rend à l'embouchure de la rivière Richelieu dans le dessein d'y construire un fort. Cette rivière est habituellement utilisée par les nations iroquoises pour venir attaquer la colonie ou les convois de fourrures qui descendent le fleuve Saint-Laurent. Le 13 août 1642, les hommes se mettent à l'ouvrage. Les Iroquois venaient justement de procéder à la construction d'un système défensif non loin de l'endroit choisi par le gouverneur. Le 20, ils se lancent à l'attaque du nouveau fort. Les Français résistent tant bien que mal. Montmagny quitte le petit navire sur lequel il se trouve et réussit à pénétrer dans le réduit. L'attaque est repoussée, mais le caporal Deslauriers est tué. La victoire française redonne un peu d'espoir à la colonie.

Même la fondation d'un poste français sur l'île de Montréal ne calme pas toutes les appréhensions. Au contraire. La hantise iroquoise occupe tous les esprits. Habiles guerriers et bons stratèges, les Iroquois changent de tactique à partir de 1643. Ils n'attaqueront plus par groupes de trois cents à la fois, comme au fort Richelieu. Ils utilisent le petit groupe de harcèlement.

Quand une bande s'en va, l'autre lui succède, écrit le père Barthélemy Vimont ; ce ne sont que petites troupes bien armées, qui partent les unes après les autres du pays des Iroquois, pour occuper toute la grande rivière [Saint-Laurent] et y dresser partout des embuscades d'où ils sortent à l'improviste, se jetant indifféremment sur les Montagnais, les Algonquins, les Hurons et les Français. On nous a écrit de France que le dessein des Hollandais est de faire tellement harceler les Français par les Iroquois, à qui ils fournissent des armes, qu'ils les contraignent de quitter le pays et même d'abandonner la conversion des Sauvages.

Les colons de Ville-Marie, qui n'ont pas eu à trop souffrir de l'hostilité iroquoise, ne se rendent pas compte, au mois de juin 1643, que six des leurs qui travaillent aux champs sont victimes de leurs ennemis. Comme Maisonneuve ne les voit pas revenir au fort, il demande à quelques colons-soldats d'aller aux champs. Ils découvrent les cadavres scalpés de Guillaume Boissier, Pierre Laforêt dit L'Auver-

gnat et Bernard Berté. Les trois autres Montréalistes sont amenés prisonniers. L'un réussira à s'enfuir et les deux autres mourront brûlés.

Plusieurs habitants de Ville-Marie veulent se lancer à la poursuite de leurs ennemis et les tailler en pièces. Maisonneuve refuse : « Sans doute, nous pourrions poursuivre les Iroquois, ainsi que vous le souhaitez avec tant d'ardeur ; mais nous ne sommes qu'une poignée de monde, peu expérimentés au bois, théâtre ordinaire de la guerre avec ces barbares ; et tout à coup nous tomberons dans quelque embuscade, où il y aura vingt Iroquois contre un Français. Prenez patience ; quand Dieu nous aura donné du monde, nous risquerons des coups. Maintenant ce serait hasarder imprudemment la perte de tout en une seule fois, et je me croirais coupable en conduisant, avec si peu de prudence, l'œuvre qui m'est confiée. »

Pour prévenir les attaques-surprises, les habitants iront tous ensemble « au travail, au son de la cloche, toujours armés » et ils reviendront pour le dîner lorsque la cloche du fort les y appellera. Bien plus, les chiens que l'on avait amenés de France pour voir au bétail et faire un peu de garde, sont dressés pour dénicher les Iroquois. « Les chiens faisaient, tous les matins, une grande ronde pour découvrir les ennemis et allaient ainsi sous la conduite d'une chienne nommée Pilote, raconte le sulpicien François Dollier de Casson. L'expérience journalière avait fait connaître à tout le monde cet instinct admirable que Dieu donnait à ces animaux, pour nous garantir de quantité d'embuscades que les Iroquois nous faisaient partout, sans qu'il nous fût possible de nous en garantir, si Dieu n'y eût pourvu par ce moyen. »

Le 30 mars 1644, les chiens ne cessent de japper pendant leur tournée matinale. Les colons sont assurés que des Iroquois sont cachés près de là. Ils se demandent si Maisonneuve va leur permettre, cette fois, de courir sus à l'ennemi. Ceux qui doutent encore du courage de leur chef reçoivent une réponse affirmative. « Oui, vous verrez l'ennemi, leur dit le commandant ; qu'on se prépare à marcher tout à l'heure ; mais qu'on soit aussi brave qu'on le promet. Je vais moi-même à votre tête. »

Ceux qui possèdent des raquettes les chaussent. Une trentaine d'hommes accompagnent Maisonneuve. Les ennemis, on s'en rendra compte trop tard, sont au nombre d'environ deux cents. Ils sont là, cachés derrière les arbres. Ils voient la troupe de Français s'avancer à l'orée du bois. Ils se divisent alors en petites bandes pour encercler leurs ennemis. Bientôt, du côté français, les munitions commencent à manquer. Il faut songer à la retraite, sans oublier les blessés et les morts.

La retraite s'effectue plus rapidement que commandée et Maisonneuve se retrouve seul face aux Iroquois qui veulent laisser à un de leurs chefs le plaisir de s'emparer du commandant de l'établissement français. Comme l'Iroquois s'apprête à saisir Maisonneuve par les épaules, ce dernier le met en joue et tire. L'Amérindien a le temps de se baisser et d'éviter le coup. « Cet homme se releva pour sauter sur lui, mais en cet instant il prit son autre pistolet et le tira si promptement et si heureusement qu'il le jeta tout raide mort. »

Les Iroquois songent à s'occuper de leur chef plutôt qu'à poursuivre Maisonneuve qui réussit à regagner la troupe française. À la suite de ce fait d'armes, le commandant de Ville-Marie regagne l'admiration de ses hommes et ceux-ci « eurent pour lui le dévouement le plus entier et pour ses avis la confiance la plus

parfaite, protestant tous qu'ils ne souffriraient jamais qu'il s'exposât ainsi à l'avenir ».

Dans la plupart des engagements, les Iroquois se servent adroitement des armes à feu qu'ils ont obtenues des Hollandais. Les Amérindiens alliés des Français ne disposent que de haches de guerre, d'arcs et de flèches. Le 9 juillet 1644, le gouverneur Montmagny renouvelle la défense de « vendre, donner, troquer et échanger aux Sauvages, tant chrétiens que autres non chrétiens, des arquebuses, pistolets et autres armes à feu, poudre, plomb ». Cette décision des autorités françaises place les Amérindiens alliés sur un pied d'infériorité, mais elle montre surtout que les Français ont alors peu confiance dans la fidélité de ceux qui se prétendent leurs amis.

La guérilla iroquoise a comme conséquence immédiate de diminuer considérablement le volume de traite des fourrures. Les autorités françaises cherchent un moyen de mettre fin aux hostilités. Elles ont entre leurs mains deux prisonniers agniers. Montmagny ordonne la libération de l'un des deux et lui dit de retourner dans sa tribu et de faire libérer Guillaume Couture qui est toujours prisonnier. Les Français relâcheront ensuite l'autre captif et on pourra entreprendre des négociations de paix. L'Amérindien s'en retourne seul et, quelques semaines plus tard, un canot monté par trois Iroquois accompagnant Couture arrive au fort Richelieu. À Trois-Rivières, un des Agniers déclare : « On m'a dit à mon départ que je venais chercher la mort et que je ne verrais plus ma patrie ; mais je me suis involontairement exposé pour le bien de la paix. Je viens donc entrer dans les desseins des Français, des Hurons et des Algonquins et vous communiquer les pensées de tout mon pays. »

Montmagny, dès l'annonce de l'arrivée des émissaires agniers à Trois-Rivières, s'y rend pour présider les délibérations. Dans la cour du fort, on dresse une tente de toile. Deux perches reliées par une corde sont plantées à l'intérieur de l'abri et les Iroquois viennent y suspendre leurs présents. Les discours succèdent aux discours. Le gouverneur offre un banquet et des présents.

La paix avec les Agniers est ratifiée le 20 septembre 1645, en présence de quatre cents Amérindiens de diverses nations.

L'historien américain George T. Hunt affirme que les Agniers ont accepté la paix parce que « les Hurons et les Algonquins s'étaient engagés à livrer des fourrures ou les fourrures qu'ils récoltaient à la tribu des Agniers ». Par ailleurs, ce sont surtout les Français qui désirent la paix.

Il est normal et prévisible qu'à la moindre occasion la guerre reprenne. Le 12 septembre 1646, des Hurons arrivent à Ville-Marie avec un chargement de 32 000 livres de castors. Douze jours plus tard, Jean de La Lande et le père Jogues, revenu à Québec à l'été de 1644, quittent Trois-Rivières pour aller hiverner chez les Agniers. Vers le 15 octobre, ils tombent aux mains de ces derniers qui les font prisonniers. Au début du mois de juin 1646, Jogues s'était rendu chez les Agniers en voyage diplomatique et y avait laissé une mystérieuse cassette, en demandant de ne pas l'ouvrir. Or, au cours de l'été, la maladie se répand dans le village et la récolte de maïs est nulle. De là à conclure que la cassette était responsable de tous les malheurs, il n'y avait qu'un pas, vite franchi par les Agniers. Chose importante à

noter : l'arrivée des missionnaires coïncide souvent avec des débuts d'épidémies ou de malheurs, aussi bien chez les Hurons que chez les Iroquois. Les pères jésuites sont d'ailleurs conscients de ce phénomène, puisqu'ils notent dans leurs *Relations* : « Au reste il est vrai que, parlant humainement, ces Barbares ont des sujets apparents de nous faire des reproches, d'autant que les fléaux qui humilient les superbes, nous devançant et nous accompagnent partout où nous allons. »

Sans doute pour éviter la multiplication des malheurs, le 18 octobre, un Agnier tue d'un coup de hache le père Jogues. Vraisemblablement, le lendemain, Jean de La Lande subit le même sort.

À nouveau, la guerre

La paix est de bien courte durée. L'ingénieur Louis d'Ailleboust a quand même le temps de fortifier Ville-Marie. « Il réduisit le fort à quatre bastions réguliers, si bien construits et si solides, qu'on n'avait encore rien vu de semblable au Canada. »

Le 30 novembre 1646, deux colons s'étant aventurés loin du fort disparaissent sans laisser de traces. Peu après, comme le gouverneur Montmagny avait rappelé tous les soldats cantonnés au fort Richelieu, les Iroquois pillent le poste et l'incendient.

Au mois de mars 1647, une centaine d'Algonquins de la région de Trois-Rivières sont faits prisonniers par les Agniers. Quelques-uns sont tués lors des engagements, mais la plupart trouveront la mort dans les villages iroquois. En cette année 1647, ce sont surtout les Hurons et les Algonquins qui font les frais de la guerre.

Les Iroquois décident, en 1648, d'effectuer une attaque massive contre la Huronie. Le 4 juillet, la mission de Saint-Joseph, composée de quatre cents familles, est complètement détruite. Le père Antoine Daniel est tué au sortir de la chapelle où il venait de terminer sa messe. Environ sept cents Hurons sont tués ou faits prisonniers. Au mois de mars 1649, les autres missions huronnes subissent la furie iroquoise. Près de 2000 Hurons conservent la vie en épousant la cause iroquoise ; quelques centaines viennent s'établir près de Québec. Mais la majorité sont massacrés ou meurent victimes de la famine. Lors de cette guerre, les pères Jean de Brébeuf et Gabriel Lalemant sont tués.

On fuit

Au printemps de 1649, Louis d'Ailleboust, devenu gouverneur de la Nouvelle-France, établit un camp volant de quarante hommes, dont la mission est de patrouiller le fleuve entre Québec et Montréal. Au bruit des rames de la chaloupe des patrouilleurs, les Iroquois s'enfuient, mais ils reviennent aussitôt, de sorte que le camp volant est d'une mince utilité. La destruction de la Huronie a rendu les Iroquois plus audacieux.

En l'année 1650, écrit Jeanne Mance, les Iroquois [...] recommencèrent à nous incommoder et à nous attaquer si souvent et si fréquemment qu'ils ne donnaient point de relâche. Il ne se passait quasi point de jour qu'on ne découvrit quelques embûches ou qu'il y eut quelques alarmes. Ils nous environnaient et tenaient de

si près nos maisons qu'ils avaient toujours quelques espions à l'abri de quelques souches et cela vint à telle extrémité qu'il fallut abandonner les maisons aux habitants et les retirer et mettre les familles dans le fort, l'hôpital étant seul éloigné de secours et qui n'en pouvait être assisté la nuit s'ils eussent fait quelque effort, comme ils en firent en d'autres lieux où ils mirent le feu. Ils eussent sans doute ou brûlé ou pris et enlevé la maison où j'étais et tout ce qu'il y avait dedans, ce qui obligea monsieur le gouverneur de m'obliger de me retirer dans son fort. Afin de conserver la maison de l'hôpital, il fit mettre une escouade de soldats dedans et y fit mener deux pièces de canon et mettre des pierriers aux fenêtres du grenier, et faire des meurtrières partout autour du logis, haut et bas, et dans la chapelle qui servait de magasin d'artillerie. Tous les jours ou peu s'en fallait, il recevait quelques attaques. Ce triste état ayant continué près de deux ans, et sans recevoir de forces de France ni secours, nous voyant dans une extrême faiblesse et ne pouvant en recevoir d'aucun lieu du pays, chacun se trouvant assez en peine pour soi ; la crainte et l'effroi étaient partout. On ne parlait que des excès et cruautés qu'exerçaient ici et partout les Iroquois et qui ravageaient tout, comme si tout le pays était comme aux abois. Et on ne parlait d'autre chose sinon que tout le monde voulait quitter.

La situation devient telle que Maisonneuve décide de retourner en France implorer du secours.

Montréal résiste assez bien aux attaques. Mais, à Trois-Rivières, une trentaine d'Iroquois conduits par un chef métis, issu d'une mère iroquoise et d'un père hollandais, attaquent une soixantaine de Français « dont ils tuèrent quelques-uns qui étaient de nos meilleurs soldats et en blessèrent grièvement d'autres ». La situation est presque intolérable. Certains engagés trouvent que les risques de la fuite sont moins grands que ceux d'une mort entre les mains iroquoises. Au mois de juin 1650, quatre domestiques de Michel Leneuf Du Hérisson, des Trois-Rivières, s'enfuient en canot espérant trouver un navire français qui les ramènerait en France.

On demande l'aide des Anglais

Le gouverneur d'Ailleboust charge le père jésuite Gabriel Druillettes de négocier une entente commerciale et défensive avec les autorités anglaises de la Nouvelle-Angleterre. Le père quitte Québec le 1^{er} septembre 1650. Le 8 décembre suivant, il est à Boston où le major général Edward Gibbons, le commandant militaire de l'endroit, le reçoit. Quelques jours plus tard, le père rencontre le gouverneur William Dudley à qui il expose la situation de la Nouvelle-France et lui propose un projet d'entente visant à écraser les Iroquois. Vers la fin du mois, il rencontre le gouverneur du New Hampshire. Personne ne s'engage vraiment. Une décision doit être prise lors de la réunion prévue pour septembre 1651 et qui réunira les dirigeants du Connecticut, du Rhode-Island, du Massachusetts et du New Hampshire. Le père Druillettes revient à Québec au printemps de 1651 avec un mince espoir de succès.

Le 20 juin 1651, le Conseil de Québec tient une réunion spéciale et charge le père Druillettes et Jean-Paul Godefroy de se rendre en Nouvelle-Angleterre. Les guides abénaquis décident d'emprunter un nouveau chemin beaucoup plus difficile

que la voie ordinaire. La mission est un échec, car les autorités anglaises ne veulent pas se mêler d'un conflit où elles ne sont pas directement intéressées. Le 30 octobre suivant, Godefroy apporte la nouvelle à Québec. Le père jésuite hiverne chez les Abénaquis et revient le printemps suivant « mangeant en chemin le cuir bouilli de ses souliers, de sa camisole en peau d'orignal et les cordes de ses raquettes ».

Pendant que les colons français espèrent une aide des Anglais, les Iroquois harcèlent sans trêve Ville-Marie et Trois-Rivières. Le 26 juillet 1651, deux cents Iroquois se lancent à l'attaque de l'hôpital de Jeanne Mance occupé maintenant par les soldats. Raphaël-Lambert Closse, qui n'a avec lui que seize hommes, repousse l'attaque ennemie qui dure de six heures du matin à six heures du soir. Les Français ne déplorent qu'une seule perte de vie : Denis Archambault est tué, lorsque la pièce de canon à laquelle il s'appêtait à mettre le feu lui explose en plein visage.

La mort à Trois-Rivières

La région de Trois-Rivières devient un endroit de prédilection pour les Iroquois. Le poste est peu peuplé et assez mal fortifié. Un matin de mai 1652, trois jeunes gens quittent le poste pour aller chasser sur les rives du lac Saint-Pierre. Deux des membres du trio jugeant la chasse assez abondante décident de retourner à Trois-Rivières. Le troisième, âgé de seize ans et ayant pour nom Pierre-Esprit Radisson, continue à tirer canards et sarcelles. Il se décide à rebrousser chemin. Il retrouve les cadavres ensanglantés de ses compagnons presque à l'endroit où il les avait laissés. Il se sent cerné. Il veut fuir, mais c'est impossible. Des Iroquois le capturent et lui laissent la vie sauve. Le lendemain, Radisson prend la direction du pays des Agniers où il sera prisonnier pendant dix-huit mois.

Guillaume Guillemot, mieux connu sous le nom de Du Plessis-Kerbodot, gouverneur de Trois-Rivières, organise un camp volant qu'il dirige lui-même. Le 18 août 1652, quatre colons sont assaillis par les Iroquois ; deux sont tués sur place et les deux autres sont amenés prisonniers. Le lendemain, le gouverneur réunit sa brigade volante composée d'une soixantaine d'hommes, dont douze Amérindiens. À bord de deux chaloupes, on explore les rives du fleuve à la recherche des ennemis. On les aperçoit sur les bords d'un bois. Du Plessis-Kerbodot donne l'ordre de mettre pied à terre. Mais le rivage, à cet endroit, se prête peu à un débarquement. Les hommes enfoncent dans la vase. Les Iroquois remportent une victoire facile : le gouverneur et quatorze Français sont tués et sept autres sont faits prisonniers. Un de ces derniers réussit à écrire un message avec un morceau de charbon. Sur un bouclier iroquois on peut lire : « Normanville, Francheville, Poisson, Lapalme, Turgot, Chailloux, Saint-Germain. [...] je n'ai encore perdu qu'un ongle. » Le message qui énumère les noms des prisonniers précise de plus que les vainqueurs les conduisent en territoire agnier.

Le 14 octobre 1652, à Ville-Marie, les chiens décèlent la présence d'ennemis. Le major Lambert Closse réunit vingt-quatre soldats et part à la poursuite des Iroquois. Trois hommes sont détachés en éclaireurs : Étienne Thibault, Baston et un autre. Le premier grimpe dans un arbre pour explorer le territoire avoisinant, sans se rendre compte qu'il est au milieu d'un groupe d'Iroquois qui lui tirent dessus dès qu'il en atteint la cime.

Thibault est tué au moment où il tue son assaillant. Les deux autres éclaireurs cherchent à fuir. Baston se réfugie dans « une chétive maison de terre ».

Closse et ses hommes doivent maintenant faire face à près de deux cents Iroquois.

Un brave habitant de Ville-Marie, Louis Prud'homme, qui voyait le péril et qui se trouvait dans la maisonnette où Baston venait d'entrer, crie de là au major de se retirer au plus vite et qu'il est investi, raconte Faillon. Le major, tournant aussitôt la tête, voit en effet une nuée d'Iroquois environner déjà sa petite troupe et même la maison où Prud'homme était renfermé. À l'instant, il commande à ses gens de forcer ces barbares pour entrer dans cette bicoque, à quelque prix que ce soit ; et cet ordre est aussitôt exécuté, avec autant de succès que d'audace. À peine le major et les siens sont-ils entrés que tous, s'étant mis à percer des meurtrières, commencent à faire feu sur l'ennemi. [...] Les Iroquois environnaient en effet la maison de toutes parts et tiraient même si rudement que leurs balles passaient à travers de cette baraque en si mauvais état et construite si légèrement qu'une balle, après l'avoir percée, blessa l'un des assiégés, le brave Laviolette, et le mit hors de combat.

Les Iroquois se rendent compte qu'ils ne peuvent s'emparer de la maison ; ils décident donc de battre en retraite. Ils ne peuvent se résoudre à abandonner leurs morts et leurs blessés. Pourtant, chaque fois qu'un homme s'approche d'un de ses compatriotes gisant par terre, il essuie une rafale de balles.

Dans la mesure, on s'aperçoit que les munitions diminuent dangereusement. Closse déclare qu'il n'y a qu'une planche de salut : envoyer quelqu'un au fort demander du secours. Baston, le meilleur coureur de Ville-Marie, se porte volontaire. « Le major, ajoute Faillon, transporté de joie d'un tel geste de dévouement, donne aussitôt à Baston toutes sortes de témoignages d'amitié. Et après avoir fait ouvrir la porte, il ordonne des redoublements de décharges pour favoriser sa sortie. Baston passe au travers des feux des Iroquois sans recevoir aucune blessure, arrive au fort et retourne immédiatement avec dix hommes conduisant deux petites pièces de campagne, chargées de cartouches et prêtes à tirer. »

La petite troupe de renfort peut s'approcher du lieu du combat sans se faire remarquer par les Iroquois. Les deux canons lancent leur mitraille sur les assaillants. Au même moment, Closse et ses hommes couvrent l'arrivée des soldats dans la maison. Jugeant inutile de poursuivre leur attaque, les Iroquois se retirent.

Chicane chez les Iroquois

En 1653, les cinq nations qui forment le peuple iroquois ne présentent plus un front uni. Pour des raisons surtout commerciales, les Agniers s'opposent aux quatre autres nations. Ces dernières décident de conclure la paix avec les Français. Depuis six ans, la situation amérindienne a profondément évolué. « De 1647 à 1653, écrit l'historien Léo-Paul Desrosiers, l'Iroquoisie fournit un effort de guerre énorme. Elle disperse ou anéantit non seulement les Hurons, les Neutres, mais encore des groupes importants de race algonquine : les Nipissings, les Iroquets, les Outaouais, les habitants de l'île des Allumettes et de l'Outaouais inférieur. Ses guerriers

conduisent des expéditions dans l'ancienne Huronie, l'île des Chrétiens, la grande île Manitouline, les territoires au nord du lac Huron, pour empêcher les survivants de se fixer et de créer des centres hostiles. »

Les Onontagués sont les premiers à demander la paix. Le 26 juin 1653, une soixantaine d'entre eux se présentent à Ville-Marie demandant que leurs chefs soient admis à l'intérieur du fort pour négocier une paix. Plus tard, des représentants de la nation Onneiout arrivent à Ville-Marie avec la même intention. Le 7 septembre, le gouverneur Jean de Lauzon accepte les propositions de paix. Il est alors question que les Français établissent un poste en territoire iroquois. À leur tour, les Agniers, qui ont subi un échec dans la région de Trois-Rivières, demandent la paix.

La raison profonde du brusque changement d'attitude des Iroquois semble être d'ordre économique.

Les quatre tribus de l'Ouest (Onéiouts, Onontagués, Goyogouins et Tsonnon-touans) connues sous le nom commun de « Sinèkes », écrit Léo-Paul Desrosiers, devaient traverser le pays des Agniers pour se rendre à Orange aujourd'hui Albany, où elles échangeaient leurs pelleteries contre des marchandises. Enorgueillis par leurs victoires militaires, ou poussés par leurs besoins de fourrures, ces derniers exigeaient des péages élevés, tout comme autrefois les Algonquins de l'île en exigeaient des Hurons. Incapables d'obtenir un rabais ou le passage gratuit, les « Sinèkes » et surtout les Onontagués sont fermement résolus à conclure la paix avec la Nouvelle-France, et à créer entre la capitale, Onontagué, dans la région sud-est du lac Ontario, et Ville-Marie, un courant commercial qui ne sera pas entravé par les extorsions. D'autre part, les canots chargés de pelleteries peuvent se rendre d'une place à l'autre, sans portages ou presque, dans la descente, tandis que d'Onontagué à Orange, le transport se fait à dos d'hommes sur la piste de l'Iroquoise.

De plus, les Agniers veulent convaincre les Hurons, installés sur l'île d'Orléans, de se joindre à eux. Ces Hurons sont devenus leurs ennemis et servent d'éclaireurs pour les établissements français.

La paix qui s'installe est non seulement fragile, mais surtout bizarre. Les Iroquois conservent le droit d'attaquer les Amérindiens alliés des Français, en particulier les Outaouais de la région du lac Michigan qui s'appêtent à se rendre dans la colonie avec d'importantes quantités de fourrures. Au début du mois de juin 1654, ces Hurons et ces Outaouais réussissent malgré tout à conduire à Ville-Marie des canots chargés de fourrures, faisant ainsi la joie des habitants.

Au printemps de 1654, les nations iroquoises, sauf celle des Agniers, sentent le besoin de se rapprocher encore plus des Français, car elles viennent d'entrer en guerre contre les Ériés, ou nation du Chat.

Pour répondre à la demande des Onontagués, le gouverneur de la Nouvelle-France charge Zacharie Dupuy de conduire une mission française dans le pays de cette nation. Le commandant, accompagné de dix soldats et de quarante-trois autres Français, quitte Québec, le 17 mai 1656. L'expédition voyage à bord de deux chaloupes et d'une douzaine de canots.

Le 18 mai, des Agniers, ne pouvant accepter le rapprochement entre Onontagués et Français, attaquent les canots qui ferment le convoi. Un frère jésuite est blessé. Les prisonniers hurons sont par la suite relâchés. Le lendemain soir, le même groupe assaille les Hurons de l'île d'Orléans, sans que les Français de Québec ne se portent à leur secours.

Après un long voyage, la mission française arrive au lieu fixé pour l'établissement, les bords du lac Gannentaha (ou Gannata), « lieu choisi pour l'habitation française, parce qu'il est le centre des quatre nations iroquoises, que l'on peut de là visiter en canots sur des rivières et sur des lacs qui font le commerce libre et fort facile ». Le 17 juillet 1656, les hommes se mettent à l'ouvrage à Sainte-Marie de Gannentaha. Rapidement, ils terminent la construction d'un grand bâtiment qui sert de magasin et d'arsenal, d'une chapelle et de quelques maisons. Une palissade complète l'établissement. Les Français ont amené avec eux des chiens dressés pour faire la garde.

Le gouverneur d'Ailleboust, qui assure l'intérim en attendant l'arrivée du nouveau gouverneur Pierre Voyer d'Argenson, est convaincu que la paix est menacée de toutes parts. Le 21 octobre 1657, il réunit les principaux habitants de Québec. On décide alors « que les habitants se défendraient contre les insolences des Iroquois d'en bas et d'en haut, et qu'on ne se laisserait pas voler, ni piller, ni faire aucun acte d'hostilité sous prétexte de paix ».

Quatre jours plus tard, une trentaine d'Onneiouts, une nation voisine de celle d'Onontagué, se présentent chez un habitant de la Pointe-Saint-Charles, sur l'île de Montréal. Nicolas Godé les accueille chaleureusement et les invite à manger. Son gendre, Jean de Saint-Père, et son serviteur, Jacques Noël, l'aident à servir les invités. Le repas terminé, les trois Français montent sur le toit de la maison qu'ils achèvent de construire. Les Iroquois font feu sur eux et les abattent. Trouvant la chevelure de Saint-Père très belle, ils lui coupent la tête pour l'apporter comme trophée. Les guerriers onneiouts prennent le chemin du retour avec leur précieux « souvenir ».

En guise de représailles, le gouverneur de la colonie ordonne l'arrestation de tous les Iroquois qui se trouvent à Québec, Trois-Rivières et Ville-Marie. Cette décision a comme conséquence immédiate le rapprochement des Cinq-Nations. Trois ambassadeurs agniers se présentent à Québec, le 3 janvier 1658, pour demander la libération des leurs. Le 12 février, le gouverneur d'Ailleboust leur fait la réponse suivante :

C'est chose étrange que toi, Agnier, tu me traites comme si j'étais ton captif. Tu me tues ; moi, qui suis Français, je crie : on m'a tué. Tais-toi, me dis-tu, nous sommes bons amis et tu me jettes un collier de porcelaine, comme en me flattant et en te moquant. Sache que le Français tirera raison de ta perfidie, qui dure depuis si longtemps. Il n'a qu'un mot à te dire, le voici : fais satisfaction, ou dis qui a commis le meurtre. Tu sais bien que ton armée est en campagne et cependant tu crois m'amuser avec un collier de porcelaine. Le sang de mes frères crie bien haut ; si bientôt je ne suis apaisé, je tirerai vengeance de leur mort. Tu es si effronté que tu oses bien redemander quelques haches et quelques haillons qu'on a pris à tes gens ; as-tu rapporté ce que tes compatriotes ont pillé, ce que vous avez volé, depuis deux ans, dans les maisons françaises ? Si tu veux la paix, faisons

d'abord la guerre. Le Français ne sait ce que c'est que de craindre, quand une fois la guerre est résolue.

Une fuite préméditée

Pendant que les négociations se déroulent à Québec, les chefs des nations iroquoises décident de reprendre ouvertement les armes. Les habitants de Gannentaha ne tardent pas à en être informés. Ils se savent traqués. Plusieurs soldats songent à s'enfuir. En cachette, on construit deux chaloupes dans le grenier du bâtiment principal. On veut non seulement se sauver, mais aussi emporter plus de quinze mille livres de castor. Un jeune Français qui avait été adopté par un chef onontagué des environs convainc son père adoptif de donner un festin à tout manger. Il lui déclare avoir eu un songe dans lequel il était sur le point de mourir, lorsque son père adoptif lui redonna la vie en offrant à tous un banquet « à tout manger ». Le 20 mars 1658, tous les Amérindiens du voisinage sont invités à Gannentaha. Les Français fournissent quelques porcs et des outardes. Les Onontagués mettent dans la marmite des poissons, de la graisse d'ours, diverses viandes, dont quelques chiens. Pendant que les viandes cuisent, les Français jouent du tambour et de divers instruments de musique. Au même moment, d'autres Français transportent les embarcations sur le bord du lac. Dans la salle du banquet, les Amérindiens dansent à la française et les Français imitent les danses amérindiennes. Lorsque tout est prêt, le jeune Français dit à son père adoptif : « C'en est fait, j'ai pitié de vous ; cessez de manger, je ne mourrai pas. Je vais vous jouer d'un doux instrument pour vous exciter au sommeil. Mais ne vous levez demain que bien tard et dormez jusqu'à ce qu'on vienne vous réveiller pour les prières. »

Le jeune homme leur joue alors un air sur sa guitare. Lorsque tous dorment, les Français, qui avaient installé des mannequins sur le chemin de ronde de la palissade, s'enfuient par la porte arrière. La neige qui couvre leurs pistes empêchera les Onontagués de voir, le lendemain, quelle direction ils ont prise. Le 3 avril 1658 au soir, les cinquante Français arrivent à Ville-Marie. Trois des fuyards trouvent la mort au cours du voyage de retour. À cause des glaces et de la mauvaise saison, les fugitifs arrivent à Québec le 23 avril seulement.

Défense sur défense

Ville-Marie n'est pas en état de se défendre convenablement. Maisonneuve émet des ordonnances réglementant les sorties hors du fort.

La première, en date du 18 mars 1658, porte les articles suivants :

1- Chacun tiendra ses armes en état et marchera ordinairement armé, tant pour sa défense particulière que pour donner secours à ceux qui pourraient en avoir besoin. 2- Nous ordonnons à tous ceux qui n'auraient point d'armes, d'en acheter et de s'en fournir suffisamment, ainsi que des munitions et nous défendons d'en vendre et d'en traiter avec les Sauvages alliés, qu'au préalable chacun des colons n'en retienne ce qu'il sera nécessaire pour sa défense. 3- Pour que tous fassent leur travail en sûreté, autant que possible, les travailleurs se joindront plusieurs de

compagnie et ne travailleront que dans des lieux d'où ils puissent se retirer facilement en cas de nécessité. 4- De plus, chacun regagnera le lieu de sa demeure tous les soirs, lorsque la cloche du fort sonnera la retraite et fermera ensuite sa porte. Défense d'aller et venir, de nuit, après la retraite, si ce n'est pour quelque nécessité absolue qu'on ne pût remettre au lendemain. 5- Personne, sans notre permission, n'ira plus loin, à la chasse, que dans l'étendue des champs défrichés ; ni à la pêche, sur le fleuve, plus loin que le grand courant. Défense à toutes sortes de personnes de se servir de canots, de chaloupes et autres, qui ne leur appartiendraient pas, sans l'express consentement des propriétaires, si ce n'est en cas de nécessité, pour sauver la vie à quelqu'un ou pour empêcher quelque embarcation d'aller à la dérive ou de périr.

À partir de 1658, la guérilla reprend entre les Iroquois, les Français, les Algonquins et les Hurons. De part et d'autre, on multiplie les raids pour ensuite tenter d'échanger les prisonniers. Des Hurons se plaisent à répandre des rumeurs tant en Iroquoisie que dans les postes français. La situation est telle qu'en 1658 et en 1659 peu de canots de traite arrivent dans la colonie. L'économie stagne gravement. Les Iroquois, craignant une invasion de leur territoire, demandent l'aide des Hollandais. Les Français sont convaincus d'une attaque imminente.

Pour sauver l'économie

Au début de 1660, les Amérindiens de la région du lac Supérieur et du lac Michigan veulent absolument troquer leurs fourrures contre des marchandises françaises. Ils forment le dessein d'organiser un énorme convoi qui, dès la fonte des neiges, prendra le chemin de Ville-Marie. Les Iroquois connaissent certainement ce projet. Ils vont tout tenter pour que le convoi n'arrive pas à destination. Par ailleurs, les Agniers veulent attaquer les postes français. Enfin, l'on sait que des guerriers chasseurs de diverses nations reviendront de leur saison de chasse en empruntant, eux aussi, l'Outaouais. Au printemps de 1660, Adam Dollard Des Ormeaux, âgé de 25 ans et « commandant en la garnison du fort de Ville-Marie », réunit seize jeunes gens pour aller au-devant des Iroquois et, peut-être aussi, pour protéger la descente des Outaouais. Selon la coutume de l'époque, certains compagnons de Dollard font leur testament avant de partir et tous se mettent en règle avec l'Église. La petite troupe part de Ville-Marie, le 19 avril 1660. L'endroit choisi pour l'attaque contre les Iroquois est le Long-Sault, à une soixantaine de kilomètres de Ville-Marie, sur l'Outaouais.

À peine le groupe a-t-il quitté l'île de Montréal que des cris se font entendre sur l'île Saint-Paul. Dollard et ses hommes se lancent à l'attaque des Iroquois qui abandonnent tout sur le rivage et s'enfuient dans les bois. Nicolas Duval est tué d'une balle, pendant que le charpentier Mathurin Soulard et l'habitant Blaise Juillet dit Avignon se noient, lorsque leur embarcation chavire. Après un bref retour à Ville-Marie pour assister aux funérailles de Duval et trouver des remplaçants, Dollard se remet en route, le 20 avril. L'expédition arrive au Long-Sault, le samedi 1^{er} mai. Les Français, auxquels se sont joints 40 Hurons et quatre Algonquins, s'installent « dans un fort abandonné que des Algonquins avaient construit, l'automne précédent, sur une petite hauteur ». Dès le lendemain, on aperçoit deux canots

montés par des Onontagués qui précèdent une flotte de deux à trois cents Iroquois. À ce moment, les Français font cuire leur repas au bord de l'eau. Ils se retranchent immédiatement dans le fort. Après un échange de coups de feu, un chef onontagué « s'avance sans armes jusqu'à la portée de la voix pour demander quels gens étaient dans ce fort et ce qu'ils venaient faire ». On établit une trêve. Les Français profitent de cette trêve pour fortifier leur réduit, pendant que les Iroquois construisent rapidement un fortin juste en face du fort français. Peu après, les Onontagués se lancent à l'attaque que les Français repoussent, sans oser tenter une sortie.

Les Onontagués dépêchent quelques habiles canotiers aux îles du Richelieu « pour solliciter le secours des 500 Agniers et Onéiouts qui les y attendaient ». Dans l'attente du renfort, les assaillants se contentent d'empêcher les assiégés de sortir. Du côté français, les munitions baissent dangereusement. L'eau commence aussi à manquer.

La fuite des Hurons

Après une accalmie de cinq ou sept jours, les renforts agniers arrivent enfin. Le chef huron demande aux Français de lui permettre de négocier « quelque bonne composition ». On délègue un Onneiout « huronisé » et deux Hurons chez les assaillants. Pendant ce temps, les Hurons qui se battaient aux côtés des Iroquois supplient les leurs de quitter le fort français et de se joindre à eux pendant qu'il en est encore temps. De vingt à trente Hurons acceptent l'offre. Des Iroquois s'approchent encore du fort « à dessein de se saisir de ceux qui voudraient prendre la fuite ». « Inquiétés par ce mouvement et peu confiants dans le résultat de l'ambassade, écrit l'historien André Vachon, les Français ouvrirent le feu, renversant ceux qui s'étaient aventurés le plus près. [...] En rompant la trêve avant que les pourparlers n'eussent échoué, les Français venaient de commettre une deuxième erreur. » La première ayant été de ne pas tenter, précédemment, une sortie.

La situation des assiégés est désespérée. On charge un baril de poudre et on tente de le lancer sur l'ennemi par-dessus la palissade. Mais un obstacle ramène le projectile à l'intérieur de l'enceinte où il explose, tuant et blessant quelques hommes. Les Français n'ont plus de munitions ; le fort est délabré et les Iroquois peuvent y pénétrer facilement. Ils n'y trouvent que neuf survivants : cinq Français et quatre Hurons. Un des Français est massacré sur les lieux. Les autres trouveront la mort dans les villages iroquois.

On retrouve dans les registres de l'état civil de la paroisse Notre-Dame de Montréal le nom des dix-sept Français : Adam Dollard, 25 ans ; Jacques Brassier, 25 ans ; Jean Tavernier dit La Lochetière, sieur de La Forest, 28 ans ; Nicolas Tiblemont, 25 ans ; Roland Hébert dit Larivière, 27 ans ; Alonié Delestre, 31 ans ; Nicolas Josselin, 25 ans ; Robert Jurie, 24 ans ; Jacques Boisseau dit Cognac, 23 ans ; Louis Martin, 21 ans ; Christophe Augier dit Desjardins, 26 ans ; Étienne Robin dit Des Forges, 27 ans ; Jean Valets, 27 ans ; René Doussin, 30 ans ; Jean Lecompte, 26 ans ; Simon Grenet, 25 ans et François Crusson dit Pilote, 24 ans.

Un salut de courte durée

La nouvelle de la défaite du Long-Sault parvient à Ville-Marie vers le 25 mai 1660. Québec l'apprend le 8 juin, vers minuit. La colonie est temporairement sauvée, car il n'y aura pas d'attaque massive contre les établissements français.

La surveillance quotidienne ne peut cesser, surtout à Québec où, au début du mois de juin, à la suite d'une rumeur, les habitants s'étaient enfermés, craignant une attaque iroquoise. « Toutes les avenues des cours étaient barricadées, écrit Marie de l'Incarnation, outre environ une douzaine de grands chiens qui gardaient les portes du dehors, et dont la garde valait mieux, sans comparaison, que celle des hommes, pour écarter les Sauvages ; car ils craignent autant les chiens français que les hommes, parce qu'ils se jettent sur eux et les déchirent quand ils les peuvent attraper. »

La principale conséquence du geste de Dollard et de ses compagnons est de sauver la colonie d'une faillite financière. « Grâce à Dollard des Ormeaux, écrit Léo-Paul Desrosiers, l'indispensable se réalisa. Le 19 août, soixante canots, avironnés par trois cents Outaouais, sous la conduite de Radisson et de Chouart des Groseilliers, atteignaient Ville-Marie. [...] Radisson pouvait conclure, au nom de tous, et inscrire dans son journal, pour la postérité, le jugement suivant : "Cette défaite nous a sauvés, sans aucun doute." »

Le harcèlement iroquois se poursuit quand même en Nouvelle-France. Entre 1661 et 1665, les Iroquois redoublent d'audace. Rien ne les arrête. Ville-Marie surtout est l'objet de multiples attaques. Plusieurs habitants trouvent la mort de façon plus ou moins horrible. Trois-Rivières, la côte de Beaupré et l'île d'Orléans sont des cibles de raids.

Les Iroquois ne se contentent pas de harceler les Français. Ils se rendent jusqu'au lac Saint-Jean dans l'espoir de vaincre les Amérindiens mistassins. Vers 1663, le major Guebin, de Boston, offre aux Français de les débarrasser des Iroquois pour la somme de vingt mille francs, mais la colonie ne peut disposer d'un tel montant. Il faudra attendre l'arrivée du régiment de Carignan-Salières pour songer à mâter les Iroquois et à retrouver une paix relative.





Première séance du Conseil souverain en 1663

DES SOLDATS ET DES FILLES



DES SON ARRIVÉE À QUÉBEC, Pierre Dubois Davaugour, qui vient d'être nommé gouverneur de la Nouvelle-France, est frappé par le triste état de la colonie. La menace iroquoise est omniprésente. Bien des colons osent à peine s'aventurer dans les champs. L'agriculture s'en ressent. Pierre Boucher, alors gouverneur des Trois-Rivières, reçoit mission de se rendre à la cour pour expliquer les besoins de la colonie et convaincre les autorités d'envoyer quelques centaines de soldats pour rétablir la paix. En France, Louis XIV vient de commencer son règne personnel, brillamment assisté par Jean-Baptiste Colbert. Il songe déjà à modifier profondément les structures administratives de sa colonie.

Boucher a peu de difficulté à convaincre le roi et Colbert de la nécessité d'envoyer des militaires et de mettre sur pied une nouvelle politique de colonisation. « J'eus l'honneur de parler au roi, qui m'interrogea sur l'état du pays, dont je lui rendis un fidèle compte, écrira plus tard Boucher, et Sa Majesté me promit qu'elle secourrait le pays et le prendrait sous sa protection ; ce qu'elle a fait. » Le 15 juillet 1662, l'*Aigle d'Or* et le *Saint-Jean-Baptiste* quittent le port de La Rochelle avec à bord, Pierre Boucher ainsi que cent soldats fournis par le roi et une centaine de colons que l'émissaire avait réunis à ses frais. Un sieur de Monts (Dumons) traverse à titre de commissaire royal chargé de faire une enquête rapide sur la situation de la colonie et de faire rapport au roi avant la fin de l'année.

La traversée, prévue pour deux mois, en dure quatre : les vivres viennent à manquer. Les personnages de marque se plaignent d'avoir été maltraités par le capitaine. Ce dernier, à cause de la saison avancée, refuse de remonter le fleuve plus haut que Tadoussac, où il jette l'ancre le 27 octobre. Passagers et bagages sont acheminés vers Québec, à bord de barques. Le sieur de Monts, après un séjour d'environ une semaine dans la colonie, retourne en France faire rapport au roi.

Le petit nombre de soldats envoyés par le roi est nettement insuffisant pour mater les Iroquois. Le 27 janvier 1663, Maisonneuve émet une ordonnance établissant la Milice de la Sainte-Famille de Jésus, Marie et Joseph. Cinq jours plus tard, soit le 1^{er} février, l'île de Montréal peut compter sur vingt escouades de sept volontaires. La petite guerre n'en continue pas moins.

À l'automne de 1663, les renforts promis ne sont toujours pas arrivés. Marie de l'Incarnation le déplore en ces termes : « Le roi ne nous a pas envoyé des troupes, comme il l'avait fait espérer, pour détruire les Iroquois. On nous mande que les démêlés qu'il a dans l'Italie en sont la cause. » Comme les nouvelles ne circulent pas rapidement au xvii^e siècle, la supérieure des ursulines ignore, lorsqu'elle écrit sa lettre, que le 19 novembre Louis XIV avait nommé Alexandre de Prouville de Tracy « lieutenant général dans toute l'étendue des terres de notre obéissance situées en l'Amérique Méridionale et Septentrionale ». La mission confiée au militaire est double : déloger les Hollandais des Antilles et, au Canada, porter la guerre jusque dans les foyers des Iroquois pour les exterminer entièrement. Il faut attendre l'été de 1665 pour voir arriver le régiment promis.

Pendant ce temps, les colonies anglaises et hollandaises d'Amérique du Nord en viennent aux armes. Au mois d'août 1664, alors que l'Angleterre et la Hollande sont toujours en paix, le colonel Richard Nicolls s'empare de New Amsterdam qu'il rebaptise immédiatement New York. La guerre entre les deux pays n'éclate qu'en mars 1665. Marie de l'Incarnation croit que les dires de Pierre-Esprit Radisson, passé aux Anglais, auraient été suffisants pour les convaincre de s'emparer des postes hollandais. À ce sujet elle écrit, le 28 juillet 1665 :

Ce ne sont plus les Hollandais qui sont voisins des Iroquois, mais bien les Anglais qui se sont rendus maîtres de tout ce qu'ils possédaient et qui les ont chassés. Cette conquête s'est faite par ceux de la Nouvelle-Angleterre qui sont devenus si forts qu'ils sont plus de quarante mille. Ils reconnaissent le roi d'Angleterre pour leur prince, mais ils ne veulent pas en être tributaires. Un habitant d'ici, mais qui n'y était pas bien vu, parce que c'était un esprit de contradiction et de mauvaise humeur, se retira chez les Anglais, il y a environ deux ans, et leur donna, à ce que l'on croit, la connaissance de beaucoup de choses du pays des Iroquois, et du grand profit qu'ils en pourraient tirer pour la traite, s'ils en étaient les maîtres. On croit que ce peut être la raison qui les a portés à attaquer la Nouvelle-Hollande.

Un régiment complet

Le 26 février 1664, Tracy, à la tête de quatre compagnies d'infanterie, fait voile vers les Antilles. Au mois de décembre de la même année, le régiment de Carignan reçoit l'ordre « de se rendre à l'un des ports de Brouage ou de La Rochelle et de s'embarquer dans le temps jugé nécessaire au service par l'intendant Colbert de Terron, soit en avril ou mai suivant ».

Le régiment de Carignan comprend mille hommes répartis en vingt compagnies. D'après les recherches des historiens Régis Roy et Gérard Malchelosse, « les compagnies du régiment de Carignan auraient [...] été composées de trois officiers : capitaine, lieutenant, enseigne ; de deux sous-officiers (sergents), un fourrier, deux

tambours, un fifre et quarante-quatre soldats, parmi lesquels deux caporaux et trois ou quatre anspessades. Il n'y avait que deux enseignes réellement attirés puisqu'il n'y avait que deux drapeaux blancs. [...] Les tambours placés à la tête de chaque compagnie servaient à régulariser la marche, à la presser, à la ralentir et à rappeler autour du drapeau tous les hommes dispersés. »

Quatre compagnies quittent le port de La Rochelle, le 19 avril 1665. Au cours de son voyage, le *Vieux Siméon*, qui transporte cette partie des troupes, croise le *Brézé*, à bord duquel voyage Tracy, qui a quitté la Guadeloupe le 25 avril. La rencontre a lieu dans la région de l'île Percée, en Gaspésie. Le *Vieux Siméon* arrive à Québec le 19 juin. La population de la ville est heureuse de voir arriver ces hommes qui, on l'espère, ramèneront la paix et la prospérité. Peut-être parce que l'armement dont disposent les compagnies est des plus modernes. Elles sont les premières à utiliser des fusils à platine.

Le *Brézé* jette l'ancre à Tadoussac car, à cause de son tonnage élevé, le capitaine craint de lui faire remonter le fleuve jusqu'à Québec. Les soldats font le voyage à bord de deux petits vaisseaux. Le 30 juin 1665, le représentant du roi est accueilli avec un éclat auquel la colonie n'est pas habituée.

Pendant ce temps, huit autres compagnies voguent sur l'Atlantique. Elles ont quitté le port de La Rochelle, le 13 mai, à bord de deux navires. Le premier atteint Québec le 19 août, et le second, le lendemain. À la fin du mois de mai, les huit dernières compagnies quittent la France. À bord du *Saint-Sébastien* voyagent Daniel de Rémy de Courcelle, qui vient occuper le poste de gouverneur de la Nouvelle-France, et Jean Talon, le nouvel intendant. La traversée dure 117 jours et se termine par une demi-catastrophe. À l'approche des terres, les voyageurs « ont trop tôt ouvert les sabords de leurs navires, ce qui a fait que l'air y étant trop tôt entré, la maladie s'y est mise, qui a causé bien de la désolation ». Huit soldats meurent et une centaine d'autres doivent être transportés à l'hôpital. Un si grand nombre de malades cause certains problèmes aux religieuses hospitalières. « La salle de l'hôpital étant pleine, écrit Marie de l'Incarnation, il en a fallu mettre dans l'église, laquelle étant remplie jusqu'aux balustrades, il a fallu avoir recours aux maisons avoisinantes, ce qui a extraordinairement fatigué toutes les religieuses, mais ce qui a aussi excellemment augmenté leur mérite. »

Dès son arrivée à Québec, Tracy met ses hommes à l'ouvrage. On construit de petits bateaux pour acheminer soldats, vivres et munitions vers la région du Richelieu, en prévision d'une marche contre les Iroquois. Le 23 juillet, les quatre premières compagnies arrivées à Québec, accompagnées d'une centaine de volontaires du pays, partent en bateau pour se rendre sur la rivière Richelieu, au pied d'un rapide, pour y construire un fort en bois. Le capitaine Jacques de Chambly commande l'expédition. Le fort prend le nom de Saint-Louis, car sa construction avait commencé pendant la semaine où l'on célébrait la fête de ce saint. Il prendra plus tard le nom de Chambly. Le 25 août 1665, Tracy ordonne au capitaine Pierre de Saurel de conduire sa compagnie à l'embouchure de la rivière Richelieu pour y construire un second fort, baptisé d'abord fort Richelieu, puis plus tard Sorel.

En prévision d'une attaque massive contre le pays des Iroquois, Tracy juge bon de doter le Richelieu de quelques forts. Aux deux premiers, il ajoute le fort Sainte-Thérèse, au pied d'un autre rapide situé à trois lieues du fort Saint-Louis.

Henri Chastelard de Salières commande les sept compagnies qui sont affectées à cette construction. L'officier se plaint qu'une bonne partie de ses hommes sont malades.

À l'automne, Tracy répartit les compagnies entre les différents postes de la colonie : huit à Québec, cinq à Montréal, trois à Trois-Rivières, une à Sainte-Famille de l'île d'Orléans, deux au fort Richelieu, deux au fort Saint-Louis et les trois dernières au fort Sainte-Thérèse. Au mois d'août, une ordonnance oblige les habitants de Québec à fournir, au cours de l'hiver, 800 cordes de bois aux soldats qui hiverneront à cet endroit.

La présence des 1200 soldats sème un peu d'inquiétude chez les Iroquois. Le 19 novembre 1665, arrivent à Montréal 14 canots d'Onontagués, de Tsonnontouans et de Goyogouins, sous la conduite de Garakontié qui veut négocier une paix avec les Français. Monsieur de Salières organise un grand déploiement pour accueillir les Amérindiens. « Je les fis fort bien recevoir, affirme-t-il, ayant fait mettre sous les armes les cinq compagnies et fait faire une décharge et tirer du canon. Ils furent menés dans le château où je leur fournis des pois, du tabac, du pain et autres choses que l'on donne aux Sauvages et leur baillai souvent à manger et ne leur ai pas épargné mon vin et mon tabac, leur en donnant de façon qu'il ne leur fit point mal. »

Douze soldats français accompagnent les douze ambassadeurs iroquois à Québec où ces derniers rencontrent Tracy au mois de décembre. Le lieutenant général répond favorablement aux demandes des trois nations. Il promet à Garakontié « la paix et la protection du roi pour sa nation ; mais il lui même espérer la même grâce pour les autres nations iroquoises, si elles aimaient mieux se porter d'elles-mêmes à leur devoir que de s'y laisser contraindre par la force des armes. [...] Cependant, ajoute le père François Le Mercier, dans la *Relation* de 1665-1666, comme l'on ne doit attendre aucun avantage de ces nations, qu'autant qu'on paraît en état de leur pouvoir nuire, on fit les préparatifs pour une expédition militaire contre celles avec qui il n'y avait point de paix conclue. »

Le 9 janvier, selon la *Relation*, 300 soldats du régiment de Carignan et 200 habitants, qui se sont portés volontaires, quittent Québec pour le pays des Iroquois. La troupe avance lentement. Les soldats, pour la plupart, chaussent des raquettes pour la première fois. De plus, tous transportent sur leur dos vingt-cinq à trente livres de biscuits, des couvertures et les autres provisions nécessaires à une telle expédition. Même le gouverneur et les officiers sont astreints au transport du matériel. Trois jours à peine après le départ, les militaires sont exténués. Plusieurs ont « les genoux et les doigts ou autres parties entièrement gelés et le reste du corps couvert de cicatrices ; et quelques autres, entièrement entrepris et engourdis par le froid, seraient morts sur la neige, si on ne les avait portés avec beaucoup de peine jusqu'au lieu où l'on devait passer la nuit ».

Le 15 janvier, le corps expéditionnaire atteint le Cap-de-la-Madeleine et, le lendemain, Trois-Rivières. Les soldats sont épuisés, alors que les habitants du pays n'ont rien perdu de leur bonne forme. Un de ceux-ci, René-Louis Chartier de Lotbinière, âgé de vingt-quatre ans, s'anuse à rimer les aventures du groupe :

Étant rendus aux Trois-Rivières
On fait nique aux cimetières
On ne pense plus au passé
Chacun se trouve délassé
Le pot bout. On remplit l'écuelle.

Le fort Richelieu est remis en état par les hommes du capitaine Saurel. Les soldats malades sont remplacés et la troupe se complète d'un groupe de Montréalais conduits par Charles Lemoine.

Le 30 janvier, soldats et Canadiens quittent le fort Sainte-Thérèse sans plus attendre l'arrivée des Algonquins qui devaient les guider vers les bourgades des Agniers. Courcelle, dans son impatience de marcher contre ses ennemis, n'avait pas jugé bon d'attendre plus longtemps. La marche est de plus en plus pénible. On s'égaré, on revient sur ses pas. Enfin, le 14 février, plutôt que d'arriver près d'un village agnier, les Français se retrouvent à Corlaer (Schenectady), un établissement hollandais. Quelques jours auparavant, lors d'une escarmouche avec un petit groupe d'Iroquois, un officier français et dix hommes avaient trouvé la mort. Le commandant hollandais apprend à Courcelle que la majorité des guerriers iroquois des villages avoisinants sont déjà partis faire la guerre à des tribus appelées « faiseurs de porcelaine ». Les Agniers n'avaient laissé dans les villages « que les enfants et les vieillards infirmes ». Le gouverneur prend alors la décision de revenir à Québec, sans pousser plus avant.

Les dirigeants d'Albany sont tout surpris d'apprendre qu'une armée française se promène sur leur territoire, sans autorisation préalable du gouverneur de New York, et ce, en temps de paix. Ce que tous ignorent, c'est qu'ils sont ennemis, la France et l'Angleterre étant en guerre depuis le 26 janvier 1666.

Péniblement, les soldats prennent le chemin du retour, après avoir attaqué une cabane d'Agniers, tuant deux hommes et une vieille femme. Le dimanche 21 février, arrivent les Algonquins avec des provisions de viande fraîche. Le retour est aussi pénible que l'aller. Des Iroquois harcèlent la petite armée française et tuent quelques soldats. Le 8 mars 1666, le gouverneur arrive au fort Saint-Louis : il a laissé derrière lui plus d'une soixantaine d'hommes ayant succombé au froid ou à la faim. L'expédition est un échec complet. Courcelle s'en prend au père Charles Albanel qui exerce au fort les fonctions curiales. Il l'accuse d'avoir volontairement retardé le départ des guides algonquins, « ce qui s'est trouvé n'être pas vrai », lit-on dans le *Journal des jésuites*.

En territoire agnier

Au cours du printemps de l'été 1666, les Agniers continuent la petite guerre contre les établissements français, tuant quelques soldats. Tracy prépare sa grande expédition punitive et fait construire le fort Saint-Jean, sur le Richelieu, et le fort Sainte-Anne, au lac Champlain. Pendant l'érection de ce dernier fort, les Iroquois surprennent sept Français et en tuent cinq, dont monsieur de Chasy, le neveu de Tracy. Dès que la nouvelle de cet attentat parvient à Québec, les autorités mettent sous arrêt les ambassadeurs onneiouts venus négocier la paix.

Le 24 juillet, Pierre de Saurel quitte Québec à la tête de 200 Français et d'environ 80 Amérindiens pour aller attaquer les Agniers. En cours de route, l'expédition rencontre le chef agnier Bâtard Flamand qui se rend à Québec, accompagné de quelques prisonniers français, dont le lieutenant Louis de Canchy de Lerole, un des cousins de Tracy. Saurel décide alors de revenir dans la capitale où les négociations de paix traîneront en longueur.

Le 1^{er} septembre 1666, l'intendant Jean Talon fait parvenir à Tracy et à Courcelle un mémoire dans lequel il se demande « s'il est plus avantageux au service du roi de faire la guerre aux Agniers que de conclure la paix avec eux ». Il invoque neuf raisons en faveur de la guerre, et six pour la paix. Cinq jours plus tard, Tracy décide de conduire lui-même une armée au pays des Iroquois. La troupe se composera « de six cents soldats tirés de toutes les compagnies du régiment de Carignan, de six cents habitants du pays, dont cent dix de Ville-Marie, et de cent Sauvages Hurons ou Algonquins ». Le départ est fixé au 14 septembre. Ce jour-là, Tracy fait sortir Bâtard Flamand de prison et fait défiler devant lui la plus grande armée jamais mise sur pied en Nouvelle-France. « Voilà que nous allons dans ton pays », déclare le lieutenant général au chef agnier. Ce dernier, les larmes aux yeux, lui répond : « Je vois bien que nous sommes perdus, mais notre perte coûtera cher. Je t'avertis que notre jeunesse se défendra jusqu'à l'extrémité et qu'une bonne partie de la tienne demeurera sur la place ; seulement, je te prie de sauver ma femme et mes enfants. » Ce que promet Tracy, « si l'on peut les reconnaître ».

Les différents corps d'armée se donnent rendez-vous, le 28 septembre, au fort Sainte-Anne, sur le lac Champlain. Courcelle part immédiatement avec près du tiers des effectifs. Tracy quitte le fort, le 3 octobre et l'arrière-garde le suit, le 7.

Monsieur le chevalier de Chaumont, raconte Marie de l'Incarnation, m'a assuré que, pour avoir porté son sac où il y avait un peu de biscuit, il lui vint au dos une grosse tumeur ; car il faut que les chefs se chargent aussi bien que les autres, aucune bête de somme ne pouvant aller par des lieux si étroits et si dangereux. Ils se sont vus en des périls extrêmes, dans des rivières et des rapides, où, à cause de la profondeur de l'eau et de l'incertitude du fond, ils ont été obligés de se faire porter par des Sauvages. Un Suisse ayant voulu se charger, dans un mauvais pas, de M. de Tracy, qui est un des plus grands hommes que j'aie vus, quand il fut au milieu, il était sur le point de tomber en défaillance, lorsque, trouvant heureusement une roche, il se jeta dessus. Alors un Huron fort et courageux, se jetant à l'eau, le retira du danger et le porta à l'autre bord.

La marche est pénible. Bientôt, les vivres viennent à manquer et l'on doit diminuer la ration quotidienne de chaque homme. Les Iroquois sont bien au fait de la marche de l'armée française. Le 14 octobre, celle-ci approche de la première bourgade iroquoise. Le temps est affreux. Tracy oblige ses hommes à marcher toute la nuit, au son des tambours. Les Iroquois désertent le premier village que les Français envahissent sans peine et qu'ils incendient, après l'avoir pillé.

Trois autres villages subissent le même sort. Les villages contenaient assez de provisions pour nourrir la population entière de la Nouvelle-France pendant deux ans. Craignant les rigueurs de l'automne avancé, Tracy ordonne le retour. Mais, avant de partir, les quatre aumôniers qui accompagnaient les troupes célèbrent la

messe près des ruines fumantes, et les officiers prennent possession du territoire au nom du roi de France.

Les deux expéditions du régiment de Carignan-Salières en territoire iroquois se soldent par des demi-échecs. Peu d'Iroquois perdent la vie. Même si les réserves de vivres ont été anéanties, il n'est pas prouvé que les habitants des villages détruits aient eu réellement à souffrir de la faim. Le bilan positif est très mince.

On a [...] dit que cette expédition de M. de Tracy, écrivent Roy et Malchelosse, avait eu un effet moral sur l'esprit de l'Iroquoisie, lui montrant que le Français pouvait porter l'épée et la torche dans son pays, et que cela inspira chez notre redoutable ennemi une crainte salutaire. Était-ce une crainte ? Ne serait-ce pas un sentiment où la surprise dominait, de voir pour la première fois les Français en nombre important envahir leur territoire ? Comme cette première invasion pouvait se répéter, il convenait donc pour eux d'user d'astuce et de ruse et de faire croire au gouverneur à des expressions de paix et d'amitié.

Au printemps de 1667, « les Cinq-Nations témoignent une bonne disposition pour la paix ». Le 20 avril, Bâtard Flamand et deux Onneiouts arrivent à Québec « sans avoir amené ni Hurons ni Algonquins, ni familles qu'on leur avait demandé ». Une semaine plus tard, Tracy prend la décision « de retenir ici toutes les femmes et de renvoyer les hommes dans le pays, à la réserve de deux avec protestation de monsieur de Tracy : que si, dans deux lunes, ils n'obéissent et n'exécutent les articles proposés, notre armée partira pour les aller ruiner dans le pays ». Enfin, le 8 juillet 1667, la paix intervient avec les Iroquois qui laissent quelques familles en otage.

Considérant que sa mission est accomplie, Tracy quitte Québec, à bord du *Saint-Sébastien*, le 28 août 1667. Parmi les soldats, plus de quatre cents décident de demeurer en Nouvelle-France. On évalue à environ 250 le nombre de ceux qui sont morts au cours de leur séjour. Quant aux autres, soit la moitié des effectifs, ils regagnent la France en 1667 et en 1668.

Louis XIV souhaite qu'une partie des officiers et des soldats demeurent en Nouvelle-France et se transforment en colons. À cet effet, il leur accorde des vivres pour un an et des gratifications dont le montant varie suivant le grade. L'intendant Talon voit à ce que des terres leur soient concédées.

Au cours des années qui suivent, quelques officiers décident de retourner en France. Le ministre Colbert écrit à Talon pour lui dire qu'il est nécessaire « qu'à l'avenir, ces officiers ne repassent point en France, leur faisant connaître que le véritable moyen de mériter les grâces de Sa Majesté est de demeurer fixés au pays et d'exciter fortement tous leurs soldats à travailler au défrichement et à la culture des terres ».

Parmi les officiers du régiment de Carignan qui décident de demeurer en Nouvelle-France, il faut retenir les noms des capitaines Jacques de Chambly, Antoine Pécaudy de Contrecoeur, Michel-Sidrac Dugué de Boisbriand, Louis Petit, Pierre de Saurel, Pierre de Saint-Ours, Louis de Niort de La Noraye, Alexandre Berthier, Olivier Morel de La Durantaye, qui pour la plupart ont laissé leur nom à des villes ou villages qui existent encore de nos jours. Dans la classe des lieutenants, plusieurs firent souche au Québec : Philippe Gaultier de Comporté, François Provost, René Gaultier de Varennes, Séraphin Margane de Lavaltrie et Pierre de

Joybert de Soulanges et de Marson. Quant aux enseignes, ils furent moins nombreux à choisir la Nouvelle-France pour patrie. Retenons les noms de François Jarret de Verchères et Thomas-Xavier Tarieu de Lanaudière et de la Pérade. Quelques centaines de soldats sont, eux aussi, à l'origine de familles québécoises.

Un lent peuplement

Si l'établissement en Nouvelle-France des soldats du régiment de Carignan-Salières marque un moment important dans le peuplement de la colonie, une certaine politique d'immigration avait été mise au point auparavant. Dès 1627, la Compagnie de la Nouvelle-France, ou compagnie des Cent-Associés, s'était engagée à transporter dans la colonie, en quinze ans au moins, 4000 personnes.

L'obligation imposée à la Compagnie des Habitants, en 1645, est plus réaliste. Il s'agit pour elle de trouver vingt nouveaux colons par année. De plus, à partir de 1647, selon l'historien Marcel Trudel, « les propriétaires de navires sont tenus de transporter un immigrant par tonneau de fret » ou « trois engagés par 60 tonneaux et six par 100 tonneaux ». Dans ce dernier cas, l'ordonnance réfère au tonnage du navire. Cette politique d'immigration a comme résultat qu'entre 1608 et 1660, la Nouvelle-France reçoit en moyenne une vingtaine d'immigrants par année. Il est vrai qu'à cette époque, la colonie peut se développer avec une faible population, car la politique française défend à sa colonie d'avoir des industries qui pourraient nuire à celles de la métropole. La colonie ne peut exporter que bien peu de choses à part les fourrures et les poissons. Dans le premier cas, la main-d'œuvre est peu abondante ; dans le second, elle est saisonnière.

Quelques colons émigrent en Nouvelle-France avec leur famille, mais bon nombre le font à titre d'engagés. Ces derniers, très souvent gens de métier, consentent habituellement à servir un maître pour une période de trente-six mois, moyennant un salaire fixé lors de l'engagement signé en France.

À sa réunion du 15 octobre 1663, le Conseil souverain prend la décision suivante : « Il a été résolu que les hommes de travail venus dans les vaisseaux de Sa Majesté, tant cette année que l'année dernière, lesquels ont été distribués aux habitants, seront obligés de servir trois ans lesdits habitants, après lequel temps ils seront libres de s'habituer, séjourner au pays ou repasser en France sans qu'ils puissent être retenus par force, non plus que ceux qui ont accompli le temps qu'ils étaient obligés envers leurs maîtres. » Les engagés, ou les trente-six mois comme on les appelle alors, ne peuvent quitter leur maître sans la permission de ce dernier, et ce sous peine d'amendes ou d'emprisonnement.

Le Conseil souverain adopte, le 5 décembre 1663, une législation sévère portant sur la désertion des engagés : « À quoi faisant droit, le conseil a fait et fait très expresses interdictions et défenses à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, de retirer, sous quelque prétexte que ce soit, aucuns serviteurs sans congé par écrit, de leurs maîtres, à peine d'amende arbitraire et auxdits serviteurs engagés de quitter le service de leurs dits maîtres, sans congé par écrit, sous même peine, et de payer à leurs dits maîtres chaque journée d'absence ou de temps perdu, à la somme de quatre livres. »

La désertion des engagés et l'hébergement des fautifs sont des crimes qu'on punit sévèrement. Le 14 janvier 1664, Louis Lepage est condamné à la prison pour avoir quitté son maître Charles Legardeur de Tilly. Quinze jours plus tard, soit le 1^{er} mars 1664, la veuve Badeau est condamnée à verser dix livres d'amende pour avoir reçu chez elle deux des valets de Pierre Denys de La Ronde. Le 5 juin 1673, René Blanchard, un aide-cuisinier au service du gouverneur Frontenac, est condamné pour avoir déserté son maître. Entre autres peines, il est conduit, par l'exécuteur de la haute justice, à la grande place de la basse-ville de Québec et installé au carcan pendant trois heures « avec un écriteau sur l'estomac auquel sera écrit : domestique engagé qui a délaissé le service de son maître sous un faux donné à entendre ».

Heureusement, la plupart des engagés remplissent fidèlement les engagements de leur contrat et ils trouvent assez facilement une compagne.

La plupart de nos habitants qui sont ici, écrit Pierre Boucher en 1664, sont des gens qui sont venus en qualité de serviteurs et, après avoir servi trois ans chez un maître, se mettent à eux ; ils n'ont pas travaillé plus d'une année qu'ils ont défriché des terres et qu'ils recueillent du grain plus qu'il n'en faut pour les nourrir. Quand ils se mettent à eux d'ordinaire, ils ont peu de chose, ils se marient ensuite à une femme qui n'en a pas davantage ; cependant, en moins de quatre ou cinq ans, vous les voyez à leur aise, s'ils sont un peu gens de travail et bien ajustés pour des gens de leur condition.

Tous les engagés recrutés en France ne sont pas aptes au travail dès leur arrivée. Le convoi de 1663 comprend environ une centaine de trente-six mois. Parmi ceux-ci, selon le Conseil souverain, « il n'y avait tout au plus que vingt hommes prêts à faire quelque travail. Les autres étaient malades et faibles à ne se pouvoir tenir sur les pieds, d'ailleurs la plupart étaient des jeunes gens, clerks, écoliers ou de cette nature dont la majeure partie n'avait jamais travaillé. »

Le Conseil doit leur donner des justaucorps, des bas et des souliers. Un tel recrutement est peu utile à la colonie, du moins pour les premiers temps. Dans une lettre adressée à Colbert, le 29 octobre 1667, l'intendant Talon écrit : « Qu'il soit défendu à ceux qui seront chargés de la levée des passagers pour le Canada d'envoyer aucun homme qui ne soit au-dessus de seize ans et au-dessous de quarante, parce que tout ce qui est au-dessus de l'un de ces âges et au-dessous de l'autre ne peut accommoder ce pays et ne laisse pas de coûter au roi. »

Les finances de la colonie ne peuvent supporter le poids des bouches inutiles. Le 20 août 1664, le Conseil souverain ordonne le retour en France des personnes inhabiles à travailler, ainsi que celles « qui sont à charge au pays »

En 1665, la Compagnie des Indes occidentales se charge de l'envoi de 429 personnes en Nouvelle-France. Pour chacune d'elles, le roi paie à la compagnie 10 livres pour la levée, 30 pour l'habillement et 60 pour le passage. L'année suivante, 35 personnes font la traversée et les habitants qui engagent ces trente-six mois remboursent la compagnie pour les frais encourus. En 1667, on dénombre 286 arrivants au compte de la compagnie et 228 l'année suivante. Marie de l'Incarnation est un peu surprise de la variété de la recrue de 1668. Elle écrit : « Les navires n'ont point apporté de malades cette année. Le vaisseau arrivé était chargé

comme d'une marchandise mêlée. Il y avait des Portugais, des Allemands, des Hollandais, et d'autres de je ne sais quelles nations [...]. Quant aux hommes, ce sont des gens qui ont été cassés du service du roi et que Sa Majesté a voulu être envoyés en ce pays. On les a tous mis au Bourg-Talon à deux lieues d'ici, pour y habiter et le peupler. Quand ils auront mangé la barrique de farine et le lard que le roi leur donne, ils souffriront étrangement jusqu'à ce qu'ils aient défriché. »

Un pays de célibataires

Les recrues de Montréal de 1653 et de 1659 se composent surtout de célibataires. Les soldats du régiment de Carignan-Salières sont eux aussi pour la plupart célibataires et d'âge à se marier. Ils ont de 17 à 28 ans. Selon Roy et Malchelosse, aucun n'a plus de 40 ans. Pour des raisons de stabilité sociale et pour éviter que ces hommes ne se rendent trop souvent dans les bois dans l'espérance de rencontrer de jeunes Amérindiennes, les autorités sont amenées à prendre diverses mesures. La situation devient tragique. En 1666, lors du recensement, on dénombre 719 célibataires masculins âgés de 16 à 40 ans et seulement 45 filles célibataires des mêmes âges.

Selon le généalogiste Archange Godbout, avant 1639, on ne dénombre que six filles « venues seules au pays, dont trois moururent sans postérité ». De 1634 à 1663, plus de 200 filles célibataires viennent s'établir en Nouvelle-France. Elles portent le nom de *filles à marier*. Leur recrutement est assez sévère puisque ce sont surtout les communautés religieuses qui s'en chargent. En 1654, c'est la reine Anne d'Autriche qui voit à l'envoi d'une dizaine de filles sous la conduite de mère Marie-Renée Boulic dite de la Nativité. Le père jésuite François-Joseph Le Mercier écrit à ce sujet : « La reine, ayant de la tendresse pour la conversion des Sauvages et de l'affection pour l'établissement de la colonie française en ce nouveau monde, y envoya ce printemps dernier quelque nombre de filles fort honnêtes, tirées des maisons d'honneur. »

Certains marchands se risquent parfois à expédier en Nouvelle-France des filles qui effectuent le voyage de retour plus tôt que prévu. Le gouverneur Pierre de Voyer d'Argenson raconte ainsi l'aventure survenue à l'une de ces demoiselles.

Il faut que je vous dise une chose qui vous divertira, écrit-il le 24 octobre 1658 au père Charles Lalemant. C'est un jugement que j'ai rendu contre un marchand de La Rochelle, appelé Perron. Il a été assez insolent pour nous envoyer en ce pays une fille débauchée, actuellement grosse, et qu'il savait être dans cet état. Je l'ai condamné à la ramener à La Rochelle, à toutes les dépenses qu'il en pouvait avoir faites et à celle qu'avait faites celui à qui il l'avait donnée en service, à 150 livres d'amende dont le tiers je le fais donner à l'hôpital de Québec. Cela remettra notre pays en réputation que l'on confond avec les îles Saint-Christophe et empêchera les marchands de charger de ce bétail. Je n'ai rien de plus agréable à vous apprendre.

La recrue de 1659, qui se chiffre à une quarantaine de personnes de sexe féminin, effectue la traversée sous la direction de Marguerite Bourgeoys.

L'historien Gustave Lanctot qui, dans son livre *Filles de joie ou filles du roi*, cherche à démontrer la bonne moralité des filles à marier, écrit :

Les jeunes immigrantes de 1634 à 1663, qui, sans retard ni reproche, trouvaient maris à leur convenance, dans quelle catégorie sociale faut-il les ranger ? Approximativement, on peut se hasarder à dire que les quatre septièmes appartenaient à la classe rurale : filles de paysans et de campagnards divers, industrieuses et robustes, elles deviennent de vaillantes compagnes du colon, bâtisseur de sa maison et défricheur de son champ. Deux autres septièmes descendaient de familles urbaines, filles d'artisans, de journaliers et de domestiques, actives avec du savoir-faire et ménagères de bon conseil, elles épaulent chaque jour le mari penché sur son labeur ou courant sus aux Iroquois. Le dernier septième comprenait une modeste élite, filles de négociants, de fonctionnaires, de militants, d'hommes de profession ou de petite noblesse, qui épousent des seigneurs, des notaires, des médecins ou des marchands.

Les gros arrivages

Après les années 1660, le nombre de célibataires ne cesse d'augmenter en Nouvelle-France. Il y a bien certains couples qui émigrent ensemble et des trente-six mois, déjà mariés, qui font venir femmes et enfants une fois bien installés. Pourtant, la plupart des colons comptent sur l'arrivée des navires pour trouver une épouse. Entre 1663 et 1673, la colonie recevra près de 800 filles du roi. Plus de la moitié d'entre elles, selon des chiffres compilés par l'historien Silvio Dumas, sont pensionnaires à la Salpêtrière de Paris avant leur immigration. La Salpêtrière, genre de succursale de l'Hôpital Général de Paris, hébergeait les femmes et les filles indigentes. En 1661, écrit Silvio Dumas, « ce refuge abritait 1460 personnes ; on y recevait des filles de petits nobles pauvres ou gênés, lesquelles jouissaient d'un traitement particulier et qu'on appelait les "bijoux". [...] On enseignait aux filles à lire, à tricoter, à faire de la lingerie, de la broderie et de la dentelle ; on leur donnait un solide enseignement religieux. »

À peine un peu plus de 400 des filles du roi sont des orphelines et la majorité d'entre elles ont moins de 25 ans. Comme les autorités cherchent des filles jeunes et saines, il est normal de retrouver 76 filles âgées de 12 à 15 ans.

Le premier contingent arrive à Québec au début de l'été 1663. Il se compose de 38 filles qui sont immédiatement réparties entre la capitale Trois-Rivières et Montréal. En peu de temps, toutes trouvent une mari « excepté trois dont une a été prise par les Iroquois dans l'Île d'Orléans et emmenée captive ».

Le roi de France avait non seulement défrayé le coût de la traversée, mais il avait aussi vu à leur procurer quelque bien-être matériel. La plupart des Françaises qui émigrent en Nouvelle-France y arrivent avec peu de bagages. « Les hardes, écrit Lanctot, devaient comprendre, outre les habits, les articles suivants : 1 cassette, 1 coiffe, 1 mouchoir de taffetas, 1 ruban à souliers, 100 aiguilles, 1 peigne, 1 fil blanc, 1 paire de bas, 1 paire de gants, 1 paire de ciseaux, 2 couteaux, 1 millier d'épingles, 1 bonnet, 4 lacets et 2 livres en argent. »

En 1664, près d'une vingtaine de filles du roi émigrent en Nouvelle-France. L'année suivante, le contingent est plus important. Silvio Dumas l'évalue à 89 personnes, alors que Marie de l'Incarnation parle de 100 filles qui, dès la fin d'octobre, ont presque toutes trouvé mari.

Même mariées, le sort de ces filles comporte des problèmes. « Quand une famille commence une habitation, écrit la supérieure des ursulines, le 29 octobre 1665, il lui faut deux ou trois années avant que d'avoir de quoi se nourrir, sans parler du vêtement, des meubles et d'une infinité de petites choses nécessaires à l'entretien d'une maison ; mais ces premières difficultés passées, ils commencent à être à leur aise, et s'ils ont de la conduite, ils deviennent riches avec le temps autant qu'on le peut être dans un pays nouveau comme celui-ci. » Marie de l'Incarnation a raison de souligner les difficultés économiques auxquelles doivent faire face les nouveaux mariés. L'intendant Talon revient sur ce problème lorsqu'il écrit au ministre Colbert, le 13 novembre 1666 : « Les quatre-vingt-dix filles que le roi a fait passer sont toutes mariées à l'exception de six auxquelles je suis obligé de donner quelque secours de temps en temps, de même qu'aux mariées dans le besoin qu'elles souffrent les premières années de leur mariage. »

La recrue des filles à marier de 1667, du moins une partie, cause quelques problèmes à la directrice du groupe, Françoise Desnoyers, l'épouse de Pierre LePetit, seigneur de Neuville. Talon, dans sa lettre du 27 octobre 1667, fait part à Colbert des doléances de ces demoiselles : leur conductrice « leur a fripponné¹ la moitié de leurs hardes ». « Elles m'ont fait de grandes plaintes du [traitement] qu'elles ont reçu sur mer, et elles m'ont assuré que, du moment qu'elles ont été sous la voile, elles n'ont reconnu ni humanité dans les officiers de leur bord, qui les ont fait beaucoup souffrir de la faim, ne leur donnant qu'un léger repas le matin et, le soir pour souper, un bien peu de biscuit sans aucune suite. »

Il ne faut pas croire que toutes les filles étaient d'une docilité exemplaire. Leur jeune âge peut expliquer certaines fredaines. Mère Saint-André, des ursulines de Québec, écrit, le 29 octobre 1668 : « Nous n'avons pu nous défendre de louer ladite maison [de madame de La Peltrie] à d'autres et, depuis deux ou trois ans en deçà, ce sont les filles que l'on fait venir de France qui l'ont occupée et l'occupent encore à présent. Vous ne sauriez croire le dégât que ces bonnes créatures y font, sans compter qu'elles y ont déjà pensé mettre le feu deux ou trois fois, ce qui a mis en danger de brûler tout notre monastère. »

Filles à problèmes

Le contingent de 1668, qui totalisait près de 80 filles, comprend « une sauvagesse de la nation du Brésil » ou « Maure de nation », née au Brésil et baptisée à Lisbonne, Espérance du Rosaire, qui épouse Simon Longueville peu après son arrivée. La décision de plusieurs soldats et officiers du régiment de Carignan-Salières de s'établir en Nouvelle-France amène les autorités françaises à organiser des contingents de filles plus considérables, soit près de 400 personnes pour les années 1669, 1670 et 1671. Au cours de ces trois années, le roi versera à environ 250 filles à marier la somme de 50 livres lors du mariage. Cette prime fera souvent préférer la fille du roi à la fille du pays lors du choix d'une future épouse. En octobre 1669, Marie de l'Incarnation informe encore son correspondant européen de l'évolution du peuplement. « C'est une chose prodigieuse de voir l'augmentation des peuplades

¹ C'est-à-dire volé.

qui se font en ce pays. Les vaisseaux ne sont pas plus tôt arrivés que les jeunes hommes y vont chercher des femmes et, dans le grand nombre des uns et des autres, on les marie par trentaines. Les plus avisés commencent à faire une habitation un an avant de se marier, parce que ceux qui ont une habitation trouvent un meilleur parti ; c'est la première chose dont les filles s'informent, et elles font sagement, parce que ceux qui ne sont point établis souffrent beaucoup avant que d'être à leur aise. »

Dès la première année de leur mariage, la plupart des nouvelles épouses ont déjà un enfant ou en attendent un. L'intendant Talon surveille la qualité des envois. Dans un mémoire à Colbert, daté du 10 novembre 1670, il décrit la fille du roi idéale : « Il serait bon de recommander fortement que celles qui seront destinées pour ce pays ne soient aucunement disgraciées de la nature, qu'elles n'aient rien de rebutant à l'extérieur, qu'elles soient saines et fortes pour le travail de campagne, ou du moins qu'elles aient quelque industrie pour les ouvrages de main. »

À la fin de 1671, il semble bien que l'équilibre démographique soit rétabli. « J'estime qu'il n'est pas à propos d'envoyer des filles l'année prochaine, écrit Talon le 2 novembre 1671, afin que les habitants donnent plus aisément en mariage les leurs aux soldats qui demeurent habitués et libres. Il n'est plus nécessaire de faire passer ces demoiselles, en ayant reçu quinze ainsi qualifiées, au lieu de quatre que je demandais, pour faire des alliances avec les officiers ou les principaux habitants d'ici. »

La demande de Talon arrive à point car, en France, le roi et Colbert commencent à trouver que ces envois massifs coûtent cher au trésor royal. Il n'y a donc pas d'envoi en 1672. Mais l'année suivante, pour répondre à la demande du gouverneur Frontenac, on expédie à Québec une cinquantaine de filles pour assainir le climat social. « Cette rareté d'ouvriers et d'engagés, avait écrit le gouverneur à Colbert, le 2 novembre 1672, m'oblige à vous supplier d'avoir la bonté de vouloir songer à nous envoyer quelques-uns de toutes les façons et même des filles à marier à beaucoup de personnes qui n'en trouvent point ici, et qui font mille désordres dans les habitations de leurs voisins et surtout dans les lieux les plus éloignés où des femmes sont bien aises d'avoir plusieurs maris [...]. S'il y avait eu ici cette année cent cinquante filles et autant de valets, dans un mois ils auraient tous trouvé des maris et des maîtres. »

Les filles du roi n'étaient pas toutes de petites saintes, ni non plus des filles de mauvaise vie. Selon Silvio Dumas, plus d'une vingtaine ont eu des démêlés graves avec la justice.

Louis-Armand de Lom d'Arce, troisième baron de Lahontan, est sans doute le peintre le plus coloré de la vertu des filles du roi. Il vécut en Nouvelle-France de 1683 à 1693 et il publia en 1703, en Hollande, un récit de voyages que plusieurs historiens ont analysé pour tenter d'en montrer les erreurs. Il écrit ainsi, au sujet des filles du roi :

Après la réforme de ces troupes [Carignan], on y envoya de France plusieurs vaisseaux chargés de filles de moyenne vertu, sous la direction de quelques vieilles béguines qui les divisèrent en trois classes. Ces vestales étaient pour ainsi dire entassées les unes sur les autres en trois différentes salles, où les époux choisissaient leurs épouses de la manière que le boucher va choisir les moutons au milieu

d'un troupeau. Il y avait de quoi contenter les fantasques dans la diversité des filles de ces trois sérails, car on en voyait de grandes, de petites, de blondes, de brunes, de grasses et de maigres ; enfin chacun y trouvait chaussure à son pied. Il n'en resta pas une au bout de quinze jours. On m'a dit que les plus grasses furent plus tôt enlevées que les autres, parce qu'on s'imaginait qu'étant moins actives elles auraient plus de peine à quitter leur ménage et qu'elles résisteraient mieux au grand froid de l'hiver, mais ce principe a trompé bien des gens. Quoiqu'il en soit, on peut ici faire une remarque assez curieuse. C'est qu'en quelque partie du monde où l'on transporte les plus vicieuses Européennes, la populace d'outre-mer croit à la bonne foi que leurs péchés sont tellement effacés par le baptême ridicule dont je vous ai parlé [baptême du Bonhomme Terre-Neuve] qu'ensuite elles sont sensées filles de vertu, d'honneur et de conduite irréprochable. Ceux qui voulaient se marier s'adressaient à ces directrices auxquelles ils étaient obligés de déclarer leurs biens et leurs facultés, avant que de prendre dans une de ces classes celles qu'ils trouvaient le plus à leur gré. Le mariage se concluait sur-le-champ par la voie du prêtre et du notaire, et le lendemain le gouverneur général faisait distribuer aux mariés un bœuf, une vache, un cochon, une truie, un coq, une poule, deux barils de chair salée, onze écus avec certaines armes que les Grecs appellent Keras.

Même à l'époque des filles du roi et au cours des décennies qui suivent, la polémique concernant la vertu de ces filles est vivace. Un contemporain de Lahontan, le père Chrestien Le Clercq, qui vit en Nouvelle-France de 1675 à 1686, aborde lui aussi la question. Il écrit en 1691 :

Je sais que, du côté de la France, on y a fait souvent passer [au Canada] des personnes suspectes parmi quantité de gens d'honneur ; mais on doit cette justice aux gouverneurs et aux missionnaires du pays de n'y avoir rien souffert d'impur, de libertin ou de mal réglé ; l'on a examiné et choisi les habitants et renvoyé en France les marchandises de contrebande et les personnes vicieuses ou marquées, aussitôt qu'on les a connues, et s'il en est resté de l'un et l'autre sexe, qui n'auraient pas été en France tout à fait exempts de reproche, on a remarqué que le passage de la mer les avait purifiés, qu'ils effaçaient glorieusement par leur pénitence les taches de leur première conduite, leur chute n'ayant servi qu'à les rendre plus sages et plus précautionnés, en sorte qu'elles sont devenues et ont été des exemples et des modèles de la colonie.

Avec l'apport des soldats du régiment de Carignan-Salières et celui des filles du roi, la population de la Nouvelle-France double en sept ans, passant de 3200, en 1666, à 6700 en 1672. La France considère alors qu'elle a fait son effort.



UN ORGANISATEUR DE GÉNIE : TALON



DÉPUIS 1627, LA NOUVELLE-FRANCE avait été cédée à une compagnie qui, en échange de privilèges commerciaux, devait s'occuper de son peuplement. Tous se rendent compte que cette politique de colonisation aboutit à un échec. Le roi décide donc de reprendre à son compte l'administration de la colonie. Lors d'une réunion tenue à Paris, le 24 février 1663, 15 actionnaires de la Compagnie des Cent-Associés signent une résolution par laquelle ils retournent au pouvoir royal l'administration et la propriété de leur seigneurie. Le roi accepte la démission de la compagnie au mois de mars, « considérant que cette compagnie de cent hommes était presque anéantie par l'abandonnement volontaire du plus grand nombre des intéressés dans celle-ci, et que le peu qui restait de ce nombre n'était pas assez puissant pour soutenir ce pays et pour y envoyer les forces et les hommes nécessaires, tant pour l'habiter que pour le défendre, nous aurions pris la résolution de le retirer des mains des intéressés en ladite compagnie. » L'ordonnance stipule ensuite que la nomination des gouverneurs et des officiers de justice relèvera de la couronne. Par cet acte, la Nouvelle-France devient donc une colonie royale.

Le roi se rend compte que les distances qui séparent la colonie de la métropole causent de graves problèmes et que les solutions doivent souvent venir de Québec même. L'édit royal créant le Conseil supérieur de Québec, au mois d'avril 1663, insiste sur ce point : « nous avons cru ne pouvoir prendre une meilleure résolution qu'en établissant une justice réglée et un Conseil souverain dans ledit pays pour y faire fleurir les lois, maintenir et appuyer les bons, châtier les méchants et contenir chacun dans son devoir, y faisant garder autant qu'il se pourra la même forme de justice qui s'exerce dans notre royaume et de composer ledit Conseil souverain d'un nombre d'officiers convenables pour la rendre. »

Le Conseil supérieur, qui prendra plus tard le nom de Conseil souverain, est d'abord un tribunal judiciaire appelé à juger « souverainement et en dernier ressort

selon les lois et ordonnances [du] royaume » toutes les causes civiles et criminelles. Les conseillers ont le droit d'établir à Québec, Trois-Rivières et Montréal des personnes habilitées à juger en première instance les différents procès. Le but visé par le roi est clairement exprimé : « Ôter autant qu'il se pourra toute chicane dans ledit pays de la Nouvelle-France, afin que prompte et brève justice y soit rendue. » Le Conseil a aussi le pouvoir de faire des lois et des ordonnances pour la bonne marche de la colonie, mais le roi se réserve le droit d'abolir et de modifier les décisions du Conseil. De plus, le Conseil veillera à la traite des pelleteries et au commerce en général.

Le gouverneur Davaugour et monseigneur François de Laval sont les premiers conseillers nommés par le roi. Cinq autres membres s'ajouteront, que le gouverneur et l'évêque choisiront « conjointement et de concert ». La durée du mandat des conseillers est d'une année, au terme de laquelle « ils pouvaient être changés ou continués tous les ans selon qu'il sera estimé plus à propos et plus avantageux par lesdits gouverneur, évêque ou premier ecclésiastique qui y sera ».

Une journée de nominations

Les plaintes de Pierre Boucher et de monseigneur de Laval contre l'administration de la colonie visent surtout le gouverneur Pierre Dubois Davaugour, qui aurait eu de violentes discussions avec le chef de l'Église canadienne.

Par suite des plaintes multipliées, le roi décide de rappeler Davaugour et il demande à monseigneur de Laval de lui suggérer quelqu'un capable de bien remplir le poste de gouverneur de la Nouvelle-France. L'évêque de Québec glisse le nom d'un converti de la dernière heure, Augustin de Saffray de Mézy, qu'il a connu à l'Ermitage avec l'abbé Jean de Bernières. Le candidat fait valoir qu'il a des dettes tellement abondantes qu'il ne peut se rendre dans la colonie. Le roi lui aurait alors offert d'éponger ses dettes à la condition expresse qu'il accepte de se rendre à Québec. Toujours est-il que le 1^{er} mai 1663, Louis XIV signe les lettres patentes établissant Saffray de Mézy gouverneur de la Nouvelle-France pour une durée de trois ans. Le lendemain, Mézy prête, entre les mains du roi, le serment traditionnel de fidélité.

Presque au même moment, le roi nomme Louis Robert au poste d'intendant de la Nouvelle-France. Colbert, croit-on, s'oppose à la nomination de Robert parce qu'il fait partie du clan de Louvois. Ce qui expliquerait pourquoi le nouvel intendant ne vint jamais dans la colonie.

Le 7 mai 1663, Louis XIV désigne Louis Gaudais-Dupont au poste de commissaire royal et il le charge de faire enquête sur la situation du Canada. « Premièrement, il faut qu'il prenne une information exacte de la situation du pays, à combien de degrés il est du pôle, la longueur des jours et des nuits, de leur plus grande différence, des bonnes et mauvaises qualités de l'air, de la régularité ou irrégularité des saisons et comment ce pays est exposé. » En plus de ces questions primordiales, l'enquêteur royal devra s'informer « de la fertilité de la terre, à quoi elle est propre, quelles semences ou légumes y viennent plus aisément, la quantité de terres labourables qu'il y a, celles que l'on pourrait défricher dans peu de temps et quelle culture l'on pourrait leur donner ». Gaudais-Dupont s'informerait aussi du

nombre de familles qui composent les habitations de Québec, Montréal et Trois-Rivières, « à quoi particulièrement les habitants s'appliquent, en quoi consiste leur commerce, les moyens qu'ils ont de subsister et d'élever leurs enfants ».

Le roi, dans ses instructions à Gaudais-Dupont, montre une bonne connaissance de la situation réelle de la colonie. Il souligne le fait que les habitations des habitants sont trop dispersées et qu'il y aurait peut-être avantage à obliger les colons à se regrouper. Les autorités de la métropole veulent connaître le nombre exact des habitants, ainsi que la quantité de terre en culture. « Le dit sieur Gaudais observera s'il manque audit pays des femmes ou des filles, afin d'y en envoyer le nombre nécessaire, l'année prochaine. » Des instructions secrètes lui ordonnaient « de s'enquérir discrètement de la conduite et des sentiments de l'ancien et du nouveau gouverneur, de M^r de Laval et des jésuites ».

Le 15 septembre 1663, débarquent à Québec le commissaire royal, le nouveau gouverneur et monseigneur de Laval. Sitôt arrivés, les trois dignitaires procèdent à la nomination des membres du Conseil supérieur. Comme monseigneur de Laval est le seul qui connaisse vraiment bien les habitants, le choix lui est laissé. Il désigne donc Louis Rouer de Villeray, ancien secrétaire du gouverneur de Lauson et commis du magasin de la Compagnie de la Nouvelle-France, le marchand Jean Juchereau de La Ferté, Denis-Joseph Ruelle d'Auteuil, le commerçant Charles Legardeur de Tilly et le major Mathieu Damours de Chauffours. Jean Bourdon est nommé procureur général et Jean-Baptiste Peuvret Demesnu, secrétaire et greffier en chef du Conseil.

Le Conseil souverain siège pour la première fois le 18 septembre 1663. On enregistre les diverses lettres patentes et commissions émises par le roi depuis le mois de février. Deux jours plus tard, les conseillers ordonnent la tenue d'une assemblée générale des habitants de la ville de Québec pour procéder à l'élection d'un maire et de deux échevins. Le dimanche 7 octobre, à la suite de l'affichage de la convocation des habitants, plusieurs d'entre eux s'assemblent dans la salle du conseil, à l'issue de la grand-messe célébrée à l'église Notre-Dame, à Québec. Le choix populaire désigne Jean-Baptiste Legardeur de Repentigny au poste de premier maire de Québec. Le chirurgien Jean Madry et un des principaux commerçants de la ville, Claude Charron, sont élus échevins. Les membres du « premier Conseil municipal » ne prennent pas leur nomination trop au sérieux, « en ne se mettant guère en peine des dites charges ». Le Conseil souverain décide alors d'abolir les trois postes et de retourner à l'ancienne formule, celle d'un syndic.

Une nouvelle élection a donc lieu le dimanche 3 août 1664 et Claude Charron est élu syndic des habitants de Québec. Lors de la réunion du Conseil, le 19 septembre suivant, des protestations s'élèvent contre le choix de Charron parce que ce dernier « fut nommé et choisi par un fort petit nombre d'habitants dont et de laquelle élection le peuple se trouva très mal satisfait ».

Quelques jours auparavant, des électeurs avaient désigné le charpentier Jean Lemire au poste de syndic. Le Conseil est divisé : il y a d'un côté la clique de l'évêque et de l'autre, celle du gouverneur. On reproche à Charron d'être un marchand et on craint qu'avec lui les marchands aient trop d'influence « sur l'établissement des tarifs applicables aux marchandises débitées dans la colonie ». Charron, à cause des pressions exercées par certains membres du Conseil, donne sa démission et Lemire est déclaré élu.

Une nouvelle compagnie

Les relations commerciales entre la métropole et la colonie semblent trop importantes au roi pour être laissées entre les mains des marchands de la Nouvelle-France. Louis XIV, fidèle aux théories mercantiles de son ministre Colbert, établit, au mois de mai 1664, une nouvelle compagnie qui hérite de la Nouvelle-France.

La Compagnie des Indes occidentales se voit concéder un territoire immense : « Toute la terre ferme de l'Amérique depuis la rivière des Amazones jusqu'à celle d'Orenoque ; le Canada, l'Acadie, l'île de Terre-Neuve et autres îles et terre ferme, depuis le nord dudit pays de Canada jusqu'à la Virginie et Floride, ensemble toute la côte de l'Afrique, depuis le Cap-Vert jusqu'au Cap-de-Bonne-Espérance, soit que lesdits pays nous appartiennent pour être ou avoir été ci-devant habités par les Français, soit que ladite compagnie s'y établisse, en chassant ou soumettant les Sauvages ou naturels du pays ou les autres nations de l'Europe qui ne sont dans notre alliance. »

L'article 15 de l'acte d'établissement accorde à la compagnie le monopole de commerce : « La compagnie fera seule, à l'exclusion de tous nos autres sujets, qui n'entreront en icelle, tout le commerce et navigation dans lesdits pays concédés pendant quarante années ; et, à cet effet, nous faisons défense à tous nosdits sujets, qui ne seront de ladite compagnie, d'y négocier à peine de confiscation de leurs vaisseaux et marchandises, applicables au profit de ladite compagnie, à la réserve de la pêche qui sera libre à tous nosdits sujets. »

La compagnie obtient, de plus, le droit de concéder des terres, de nommer les gouverneurs et les juges, de faire des statuts et des règlements pour régir la colonie.

L'article 34 concerne l'immigration :

Pour favoriser d'autant plus les habitants desdits pays concédés et porter nos sujets à s'y habituer, nous voulons que ceux qui passeront dans lesdits pays jouissent des mêmes libertés et franchises que s'ils étaient demeurés en ce royaume, et que ceux qui naîtront d'eux et des Sauvages convertis à la foi catholique, apostolique et romaine soient censés et réputés régnicoles et naturels français et, comme tels, capables de toutes successions, dons, legs et autres dispositions, sans être obligés d'obtenir aucune lettre de naturalité, et que les artisans qui auront exercé leur art et métier audit pays pendant dix années consécutives, en rapportant certificats des officiers des lieux où ils auront demeurés, attestés des gouverneurs et certifiés par les directeurs de ladite compagnie, soient réputés maîtres de chefs-d'œuvres en toutes les villes de notre royaume où ils voudront s'établir sans aucune exception.

Un tandem compliqué

La Compagnie des Indes occidentales peut nommer ou destituer les gouverneurs. Mais le roi, par l'intermédiaire de ses ministres, contrôle l'administration de la Nouvelle-France. Louis XIV signe, le 23 mars 1665, la commission nommant Daniel Rémy de Courcelle gouverneur et lieutenant général en Canada, Acadie et île de Terre-Neuve. Courcelle remplace Saffray de Mézy qui est rappelé surtout à la suite de ses démêlés avec monseigneur de Laval.

Le gouverneur représente le roi lui-même et, à ce titre, il a préséance sur tous les autres personnages de la colonie. Ses droits et devoirs sont précisés dans sa commission de nomination :

Assembler quand besoin sera les communautés, leur faire prendre les armes ; prendre connaissance, composer et accommoder tous différends qui pourraient être nés ou à naître dans lesdits pays, soit entre les seigneurs et les principaux de ceux-ci, soit entre les particuliers habitants ; assiéger et prendre des places et châteaux, selon la nécessité qu'il y aura de le faire, y faire conduire des pièces d'artillerie et les faire exploiter ; établir des garnisons où l'importance des lieux le demandera ; commander tant aux peuples desdits pays qu'à tous nos autres sujets, ecclésiastiques, nobles et gens de guerre et autres de quelque qualité et condition qu'ils soient, y demeurant ; appeler les peuples non convertis, par toutes les voies les plus douces qu'il se pourra, à la connaissance de Dieu et lumière de la foi et de la religion catholique, apostolique et romaine, et en établir l'exercice à l'exclusion de toute autre, [...] le tout néanmoins sous l'autorité du sieur de Tracy, notre lieutenant général en l'Amérique, lorsqu'il sera présent audit pays de Canada.

Courcelle, comme ses deux prédécesseurs, est célibataire, tout comme celui que le roi nomme intendant en remplacement de Robert qui n'était pas venu en Nouvelle-France. Le 23 mars 1665, Jean Talon obtient une commission d'intendant de la justice, police et finances pour le Canada, l'Acadie et Terre-Neuve. Talon, comme ses frères Claude et Philippe, est déjà au service de Colbert. Son dévouement pour le contrôleur général est connu.

Les droits et devoirs de l'intendant sont aussi précisés dans sa commission :

Vous trouver aux conseils de guerre qui seront tenus par notre lieutenant général en l'Amérique et par le gouverneur et notre lieutenant général auxdits pays de Canada ; entendre les plaintes qui vous seront faites par nos peuples desdits pays, par les gens de guerre et tous autres, sur tous excès, torts et violences, leur rendre bonne et brève justice ; informer de toutes entreprises, pratiques et menées faites contre notre service ; procéder contre les coupables de tous crimes de quelque qualité et condition qu'ils soient, leur faire et parfaire le procès jusqu'au jugement définitif et exécution de celui-ci inclusivement ; appeler avec vous le nombre de juges et gradués portés par les ordonnances, et généralement connaître de tous crimes et délits, abus et malversations qui pourraient être commis en nosdits pays par quelques personnes que ce puisse être ; présider au conseil souverain en l'absence des sieurs de Tracy [...] et de Courcelle ; juger souverainement seul en matières civiles et de tout ordonner ainsi que vous verrez être juste et à propos.

Enfin, l'intendant doit avoir l'œil « à la direction, maniement et distribution de nos deniers destinés et qui le seront ci-après pour l'entretien de nos gens de guerre, comme aussi des vivres, munitions, réparations, fortifications, parties inopinées, emprunts et contributions qui pourraient avoir été ou être faites pour les dépenses de celles-ci et autres frais qui seront à faire pour notre service ».

Le gouverneur et l'intendant partagent certaines zones d'autorité, ce qui engendrera souvent une opposition ouverte ou dissimulée entre les deux personnages. Le gouverneur a la main haute sur la guerre et la politique indienne, mais l'intendant « est celui qui voit au financement de la guerre et qui paie les frais d'une

politique de cadeaux vis-à-vis les Amérindiens ». Les germes de la discorde sont semés.

Au travail !

Le 23 septembre 1665, dans la première salle du château Saint-Louis de Québec, le marquis de Tracy préside la cérémonie d'enregistrement des lettres patentes en faveur de Courcelle et de Talon. Les membres du Conseil souverain sont présents : monseigneur de Laval, Claude Le Barrois, agent général de la Compagnie des Indes occidentales, conseiller de Sa Majesté et son premier interprète de la langue portugaise, les anciens conseillers, le procureur général Jean Bourdon et le greffier Jean-Baptiste Peuvret. Le Barrois dépose aussi les lettres l'autorisant à siéger au Conseil avec voix délibérative.

L'intendant se rend rapidement compte que la décision du roi et de Colbert de céder la Nouvelle-France à une compagnie n'est peut-être pas la meilleure solution. À l'époque, le prix de la marchandise en France sert de base et l'importateur peut faire des bénéfices jusqu'à concurrence de 55 pour cent sur les marchandises sèches et 120 pour cent sur les liquides. Ce système commercial frustre les habitants qui risquent, en fin de compte, de se dégoûter de la vie en Nouvelle-France. Talon s'en ouvre à Colbert, le 4 octobre :

Les agents de la compagnie ont fait entendre qu'elle ne souffrirait aucune liberté de commerce, non seulement aux Français qui avaient coutume de passer en ce pays pour le transport des marchandises de France, mais même aux propres habitants du Canada jusqu'à leur disputer le droit de faire venir pour leur compte des denrées du royaume, desquelles ils se servent tant pour leur subsistance que pour faire la traite avec les Sauvages, qui seule arrête ici ce qu'il y a de plus considérable entre les habitants qui, pour y demeurer avec leurs familles, ne trouvent pas assez de charmes en la seule culture de la terre ; enfin je reconnais très bien que la compagnie continuant de pousser son établissement jusques où elle prétend le porter, profitera sans doute beaucoup en dégraissant le pays et non seulement elle lui ôtera les moyens de se soutenir, mais encore elle fera un obstacle essentiel à son établissement et, dans dix ans, il sera moins peuplé qu'il ne l'est aujourd'hui.

Talon, tout au long de son intendance, s'opposera à l'existence même de la Compagnie des Indes occidentales. On lui donnera raison en 1674, lorsque cette dernière perdra tous ses privilèges.

Point d'État canadien

Talon, comme ses prédécesseurs, est frappé par les possibilités de la Nouvelle-France. En 1663, Davaugour avait proposé de fortifier Québec. La ville, selon lui, « ainsi fortifiée et ainsi soutenue doit être regardée pour la pierre fondamentale de dix provinces. [...] Si le roi veut penser à établir ces dix provinces, il peut se dire maître de l'Amérique et tous les hérétiques n'y demeureront qu'autant qu'il lui plaira. »

Deux ans plus tard, en octobre 1665, Talon exprime à peu près les mêmes idées. « Si le roi de France a regardé ce pays comme un beau plan dans lequel on peut former un grand royaume et fonder une monarchie ou du moins un État fort considérable, je ne puis me persuader qu'elle réussisse dans son dessein, en laissant en d'autres mains que les siennes la seigneurie, la propriété des terres, la nomination aux cures et adjoints, même le commerce qui fait l'âme de l'établissement qu'elle prétend. »

En France, les autorités ne semblent pas subir le même emballement que l'intendant de la Nouvelle-France. Colbert, avec son réalisme administratif, répond à Talon, le 5 avril 1666 :

Le roi ne peut convenir de tout le raisonnement que vous faites sur les moyens de former du Canada un grand et puissant État, y trouvant divers obstacles qui ne sauraient être surmontés que par un très long espace de temps, parce que quand même il n'aurait point d'autre affaire et qu'il pourrait employer et son application et sa puissance à celle-là, il ne serait pas de la prudence de dépeupler son royaume comme il faudrait pour peupler le Canada. [...] Vous connaîtrez assez par ce discours que le véritable moyen de fortifier cette colonie est d'y faire régner la justice, d'y établir une bonne police, de bien conserver les habitants, de leur procurer la paix, le repos, et l'abondance, et de les aguerrir contre toutes sortes d'ennemis, parce que toutes ces choses qui sont les bases et les fondements de tous les établissements étant bien observées, le pays se peuplera insensiblement et, avec la succession d'un temps raisonnable, pourra devenir fort considérable, d'autant plus qu'à proportion que Sa Majesté aura plus ou moins d'affaires dedans son royaume, elle lui donnera les assistances qui seront en son pouvoir.

Voilà qui est clair et Talon se rend compte qu'une colonie doit être au service de la métropole et rien de plus. Dans sa lettre à Colbert, du 13 novembre 1666, Talon clôt le débat avec une pointe d'amertume.

Je n'aurai plus l'honneur de vous parler du grand établissement que ci-devant j'ai marqué pouvoir se faire en Canada à la gloire du roi et l'utilité de son État, puisque vous connaissez qu'il n'y a pas dans l'ancienne France assez de surnuméraires et de sujets inutiles pour peupler la Nouvelle. Et entrant dans toutes les raisons de votre dernière dépêche, je tournerai mes soins et donnerai toute mon application à ce que vous m'ordonnez jusqu'à ce que cette matière informe vous paraisse digne de quelque plus grand secours que celui qu'elle a reçu cette année. Souffrez seulement, monseigneur, que je dise que si elle [la Nouvelle-France] paraissait à vos yeux ce qu'elle est, vous ne lui refuseriez pas quelque peu de votre application, persuadé d'ailleurs qu'un pays sauvage ne se peut faire par soi-même s'il n'est aidé dans ses commencements.

Le sort en est jeté : la Nouvelle-France devra se contenter d'un lent développement, alors que sa rivale, la Nouvelle-Angleterre, progressera à pas de géant.

Le premier recensement

Entre le début du mois de février et la fin du mois d'août 1666, des recenseurs parcourent la Nouvelle-France pour dénombrer le nombre exact d'habitants en

précisant l'âge, la qualité et le métier ou la profession. Le 13 novembre de la même année, l'intendant envoie le rôle des familles à Colbert, en lui précisant qu'il « y a quelques omissions qui ne peuvent être réparées que dans l'hiver prochain ». Le document donne alors pour Québec 555 habitants ; pour Beaupré, 678 ; pour Beauport, 172 ; pour l'île d'Orléans, 471 ; pour Sillery, 217 ; pour Montréal, 584 et pour Trois-Rivières, 461. La population totale de la colonie s'élève alors à 3418 habitants.

En 1666, la population de la colonie est relativement jeune : 40 pour cent ont moins de quatorze ans, 73 pour cent, moins de vingt-neuf ans ; et seulement 1,9 pour cent est âgé de plus de 60 ans. Cette population est à 63 pour cent de sexe masculin. Le recensement nous montre aussi que les femmes se marient plus jeunes que les hommes : sept femmes mariées ont quatorze ans ou moins ; 56 ont dix-neuf ans ou moins, alors qu'aucun homme n'est marié à ces âges. Les célibataires de sexe masculin sont en nombre nettement supérieur aux célibataires de sexe féminin : on dénombre 791 hommes non mariés âgés de 10 à 29 ans pour seulement 257 femmes.

Pour obtenir des résultats plus précis, Talon ordonne, en 1667, un nouveau recensement de la population. La cueillette des données s'effectue entre la fin d'avril et celle d'octobre. L'intendant lui-même effectue une partie du travail. Il le raconte à Colbert, le 27 octobre 1667 : « On vous porte pareillement le rôle le plus exact qui s'est pu faire de tous les habitants de tous âges et de tous sexes qui composent cette colonie. Je l'ai fait moi-même des habitations de Montréal, des Trois-Rivières, du Cap-de-la-Madeleine et de tous les lieux qui sont au-dessus de Québec, visitant tout de porte en porte. »

Le nouveau recensement, qui inclut le nombre d'arpents sous culture ainsi que le nombre de bestiaux, montre une augmentation d'environ 12 pour cent de la population qui passe alors à plus de 4000 habitants. Colbert se montre un peu déçu des résultats du recensement qu'il commente, le 20 février 1668 :

J'ai été surpris de ne trouver dans le rôle des habitants du Canada que votre secrétaire m'a remis en mains quatre mil trois cent douze personnes dont quinze cent soixante-huit seulement sont en état de porter les armes et de ne trouver aussi que onze mille cent soixante-quatorze arpents cultivés ; ce sur quoi votre secrétaire m'a dit qu'il y avait beaucoup de fautes et d'omissions dans cet état parce que vous n'y avez pu vaquer vous-même à cause de vos maladies, qu'il connaissait des familles entières qui n'y étaient pas comprises et que tous les envoyés de l'année dernière, soit hommes soit filles et aussi les soldats qui ont pris des habitations n'y sont pas même compris...

Pour comprendre, Colbert aurait dû voir le pays et juger combien il pouvait être difficile, sinon impossible, d'en visiter tous les habitants.

Il faut se marier jeune

Talon et Colbert songent donc à divers moyens de faire croître rapidement la population. Des solutions sont envisagées : immigration plus intensive d'engagés et de filles à marier ; pression sur les soldats du régiment de Carignan-Salières pour qu'ils

s'établissent dans la colonie et enfin quelques mesures incitatives ou coercitives concernant les mariages et les naissances.

On ne se contente pas de souhaits pieux. Le 5 avril 1669, le roi signe un édit où il prévoit une amende pour ceux qui ne sentent pas assez tôt l'attrait du mariage : « Qu'il soit établi quelque peine pécuniaire, applicable aux hôpitaux des lieux, contre les pères qui ne marieront pas leurs enfants à l'âge de vingt ans pour les garçons et de seize ans pour les filles. »

Le lundi 20 octobre 1670, le Conseil souverain de Québec enregistre l'édit royal dont la réglementation est sévère : il est « enjoint aux pères de faire déclaration au greffe de six mois en six mois des raisons qu'ils pourraient avoir eues pour le retardement du mariage de leurs enfants, à peine d'amende arbitraire ». Par contre, les garçons qui acceptent de se marier à 20 ans ou moins et les filles qui prendront mari à 16 ans ou moins sont récompensés en recevant chacun, le jour de leurs noces, la somme de 20 livres, « ce qui sera appelé le présent du roi ».

Les distraits, les célibataires endurcis et les récalcitrants n'échappent pas à la vigilance royale. Les engagés dont le terme de 36 mois est terminé et les « autres personnes qui ne sont plus en puissance d'autrui » reçoivent, le 20 octobre 1670, une mise en demeure stipulant qu'ils devront se marier l'année suivante, au plus tard quinze jours après l'arrivée des navires transportant les filles du roi. S'ils osent demeurer célibataires, ils ne goûteront pas la liberté qui leur est si chère, car ils seront condamnés à « être privés de la liberté de toute sorte de chasse et de pêche et de la traite avec les Sauvages, et de plus grande peine si nécessaire ». Cette dernière menace vise surtout les coureurs des bois qui préfèrent la liberté des forêts aux contraintes maritales. L'intendant Talon, lui-même célibataire, ajoute, comme peines supplémentaires, la privation d'honneurs civils ou religieux pour les récalcitrants.

Les autorités civiles font plus que forcer les habitants à se marier ; elles les incitent à multiplier le nombre des enfants. Le recensement de 1666 montrait que, sur quelque 400 familles, seulement une dizaine avaient plus de sept enfants. La famille la plus nombreuse est celle de Simon Denys, sieur de La Trinité, de Beauport, avec cinq filles et six garçons. Le 5 avril 1669, le roi établit un système d'allocations familiales pour venir en aide aux familles nombreuses : « À l'avenir, les habitants dudit pays qui auront jusqu'au nombre de dix enfants vivants, nés en légitime mariage, ni prêtre, ni religieux, ni religieuses, seront payés des deniers qu'elle enverra audit pays, d'une pension de 300 livres par chacun an, et ceux qui en auront douze, de 400 livres. » Les parents qui veulent bénéficier des largesses royales doivent présenter leur demande à l'intendant au cours des mois de juin et juillet. La moitié de l'allocation leur est alors immédiatement remise et le reste à la fin de l'année. L'ordonnance précise aussi que les honneurs civils et religieux seront réservés de préférence aux pères de familles nombreuses.

La politique de natalité porte fruits et Talon peut écrire à Colbert, le 2 novembre 1671 : « Sa Majesté pourra voir par l'abrégé des extraits des registres des baptêmes dont j'ai chargé mon secrétaire, que le nombre des enfants nés cette année est de six à sept cents, que dans les suivantes on en peut espérer une augmentation considérable. »

En 1673, la population de la colonie dépasse les 6700 habitants. À la même époque, les colonies anglaises de l'Amérique du Nord comptent plus de 120 000 âmes...

Enfin, des chevaux

Pour les nouveaux colons, il faut de nouvelles terres. Talon facilite l'établissement des habitants en faisant défricher quelques arpents de terre prêts à la culture ou en faisant parfois construire, en particulier pour les soldats, « de petites maisons ». Afin d'inciter les gens de bien à devenir seigneurs, Louis XIV accepte de distribuer des titres de noblesse « aux grands vassaux ». Talon est nommé baron des Islets, en 1671, puis comte d'Orsainville, quatre ans plus tard.

Afin d'améliorer les conditions de culture, la France envoie des chevaux dans sa colonie. Le gouverneur de Montmagny avait reçu en cadeau, le 25 juin 1647, une magnifique monture, sans doute morte de solitude quelque temps plus tard. Mais le cheval du gouverneur était de peu d'utilité pour les travaux de la ferme. En 1664, Pierre Boucher écrit : « Voici le nom [des animaux] que l'on amène de France : des bœufs et des vaches ; les bœufs servent à labourer la terre et à traîner le bois l'hiver sur les neiges. Des cochons en grand nombre ; des moutons, il y en a peu ; des chiens, des chats et des rats. Voilà les animaux que l'on nous a amenés de France, qui font bonne fin dans ce pays-ci. »

Le premier contingent de chevaux arrive à Québec le 16 juillet 1665. Les pères jésuites notent dans leur journal : « Arriva le capitaine Poulet avec M. Bourdon, 12 chevaux, 8 filles, etc. » Huit bêtes avaient trouvé la mort au cours de la traversée. Les Amérindiens, qui, dit-on, n'avaient jamais vu de chevaux, ne cachent pas leur admiration, « s'étonnant que les originaux de France [car c'est ainsi qu'ils appellent] soient si traitables et si souples à toutes les volontés de l'homme ».

Au cours des années suivantes, la métropole expédie dans la colonie d'autres bêtes. Ainsi, en 1669, débarquent à Québec 11 cavales et deux étalons. La même année, on importe 100 brebis, six chèvres et deux boucs. « De 1665 à 1672, écrit l'historien Robert-Lionel Séguin, le cheptel de la Nouvelle-France s'est enrichi d'environ quatre-vingts chevaux et cavales ».

Les bêtes sont distribuées aux personnes les plus sûres. Si un animal meurt par suite de la négligence de son propriétaire, ce dernier doit payer une amende de 200 livres. Celui qui reçoit un cheval s'engage à le nourrir à ses frais pendant trois ans. Ce n'est qu'à l'expiration de ce terme qu'il peut vendre la bête. Au cours des trois années, « il a l'obligation de donner au receveur de Sa Majesté un poulain d'un an pour chaque cheval ou la somme de cent livres ».

Un territoire mal occupé

Occasionnellement, depuis la fondation de la Compagnie des Cent-Associés, on concédait d'immenses portions de territoire à quelques grands personnages. Puis des seigneuries plus petites. Quelques-unes de ces seigneuries et plusieurs lots ne sont pas cultivés. Louis XIV, par un arrêt royal en date du 21 mars 1663, enjoint les habitants de mettre leurs terres en culture en dedans de six mois, sinon la partie

demeurée en friche retournera au domaine royal. Le Conseil souverain attend dix-huit mois avant d'enregistrer l'arrêt et, par la suite, personne ne l'applique. En 1672, à la suite des pressions exercées par Talon, une nouvelle ordonnance accorde un délai de quatre ans aux nouveaux propriétaires pour mettre leurs terres en état de produire.

Le roi souhaite que les habitants ne vivent plus dispersés sur le territoire. Il veut que l'on établisse des bourgs ou des villages où tous pourront se regrouper afin de pouvoir mieux se défendre contre les attaques iroquoises. Non loin de Québec, Talon fait l'expérience d'une nouvelle division des terres.

Pour donner l'exemple des habitations rapprochées, écrit-il à Colbert le 12 novembre 1666, j'ai entrepris de former trois villages dans le voisinage de Québec qui sont déjà bien avancés ; j'en destine deux pour les familles que vous avez dessein d'envoyer cette année et pour lesquelles l'instruction que j'ai reçue m'ordonne de préparer 40 habitations. Le troisième se forme par dix-huit personnes des plus considérables des troupes : M. de Chaumont, l'agent général de la compagnie, six capitaines du régiment de Carignan et dix subalternes, de même que le secrétaire de M. de Tracy entreprennent chacun d'y former une habitation. Cela en excitera d'autres.

Les nouveaux villages, Bourg-Royal, Bourg-la-Reine et Bourg-Talon, ont une forme carrée et les terres concédées ressemblent à des pointes de fromage. « Les terres partent en pointe d'un petit carré intérieur qui forme le centre, et vont aboutir, en s'élargissant toujours, aux quatre coins du grand carré. Elles rayonnent comme les feuillets d'un éventail dont les extrémités seraient coupées à angle droit. » Malgré ce qu'en dit l'intendant, il semble que ce sont les jésuites, les premiers propriétaires expropriés par Talon, qui, dès février 1665, ont concédé les premières terres du village-étoile de Charlesbourg.

En 1672, quelques jours avant son départ définitif pour la France, Talon concède 46 seigneuries qui sont à l'origine de plusieurs villes et villages du Québec. Les heureux seigneurs sont : le neveu de l'intendant, François-Marie Perrot, le lieutenant Séraphin Margane de Lavaltrie, Pierre Boucher, René Gaultier de Varennes, François Jarret de Verchères, Antoine Pécaudy de Contrecoeur, Pierre de Saint-Ours, Pierre de Saurel, Pierre et Jean-Baptiste Legardeur, Isaac Berthier, Olivier Morel de La Durantaye et Jean-Baptiste-François Deschamps de La Bouteillerie. D'autres seigneuries sont aussi concédées. Entre autres, celles de Sainte-Anne-de-la-Pérade, des Écureuils, de Lotbinière, de Beaumont, de L'Islet, de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et de L'Islet-du-Portage.

Des pieds à la tête

L'activité de Talon n'est pas restreinte seulement à l'agriculture et à l'occupation du territoire. Il développe l'industrie et le commerce et fait l'inventaire des richesses naturelles de la colonie. Jusqu'à son arrivée à Québec, la colonie était entièrement dépendante des importations de France pour l'habillement. Le roi trouve cette situation anormale et il inscrit dans ses instructions à Talon du 27 mars 1665 le paragraphe suivant : « Il observera que la construction des manufactures et l'éta-

blissement d'ouvriers pour fabriquer les choses nécessaires à la vie est l'un des plus grands besoins du Canada. Soit que les habitants fussent trop occupés d'assurer leur subsistance et celle de leur famille par la culture du sol, soit que les administrateurs du pays aient manqué de zèle et d'initiative, il a été nécessaire jusqu'ici d'exporter dans la Nouvelle-France les étoffes dont les habitants avaient besoin pour se vêtir et les souliers pour se chausser. »

Comme la colonie produit déjà plus de blé qu'elle n'en a besoin, Talon incite les habitants à cultiver le lin et le chanvre. Il n'hésite pas à utiliser des moyens radicaux. En 1666, il fait saisir « tout le fil qui se trouvait dans les boutiques et dans les magasins afin d'obliger les habitants à semer du chanvre ». Trois ans plus tard, la colonie produit du fil et de la toile. L'intendant force presque les habitants à apprendre à tisser et à filer. Selon l'historien Joseph-Noël Fauteux, Talon « recommandait même qu'on l'enseignât aux séminaristes tant français que sauvages, fournissant le chanvre et la laine dans ce but. Il fit encore distribuer des métiers dans les maisons particulièrement pour qu'on s'en servit dans la fabrication de différentes sortes de tissus et d'étoffe. » Le but visé par les autorités n'est pas seulement l'autosuffisance des habitants, mais d'arriver à produire des voiles et des cordages destinés à la marine de Sa Majesté.

La multiplication du cheptel favorise l'établissement de tanneries. Talon accorde un prêt substantiel à François Byssot de La Rivière afin qu'il construise une tannerie à la Pointe-de-Lévy. L'on y traitera les peaux de bœufs, de vaches, d'élan et de chevreuils. Byssot obtient des contrats de fabrication de chaussures pour les soldats. Un autre atelier fabrique des chapeaux. Talon peut écrire en novembre 1671 : « J'ai fait faire cette année de la laine qu'ont portée les brebis que Sa Majesté a fait passer ici, du droguet, du bouraguan, de l'étamine et de la serge de seigneur. On va travailler à du drap. On travaille les cuirs du pays près du tiers de la chaussure et présentement j'ai de quoi me vêtir des pieds à la tête ; rien en cela ne me paraît plus impossible et j'espère qu'en peu de temps, le pays ne désirera rien de l'ancienne France que très peu de chose du nécessaire à son usage, s'il est bien administré. »

Enfin, de la bière !

Dès les premières années de la colonie, des habitants fabriquent leur propre bière. En 1647, les pères jésuites construisent une brasserie pour répondre aux besoins de la communauté. Trois-Rivières et Montréal les imitent bientôt. Mais aux dires de Talon, la consommation de l'eau-de-vie et du vin est trop élevée. Les importations d'alcool représentaient alors une somme de cent mille livres.

Talon décide donc, en 1668, de faire construire une brasserie pouvant répondre aux besoins de la population. Le lundi 5 mars de la même année, le Conseil souverain émet une ordonnance restreignant la consommation d'alcool et de vin, mais favorisant la fabrication de la bière. « Sur ce qui a été remontré, y lit-on, que la trop grande quantité de vins et d'eaux-de-vie qui sont annuellement apportés de France et qui se consomment dans ce pays est un moyen qui nourrit la débauche de plusieurs de ses habitants, qui les divertit du travail et ruine leur santé par de fréquentes ivrogneries », il est à souhaiter d'établir une brasserie. Nouvel

intérêt pour les habitants invités à vendre leur surplus de grains et, avec l'argent de la vente, à se procurer d'autres biens.

Pour faciliter l'établissement d'une brasserie, le Conseil souverain établit le monopole de fabrication de la bière, mais maintient pour les individus la permission de continuer le brassage artisanal « pour son usage particulier et de ses domestiques seulement ». De plus, défense est faite « à tous marchands forains d'apporter de France ou d'ailleurs en ce pays des vins et eaux-de-vie au-delà de ce qui leur sera permis à peine de confiscation et de l'amende ». L'importation totale, une fois les brasseries en opération, ne devra pas dépasser 800 barriques de vin et 400 d'eau-de-vie. Le Conseil fixe aussi le prix de vente de la bière qui est « une boisson nourrissante et saine » : vingt livres, pour une barrique de bière en gros « le fût non compris » ; au détail, le pot coûte six sols. La production annuelle de la brasserie de Talon se chiffre à 4000 barriques, la moitié pour la consommation des habitants du pays, le reste sera exporté aux Antilles.

Du bois en quantité

Colbert veut donner à la France une marine de premier plan. Il demande donc à Talon de faire enquête sur les possibilités de la colonie de fournir du bois de construction. Le 13 novembre 1666, l'intendant écrit : « Non seulement on peut faire ici quantité de merrin ; mais on y peut aussi trouver beaucoup de bois propres à bâtir des vaisseaux et peu de pièces entrent dans le corps d'un navire qui ne se trouvent ici, ou les rapports que les charpentiers du roi, que monsieur de Terron entretient dans ce pays, m'ont fait ne sont pas véritables. [...] J'assure déjà que j'ai vu de quoi faire du bordage et j'oblige les mêmes charpentiers à rendre compte à monsieur Colbert de Terron de ce qu'ils ont vu dans les forêts que je leur ai fait visiter. »

Talon établit donc sur la rivière Saint-Charles, près de Québec, un chantier de construction navale. Quelques particuliers l'imitent. Un des buts visés est la constitution d'une petite flotte qui pourrait transporter des produits canadiens aux Antilles, prendre là du sucre et du rhum, les acheminer vers la France et ramener dans la colonie des produits manufacturés. L'idée d'un commerce triangulaire sourit aux marchands canadiens.

Un de ces derniers s'allie à l'intendant pour une opération commerciale. « Ce même marchand et moi, écrit Talon, le 27 octobre 1667, nous servant du retour d'un vaisseau de la compagnie qui va, avant de repasser en France, en Amérique méridionale, envoyons aux Antilles du saumon et de l'anguille salés, de la morue verte et sèche, des pois blancs et verts, des planches, du merrin, de l'huile de loup-marin et quelques mâtreaux qu'on dit y être très recherchés, le tout pour faire des épreuves et ouvrir le chemin au commerce que les habitants du Canada n'ont pas encore trouvé. »

Un sous-sol des plus riches

Dans la poursuite de son inventaire des richesses et des possibilités de la colonie, Talon fait venir de France un « faiseur de goudron », un nommé Arnolf Alix, pour

étudier un projet d'établissement de goudronnerie. Mais le coût de fabrication paraît si élevé que la métropole préfère continuer à s'approvisionner en Hollande.

Convaincu que les mines constituent un apport « essentiel aux affaires du Roi et à l'établissement du Canada », l'intendant expédie des prospecteurs partout où il croit que l'on peut trouver du minerai. En 1671, Simon-François Daumont de Saint-Lusson part à la recherche d'une mine de cuivre dans la région du lac Supérieur. Quelques années auparavant, François Doublet s'était rendu à Gaspé où l'on avait découvert une mine de plomb. « À la fin de l'été 1665, la quantité totale de minerai de plomb obtenu ne dépasse pas quatre ou cinq tonnes ». Un accident met fin brusquement à l'exploitation du gisement. En effet, une explosion tue deux hommes et le mémoire de l'époque qui rapporte la mésaventure conclut dans un sourire déplacé : « La mine mina la bourse des mineurs. »

Talon fait aussi expertiser les sables ferrugineux de la région de Trois-Rivières. Il envoie en France une vingtaine de barriques de minerai de fer et de sable. Si le produit est de bonne qualité, « on pourra s'en servir à la fonte de canons ».

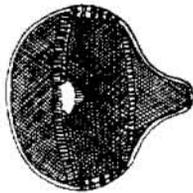
Un départ affligeant

L'intendant Talon demande, en 1672, son rappel en France. Sa santé est chancelante. La reine Marie-Thérèse lui écrit, le 17 mai : « Les infirmités survenues depuis votre retour en Canada ne vous permettent pas de demeurer plus longtemps au pays. Je vous fais cette lettre pour vous dire que je trouve bon que vous repassiez dans mon royaume pour travailler au rétablissement de votre santé et que je serai bien aise de vous donner en toutes occasions des marques de la satisfaction que j'ai de votre application et des services que vous m'avez rendus dans l'emploi que je vous ai confié audit pays. »

Talon quitte Québec au mois de novembre 1672. Il était déjà retourné en France en 1668, à la suite de sa demande d'être relevé de sa charge d'intendant. Claude de Boutroue d'Aubigny lui avait succédé et, en 1670, Talon avait repris sa charge. À son départ, il pouvait affirmer avec justesse : « Le Canada est sorti de l'inaction. »



ON MARCHE L'AMÉRIQUE



PARALLÈLEMENT AU PEUPLLEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DE LA COLONIE, les découvertes se multiplient. À peine les villes sont-elles fondées qu'elles servent de point de départ à de nouvelles expéditions.

Le petit poste de Trois-Rivières, fondé officiellement depuis trois jours à peine, connaît en ce matin du 7 juillet 1634 une activité fébrile. Plus de 150 canots montés par des Hurons et des Algonquins s'appêtent à quitter la place. Trois jésuites, Jean de Brébeuf, Antoine Daniel et Ambroise Davost, doivent les accompagner pour aller prêcher l'évangile en Huronie. D'autres Français, Simon Baron, Robert Le Coq, François Petitpré, Dominique Scot, Jean Nicollet de Belleborne et un autre dont on ignore le nom, s'affairent à leurs derniers préparatifs de départ pour les Pays d'en haut.

Jean Nicollet vient de signer avec la Compagnie des Cent-Associés un contrat d'engagement de commis et d'interprète. Le gouverneur de la colonie, Samuel de Champlain, lui a confié la mission de se rendre au pays de la tribu amérindienne des Gens de Mer qui vivent dans la région des Grands Lacs. Ce petit peuple menace la paix de la colonie, car il a déclaré la guerre aux Algonquins et il songe à s'allier aux Hollandais pour faire la traite des fourrures. Nicollet, qui connaît les langues iroquoise, huronne et algonquine, est l'homme tout désigné pour aller négocier paix et alliance commerciale. Il connaît parfaitement la vie des bois et les coutumes des premiers occupants. L'explorateur reçoit une commande spéciale : « Vérifier les renseignements qu'il avait recueillis concernant la mer de Chine qui, selon les Indiens, était à proximité de la baie des Puants. » Car Champlain est, lui aussi, tenté par la recherche du chemin qui mène à la Chine.

En moins d'un mois, les frêles embarcations d'écorce parcourent la distance séparant Trois-Rivières de l'île aux Allumettes, sur l'Outaouais, sise aujourd'hui non loin de la ville de Pembroke. Depuis leur départ, les voyageurs ont dû franchir 33 portages et traîner leurs canots au moins une cinquantaine de fois. Chaque portage représente une dépense d'énergie considérable.

Les missionnaires et leurs engagés se dirigent immédiatement vers le pays des Hurons, alors que l'explorateur s'arrête sur l'île aux Allumettes pour se reposer et faire le point sur la seconde partie de son voyage. Frais et dispos, Nicollet poursuit la remontée de la rivière Outaouais, puis emprunte la rivière Mattawan pour rejoindre le lac Nipissing qu'il traverse. La descente de la rivière des Français le conduit à la baie Georgienne. Le voilà au pays des Hurons. Il fait part à ces derniers du but de son voyage, et sept d'entre eux consentent à l'accompagner.

Nicollet et ses compagnons prennent la direction du pays des Gens de Mer situé à environ 300 lieues de là. Après avoir traversé le lac Huron dans sa partie la plus nordique, Nicollet entre dans le lac Michigan. Il est probablement dans la baie des Puants, appelée aussi baie Verte ou Green Bay. « Cette baie, écrit le rédacteur de la *Relation* de 1671, communément appelée des Puants, est le même nom que les Sauvages donnent à ceux qui habitent proche de la mer, parce que l'odeur des marécages dont cette baie est environnée a quelque chose de celle de la mer ; et d'ailleurs il est difficile qu'il se fasse sur l'océan des coups de vents plus impétueux que ceux qui se font ressentir en ce lieu, avec des tonnerres extrêmement violents et presque continus. »

La tribu des Ouinipegons habite la région que vient d'atteindre Nicollet. Son nom, d'origine algique, signifie « gens des eaux puantes ». Ses membres sont aussi connus sous l'appellation anglaise de Winnebago.

À deux journées des Gens de Mer, écrit le père Vimont, Nicollet envoya un de ses Sauvages porter la nouvelle de la paix, laquelle fut bien reçue, notamment quand on entendit que c'était un Européen qui portait la parole. On dépêcha plusieurs jeunes gens pour aller au-devant du *manitouirinioux*, c'est-à-dire de l'homme merveilleux, on y vint, on le conduisit, on porte tout son bagage. Il était revêtu d'une grande robe de damas de Chine, toute parsemée de fleurs et d'oiseaux de diverses couleurs. Sitôt qu'on l'aperçut, toutes les femmes et les enfants s'enfuirent, voyant un homme porter le tonnerre en ses deux mains [c'est ainsi qu'ils nommaient deux pistolets qu'il tenait]. La nouvelle de sa venue s'épandit incontinent aux lieux circonvoisins. Il se fit une assemblée de quatre ou cinq mille hommes. Chacun des principaux fit son festin, en l'un desquels on servit au moins cent vingt castors. La paix fut conclue.

Nicollet était tellement convaincu qu'au terme de son voyage il rencontrerait « quelques mandarins chinois », qu'il s'était fait confectionner une robe de damas. Même après son retour, l'explorateur affirme que la Chine est tout près. Le père Paul Le Jeune écrit en 1640 : « Le sieur Nicollet, qui a le plus avant pénétré dedans ces pays si éloignés, m'a assuré que, s'il eût vogué trois jours plus avant sur un grand fleuve qui sort au second lac des Hurons, il aurait trouvé la mer. Or, j'ai de fortes conjectures que c'est la mer qui répond au nord de la Nouvelle-Mexique, et que de cette mer on aurait entrée dans le Japon et la Chine.

L'erreur de Nicollet viendrait peut-être d'une mauvaise interprétation des mots *metchi sippi* (Mississippi) qui signifie grandes eaux. L'explorateur croyait sans doute que cette expression désignait la mer ! Son excursion sur la rivière des Renards, non loin de la rivière Wisconsin, un des affluents du Mississippi, n'avait rien

apporté de neuf. Déçu, Nicollet prend le chemin du retour et on le retrouve à Québec à l'automne de 1635.

Découverte du lac Saint-Jean

Les Français ne sont pas seuls à partir en voyages de découverte. Le jour de la Saint-Jean-Baptiste, en 1641, un Anglais arrive à Québec accompagné de son serviteur. Ils sont conduits par une vingtaine d'Abénaquis de l'Acadie. L'Anglais cherche « quelque passage par ces contrées vers la mer du Nord ». La réception n'est pas exactement cordiale, car le gouverneur Montmagny « le fit conduire à Tadoussac pour aller rechercher l'Angleterre par la France ».

Quelques années plus tard, le père jésuite Jean de Quen décide d'aller visiter la tribu des Porc-Épics, au nord de Tadoussac. En cinq jours, accompagné de deux Montagnais, il parcourt la distance séparant Tadoussac du lieu où sont cabanés quelques Amérindiens convertis au catholicisme et retenus dans cette région lointaine par la maladie.

Je m'embarquai le 11 de juillet, raconte le père de Quen, dans un petit canot d'écorce. Nous travaillâmes cinq jours durant, depuis le point du jour jusqu'au soleil couché, ramant toujours contre des courants ou contre des torrents, qui nous faisaient bander tous les nerfs du corps pour les surmonter. Nous avons rencontré, dans ce voyage, dix sauts ou dix portages. [...] Nous changeâmes trois fois de rivières, la première où nous nous embarquâmes se nomme le Saguenay : c'est un fleuve profond. [...] Il est assez large. Ses rives sont escarpées à 15 ou 20 lieues de son embouchure où il reçoit dans son sein un autre fleuve plus grand que lui qui lui semble venir de l'ouest. Nous vogaûmes encore dix lieues au-delà de cette rencontre d'eaux, qui fait comme un beau lac.

Le père, selon le tracé relevé par l'historien Victor Tremblay, remonte la rivière Saguenay jusqu'à Chicoutimi, emprunte ensuite la rivière Chicoutimi, les lacs Kénogami et Kénogamishish, puis la rivière des Aulnaies et la Belle-Rivière, pour aboutir au lac Piekouagami. Le lac prendra plus tard le nom de Saint-Jean pour rappeler le souvenir de son découvreur, Jean de Quen.

Ce lac, écrit ce dernier, est si grand qu'à peine en voit-on les rives. Il semble être d'une figure ronde. Il est profond et fort poissonneux [...]. Il est environné d'un pays plat terminé par de hautes montagnes éloignées de trois, quatre ou cinq lieues des rives. Il se nourrit des eaux d'une quinzaine de rivières ou environ qui servent de chemin aux petites nations qui sont dans les terres pour venir pêcher dans ce lac et pour entretenir le commerce et l'amitié qu'elles ont entre elles. Nous vogaûmes quelque temps sur ce lac et enfin nous arrivâmes au lieu où étaient les Sauvages de la nation du Porc-Épic. Ces bonnes gens nous ayant aperçus sortirent de leurs cabanes pour voir le premier Français qui ait jamais mis le pied dessus leurs terres.

Après trois jours passés dans la région, le père de Quen revient à Tadoussac en autant de jours. C'est un record dont les avironneurs ont le mérite : « Mais ce furent des jours pleins, lit-on dans la *Relation* de 1647, car ils vogaient depuis trois heures du matin jusqu'à neuf ou dix heures du soir. »

Au pays des Sioux

Le métier de coureur des bois est la porte ouverte à l'exploration. Au mois d'août 1659, Pierre-Esprit Radisson, alors âgé de 19 ans, et Médard Chouart Des Groseilliers, son beau-frère âgé de 41 ans, quittent Trois-Rivières en direction de la région des Grands Lacs. Le gouverneur de la colonie avait exigé qu'un de ses hommes les accompagne, mais les deux coureurs des bois réussissent à quitter le poste des Trois-Rivières à la dérobée. Des Groseilliers avait déclaré « que les découvreurs devaient passer avant les gouverneurs ». Le but des deux hommes n'est pas expressément de découvrir de nouveaux territoires, mais bien de faire la traite des fourrures avec de lointaines tribus.

En suivant « la route des trafiquants », ils atteignent le lac Huron, puis le lac Supérieur. Non loin de là, au fond de la baie de Chequamegon, ils construisent un petit fort et cachent leurs marchandises de traite. Pour impressionner les Amérindiens des alentours, les deux Français font parade de leur armement : cinq fusils, deux mousquets, trois fusils de chasse, trois paires de grands pistolets, deux paires de pistolets de poche, deux épées et deux poignards. « Nous étions des Césars et personne n'osait nous contredire », déclare tout fier le jeune Radisson. Ils établissent leurs quartiers d'hiver dans les forêts du Wisconsin, vraisemblablement non loin du lac de la Courte-Oreille.

Au cours de l'hiver, les deux Français assistent à la fête des Morts qui dure trois jours. La saison est pénible pour tous, à cause d'une trop grande abondance de neige. La chasse rapporte peu et la famine règne en maîtresse.

Peu de temps après la fête des Morts, les deux coureurs des bois se rendent chez les Cris ou Kristineaux pour tenter de ramener la paix entre eux et les Sioux. « Étant dans les environs de la grande mer [lac Supérieur], écrit Radisson, nous eûmes un entretien avec un peuple qui vit vers la mer salée, qui nous dit avoir vu quelquefois sur l'eau une grande machine blanche s'approchant du rivage et portant à son sommet des hommes qui faisaient du bruit comme si c'était une troupe de cygnes. » Ces Cris ont sans doute aperçu, sur les eaux de la baie d'Hudson, un navire anglais.

Poursuivant leur route, Radisson et Des Groseilliers rendent visite aux Sioux. Ces deux Français seraient les premiers Blancs à prendre contact avec cette tribu établie dans la région du lac Supérieur. Ils demeurent six semaines chez les Sioux, ce qui permet à Radisson de laisser, dans son journal, une description détaillée des mœurs de ces Amérindiens.

À l'été de 1660, les deux coureurs des bois-explorateurs prennent le chemin du retour et arrivent à Montréal au mois d'août avec l'une des plus importantes cargaisons de fourrures à parvenir dans la colonie.

Au Japon par la baie d'Hudson

Les propos tenus par des Amérindiens réussissent à convaincre quelques Français qu'il est impossible de se rendre au Japon par la Mer du Nord, c'est-à-dire la baie d'Hudson. Deux pères jésuites, Claude Dablon et Gabriel Druillettes, décident, au printemps de 1661, de vérifier le bien-fondé de cette croyance.

Les deux missionnaires quittent Québec, le 11 mai 1661, accompagnés de Michel Leneuf, sieur de La Vallière, Denis Guyon, Guillaume Couture, François Pelletier, Couillard Després et de quelques centaines d'Amérindiens montés à bord de 80 canots. La maladie retient le groupe quelque temps à Tadoussac. La route suivie par l'expédition est à peu près identique à celle empruntée par le père de Quen, en 1647.

Les missionnaires se reposent sept ou huit jours sur les bords du lac Saint-Jean. Les Amérindiens qui les accompagnent profitent de la halte pour tenter de les convaincre de l'inutilité et des dangers d'aller plus avant.

Ils nous disent, écrit le père Dablon, que ce ne sont que précipices, où les Français se doivent bien attendre d'y faire naufrage ; puisqu'eux-mêmes, qui sont rompus dès leur jeunesse en ces sortes de navigations, ne laissent pas de s'y perdre quelquefois. Ce ne sont pas, disent-ils, des rapides ordinaires, mais des gouffres, barrés des deux côtés de hauts rochers, plantés à pic sur la rivière, au milieu desquels, si l'on vient à manquer seulement d'un coup d'aviron, on va se briser sur un écueil ou se précipiter dans un abîme ; que les plus hardis d'entre eux avouent que la tête leur tourne, quand ils passent ces torrents et qu'ils en demeurent tout le jour dans l'étourdissement.

Ces mises en garde des Montagnais sont en bonne partie dictées par leur crainte de rencontrer, dans les régions plus au nord, les Iroquois qui y rôdent pour s'emparer des fourrures.

Les Français décident d'aller plus loin, malgré les réticences de leurs guides. Le 19 juin, ils remontent la rivière Chamouchouane, connue alors sous le nom de Nekouba et qu'ils baptisent eux-mêmes du nom de rivière Saint-Sacrement. L'expédition, souvent pénible, s'arrête enfin au lac Nikabau où se tient, chaque année, une foire des fourrures. L'endroit est quasi à mi-chemin entre Tadoussac et la Mer du Nord. Les feux de forêt y sont nombreux. Le père Dablon note dans son récit de voyage : « L'air est ici presque toujours embruni des fumées que causent les embrasements des forêts circonvoisines qui s'allument à quinze ou vingt lieues à la ronde tout ensemble, nous ont jeté leurs cendres de plus de dix lieues loin. C'est ce qui a fait que nous n'avons que rarement joui de la beauté du soleil à découvert. Il nous a toujours paru voilé de ces nuages de fumée et quelquefois avec un tel excès que les plus grandes éclipses de soleil ne rendent point l'air, la terre et les herbes plus tristes ni plus sombres. »

La vie dans la région de Nikouba est plutôt morne. La végétation se résume à quelques petits pins, des épinettes et des pruches.

Les hommes de ces contrées, affirme le père Dablon, ne savent ce que c'est que de cultiver la terre ; ils ne vivent que comme les oiseaux de proie, de chasse et de pêche. Souvent, pendant l'hiver, l'un et l'autre manquant, ils sont eux-mêmes la proie de la famine ; les orignaux et les autres bêtes y sont rares, parce qu'ils n'y trouvent pas où loger, puisqu'il y a si peu de bois. [...] Nous trouvons vrai ce que nous disaient nos Sauvages que, quand nous serions parvenus ici, nous aurions dépassé le pays des maringouins, des moustiques et des cousins, qui n'y trouvent pas de quoi vivre. C'est l'unique bien de ces déserts de ne pouvoir pas nous-mêmes nourrir ces petites bestioles, fort importunes aux hommes.

Au début de juillet 1661, le voyage vers la Mer du Nord s'interrompt brusquement. Les guides amérindiens ne veulent pas aller plus avant. Ils décident de rebrousser chemin, car la rumeur s'est répandue que des Iroquois rôdent dans la région après avoir attaqué plusieurs Français et Amérindiens en route pour Nikouba. Le 27 juillet, les pères Dablon et Druillettes, de retour à Québec, n'ont pas appris si la Mer du Nord mène au Japon.

Un problème de langues

Vers les années 1670, le sud-ouest du continent nord-américain exerce sur tous un attrait profond. Une nouvelle équipe se forme alors pour chercher encore une fois le chemin vers la Chine. À l'automne de 1668, le sulpicien François Dollier de Casson, au pays depuis deux ans à peine, hiverne chez les Népissingues, établis sur les bords du lac Nipissing, situé au nord-est du lac Huron. Il veut y apprendre la langue algonquine. Le chef qui l'héberge possède « un petit esclave venu des régions du Sud » qui vante les qualités de son pays d'origine. « Cet esclave fut envoyé par son maître à Montréal pour y chercher quelque chose, écrit l'abbé Galinée. Il y vint voir monsieur l'abbé de Queylus devant qui il fit une description si naïve du chemin de son pays qu'il fit croire à tout le monde qu'il l'avait fort présent et qu'il y pourrait facilement conduire tous ceux qui y voudraient aller avec lui. » Gabriel Thubières de Levy de Queylus et Dollier de Casson forment alors le dessein d'évangéliser les lointaines tribus du pays de l'esclave.

Pendant ce temps, René-Robert Cavelier de La Salle accueille chez lui deux Amérindiens de la nation des Tsonnontouans, une des Cinq-Nations iroquoises, qui lui parlent d'un grand cours d'eau qui se nomme Ohio. Aux dires des Amérindiens, la rivière « allait déboucher dans une mer lointaine ».

La Salle se convainc alors que cette mer est celle de Chine. La Salle décide donc d'organiser un voyage. Le gouverneur Courcelle « prie les deux hommes de faire équipe ». Le sulpicien se méfie de La Salle et l'abbé de Queylus demande à l'abbé René de Bréhan de Galinée, qui a étudié l'astronomie et les mathématiques et qui est capable de dresser une carte, de se joindre au trio.

L'expédition s'organise avec précipitation. La Salle engage 14 personnes dont deux chirurgiens, René Sauvageau de Maisonneuve et Jean Rouxel, sieur de la Rousselière. Peu avant le départ, on s'aperçoit que La Salle qui se vantait de parler la langue iroquoise « ne la savait point du tout et s'engageait à ce voyage presque à l'étourdie, sans savoir quasi où il allait ». Galinée, qui porte ce jugement sur son compagnon de voyage, engage les services d'un Hollandais comme interprète. Le seul problème, c'est que le nouvel engagé « ne sait que bien peu le français ».

Le 6 juillet 1669, l'expédition quitte Montréal. « Elle se compose, écrit l'historien Lionel Groulx, de neuf canots : quatre portent La Salle et ses quatorze engagés ; trois, les sulpiciens et leurs sept hommes ; des Tsonnontouans, ceux-là même qui viennent de passer l'hiver chez le seigneur de la Côte Saint-Sulpice, montent les deux autres canots. »

La première étape importante est le lac Ontario. L'expédition y arrive le 2 août. Six jours plus tard, les Français sont accueillis sur une île par un Tsonnontouan qui s'y est bâti « une espèce de maison de campagne où il se retire l'été

pour manger avec sa famille un peu de blé d'Inde et de citrouille qu'il y fait tous les ans. [...] Ce bon homme nous reçut fort bien et nous fit grande chère de citrouilles bouillies à l'eau. » Peu après, Dollier de Casson est atteint « d'une fièvre continue qui faillit à l'emporter en peu de temps ».

Après 35 jours de navigation, La Salle et ses compagnons arrivent à une rivière nommée Karontagouat, « qui est l'endroit le plus proche de Tsonnontouan ». « Nous ne fûmes pas plus tôt arrivés en ce lieu que nous fûmes visités de quantité de Sauvages qui nous vinrent faire de petits présents de blé d'Inde, de citrouilles, de mûres de haie et de bleuets, qui sont des fruits dont ils ont en abondance. Nous leur rendions la pareille en leur faisant aussi présent de couteaux, d'aleines, d'aiguilles, de rassades et autres choses qu'ils estiment et dont nous étions bien munis. »

Le lendemain de leur arrivée, les Amérindiens invitent les Français à les suivre dans leur village. La Salle, Galinée et huit autres Français les accompagnent, alors que le reste de l'expédition demeure avec Dollier de Casson. Lors d'une rencontre officielle, on procède à l'échange de présents. « Le troisième présent fut de deux capots, quatre chaudières, six haches et quelque rassade ; et la parole fut que nous venions de la part d'Onontio [le gouverneur], pour voir les peuples nommés par eux les Toagenha, situés sur la rivière Ohio et que nous leur demandions un esclave de ce pays-là pour nous y conduire. »

La réponse est que les Tsonnontouans leur fourniront un esclave, mais ils demandent aux Français d'attendre le retour de leurs frères partis faire la traite des fourrures avec les Hollandais.

Après un mois d'attente, La Salle et Galinée quittent le village des Tsonnontouans en compagnie d'un Amérindien qui venait de chez les Hollandais et qui s'était offert à les conduire à son village de Ganastogué, sur la rive nord du lac Ontario. À cinq ou six lieues de ce village, on décide d'attendre « que les considérables du village vissent nous trouver avec du monde pour emporter nos bagages ». La Salle en profite pour aller à la chasse. Il en rapporte « une grosse fièvre qui le mit en peu de jours fort bas ». Galinée, qui ne semble pas aimer particulièrement son confrère, note dans son journal : « Quelques-uns disent que ce fut à la vue de trois gros serpents à sonnette qu'il trouva dans son chemin que la fièvre le prit. »

Le 22 septembre 1669, tout l'équipage quitte le village accompagné d'un guide qui, selon Galinée, « nous assura que, dans un mois et demi, de bonne marche, nous pourrions arriver aux premières nations qui sont sur la rivière Ohio, dans le bois, parce qu'il n'y avait pas moyen d'atteindre aucune nation avant les neiges ». Deux jours plus tard, on rencontre Adrien Jolliet « qui avait eu ordre de monsieur le gouverneur de monter jusqu'au lac Supérieur pour découvrir où était une mine de cuivre ». Les missionnaires apprennent par lui l'existence des Potéouatamis établis dans la région de la baie des Puants, au Wisconsin.

À la fin du mois de septembre, le groupe expéditionnaire se divise. La Salle prétexte la maladie et « le désir de voir Montréal commençait à le presser ». D'autre part, les missionnaires veulent aller évangéliser les Potéouatamis. Le 1^{er} octobre, la séparation a lieu. On ignore avec certitude ce que fait La Salle au cours de l'hiver 1669-1670. Quant à Dollier de Casson et Galinée, ils hivernent dans la région du lac

Érié, vraisemblablement près de l'actuelle ville de Port-Dover, en Ontario. Au mois d'octobre 1669, ils prennent possession du territoire du lac Érié.

Nous ici soussignés certifions avoir vu afficher sur les terres du lac nommé d'Érié les armes du roi de France au pied d'une croix, avec cette inscription : L'an de salut 1669, Clément IX étant assis dans la chaire de saint Pierre, Louis XIV régna en France, Monsieur de Courcelle étant gouverneur de la Nouvelle-France et Monsieur Talon y étant intendant pour le roi, sont arrivés en ce lieu deux missionnaires du Séminaire de Montréal, accompagnés de sept autres Français, qui les premiers de tous les peuples européens ont hiverné en ce lac, dont ils ont pris possession au nom de leur roi, comme terre non occupée, par apposition de ses armes, qu'ils y ont attachées au pied de cette croix.

Le 18 juin, Dollier de Casson et Galinée sont de retour à Montréal après une absence de 347 jours. La route vers la Chine et le Japon demeure encore à découvrir. Mais on connaît mieux la région des Grands Lacs.

Une ligue des nations

Même si le bilan des expéditions précédentes se solde par un constat d'échec, les renseignements recueillis par les différents explorateurs font voir à l'intendant Talon l'importance stratégique et commerciale de la région des Grands Lacs. Dès son retour de France, à la fin de l'été 1670, Talon met sur pied une nouvelle expédition. Il demande à l'interprète Nicolas Perrot d'accompagner Simon-François Daumont de Saint-Lusson qu'il nomme commissaire subdélégué. La mission est précise : se rendre « au pays des Sauvages Outaouais, Nez-Percés, Illinois et autres nations découvertes ou à découvrir en l'Amérique septentrionale du côté du lac Supérieur ou Mer Douce, pour y faire la recherche et découverte des mines de toutes façons, surtout celle de cuivre [...] ; au surplus de prendre possession au nom du roi de tout le pays habité et non habité ».

Dans un mémoire au roi du 10 novembre 1670, l'intendant ajoute un nouveau but à l'expédition : « Pousser vers l'Ouest tant qu'il (Saint-Lusson) trouvera de quoi subsister, avec ordre de rechercher soigneusement s'il y a, par lacs ou par rivières, quelque communication avec la mer du Sud qui sépare ce continent de la Chine. »

Les voyageurs quittent Montréal en octobre 1670. Ils empruntent la rivière Outaouais, le lac Nipissing, la rivière des Français et débouchent au lac Huron. Ils hivernent chez les Nez-Percés, sur une des îles Manitoulines, situées près de la rive nord du lac Huron. Au commencement du mois de mai 1671, Saint-Lusson se rend au Sault-Sainte-Marie, alors que Perrot rend visite aux nations amérindiennes de la région de la baie des Puants pour les inviter à « entendre la parole du roi que le sieur Saint-Lusson leur portait et à toutes les nations ».

La cérémonie de prise de possession du territoire se déroule, le 14 juin 1671, en présence de représentants de 14 nations amérindiennes. Le père jésuite Claude Dablon, « supérieur des missions de ces pays-là », bénit la croix que l'on doit ériger, puis l'on entonne le *Vexilla Regis*. On installe, non loin de la croix, l'écusson des armes du roi de France. « Après cela, raconte la Relation de 1670-1671, monsieur de

Saint-Lusson, gardant toutes les formes ordinaires en pareille rencontre, prit possession de ces pays, l'air retentissant de cris redoublés de *Vive le roi*, et de la décharge des fusils, avec la joie et l'étonnement de tous ces peuples qui n'avaient jamais rien vu de semblable. »

Une fois ces réjouissances passées, le père Claude Allouez, qui parle plusieurs langues amérindiennes, prononce le discours de circonstance. Saint-Lusson succède au père Allouez et, d'une façon « guerrière et éloquente », il démontre aux Amérindiens que leurs terres sont devenues celles du roi de France. À la fin de la cérémonie, tous crient *Vive le roi*. Le soir de ce jour mémorable, on allume un grand feu de joie et l'on chante le *Te Deum* « pour remercier Dieu, au nom de ces pauvres peuples, de ce qu'ils étaient à présent les sujets d'un si grand et si puissant monarque ».

Le territoire dont la France vient de prendre possession comprend « le dit lieu Sainte-Marie du Sault, comme aussi des lacs Huron et Supérieur, île de Caientoton et de tous les autres pays, fleuves, lacs et rivières contiguës et adjacentes, iceux tant découverts qu'à découvrir, qui se bornent d'un côté aux mers du Nord et de l'Ouest, et de l'autre côté à la mer du Sud comme de toute leur longitude et profondeur ».

Les 14 nations deviennent sujets de Sa Majesté et sont « sujets à subir ses lois et suivre ses coutumes ». La copie du procès-verbal est affichée sur le poteau où se trouvent les armes royales. Selon Bacqueville de La Potherie, « dès que l'assemblée fut dissoute, les Sauvages enlevèrent ce papier et le jetèrent au feu, dans la crainte qu'il ne renfermât un sort destiné à les faire mourir ».

En route vers le Nord

Les différentes prises de possession n'empêchent pas les Anglais d'occuper les territoires revendiqués par les Français. On sait déjà que des navires anglais vont jeter l'ancre dans la baie d'Hudson. En effet, en 1669, Radisson et Des Groseilliers se rendent à la baie à bord des navires anglais. Ces deux coureurs des bois, après s'être illustrés neuf ans auparavant, se sont rangés du côté anglais à la suite de la mauvaise réception qu'ils reçurent de la part des autorités civiles de la colonie.

Le 3 juin de l'année suivante, le père Charles Albanel rencontre à Tadoussac « un Sauvage de la grande et célèbre baie du Nord, qui m'a dit qu'on avait vu un vaisseau français dans son pays et qu'il les avait pillés et fort maltraités, que le chef qui commandait le navire les avait assurés que l'année prochaine il viendrait se poster dans cette baie et qu'on donnait avis à tous leurs gens de s'y rendre, et de lui apporter leurs pelleteries ; qu'il était le maître de la paix et de la guerre et qu'il amènerait avec lui quantité d'Iroquois pour les détruire, s'ils ne lui obéissaient ».

L'intendant Talon met sur pied une nouvelle expédition dont le but est « de découvrir si la mer du Nord est bien la baie d'Hudson et de vérifier la présence d'Européens qu'on disait français. »

Le père Charles Albanel et Paul Denys de Saint-Simon acceptent d'effectuer le voyage. Ils se font accompagner de Sébastien Provencher et de quelques Montagnais. Le groupe quitte Tadoussac au mois d'août 1671. Le 2 septembre, il arrive au lac Saint-Jean. La traversée du lac dure cinq jours. Le 17, des Amérindiens Attikamègues et des Mistassinins viennent les rejoindre. Ils racontent « que deux navires

avaient mouillé dans la baie d'Hudson et qu'ils avaient fait grande traite avec les Sauvages, s'y étant établis pour le commerce ».

Le père Albanel juge préférable d'expédier Saint-Simon à Québec pour y aller chercher des passeports. Décision est alors prise d'hiverner dans la région, car dès le 31 octobre la neige fait son apparition. L'hiver est l'un des plus pénibles que le père ait eu à affronter.

Le 1^{er} juin 1672, les trois Français quittent Nataschegamiou pour la baie d'Hudson. Neuf jours plus tard, ils arrivent à la ligne de partage des eaux. Le 28 juin, sur l'heure du midi, le groupe arrive au lac Némiscau. Non loin de là, « nous rencontrâmes à main gauche dans un petit ruisseau un heu [petit navire] avec ses agrès de dix ou douze tonneaux, qui portait le pavillon anglais et la voile latine ; de là à la portée du fusil, nous entrâmes dans deux maisons désertes ; un peu plus avant on découvrit que les Sauvages avaient hiverné là proche et que, depuis peu, ils en étaient partis ».

Albanel cherche à lier amitié avec les Amérindiens de la baie, tant pour les convertir au catholicisme que pour les amener à traiter leurs fourrures avec les Français.

Le voyage de retour commence le 6 juillet 1672. Trois jours plus tard, Saint-Simon prend possession du territoire au nom du roi de France en plaçant ses armes sur la pointe d'une île du lac Némiscau. Une nouvelle cérémonie a lieu le 19, sur les bords de la rivière Minahigouskat. Au début du mois d'août, les membres de l'expédition sont de retour dans la colonie. Dans le récit de son voyage, Albanel fait le bilan suivant : « Il est vrai que ce voyage est extrêmement difficile et que tout ce que j'en écris n'est pas la moindre partie de ce qu'il y faut souffrir. Il y a 200 saults ou chutes d'eau et partant 200 portages, où il faut porter canot et équipage tout ensemble sur son dos ; il y a 400 rapides où il faut avoir toujours une longue perche aux mains pour les monter et les franchir ; je ne veux rien dire de la difficulté des chemins, il faut l'expérimenter pour le comprendre. »

Le Père des Eaux

Avant de quitter définitivement la Nouvelle-France, Talon rencontre le nouveau gouverneur, Frontenac, et le met au courant de la situation de la colonie. Le 2 novembre 1672, Frontenac écrit à Colbert : « M. Talon a aussi jugé expédient pour le service d'envoyer le sieur Jolliet à la découverte de la mer du Sud par le pays des Mascoutens et la grande rivière qu'ils appellent Mississipi, qu'on croit se décharger dans la mer de Californie. » La hantise de la route menant à la mer de Chine ou à celle du Japon est toujours présente.

Louis Jolliet, tout comme Saint-Lusson, doit financer lui-même son expédition. Il organise donc, le 1^{er} octobre 1672, une compagnie de traite des fourrures avec François de Chavigny Lachevrotière, Zacharie Jolliet, Jean Plattier, Pierre Moreau, Jacques Largilier et Jean Thiberge. Quelques jours après la signature de l'entente, Jolliet quitte Québec pour Michillimakinac où il arrive le 8 décembre. Il hiverne probablement au Sault-Sainte-Marie et, le printemps venu, il retrouve le père jésuite Jacques Marquette qui, à la demande de son supérieur, doit l'accompagner dans son voyage de découverte. Au cours de l'hiver, les deux explorateurs

interrogent les Amérindiens qui viennent faire la traite sur le pays qu'ils doivent visiter.

Le départ a lieu, le 17 mai 1673. « Nous ne fûmes pas longtemps à préparer notre équipage, écrit Marquette, quoique nous nous engageons dans un voyage dont nous ne pouvions pas prévoir la durée ; du blé d'Inde avec quelque viande boucanée furent toutes nos provisions avec lesquelles nous nous embarquâmes sur deux canots d'écorce, monsieur Jolliet et moi, avec cinq hommes, bien résolus à tout faire et à tout souffrir pour une si glorieuse entreprise. »

Jolliet et Marquette ont vraisemblablement suivi « la rive septentrionale du lac Michigan, écrit l'historien Jean Delanglez, puis la rive occidentale de la baie des Puants [pour] arriver à la mission Saint-François-Xavier, près de De Père, Wisconsin, huit ou dix jours plus tard. De cette mission, ils remontèrent la rivière aux Renards jusqu'au village des Mascoutens, près de Berlin, Wisconsin. »

Le 10 juin, nouveau départ. Deux guides miamis se joignent au groupe des Français. La rivière Wisconsin conduit les voyageurs jusqu'au fleuve Mississippi qu'ils commencent à descendre.

Les voyageurs s'avancent sur le Mississippi sans rencontrer âme qui vive. Mais ils craignent quand même les rencontres imprévues. « Nous nous tenons bien sur nos gardes. C'est pourquoi nous ne faisons qu'un petit feu à terre sur le soir pour préparer nos repas. Et, après avoir soupé, nous nous en éloignons le plus que nous pouvons et nous allons passer la nuit dans nos canots que nous tenons à l'ancre sur la rivière assez loin du bord. Ce qui n'empêche pas que quelqu'un de nous ne soit toujours en sentinelle de peur de surprise. »

Enfin des hommes

Le dimanche 25 juin 1673, Jolliet et Marquette aperçoivent sur le bord de l'eau des pistes d'hommes et un petit sentier qui traverse une prairie.

Nous nous arrêtas pour l'examiner et, jugeant que c'était un chemin qui conduisait à quelque village de Sauvages, nous prîmes résolution de l'aller reconnaître. [...] Nous suivons en silence ce petit sentier. Et après avoir fait environ deux lieues, nous découvrîmes un village sur le bord d'une rivière et deux autres sur un côteau écarté du premier d'une demi-lieue. [...] Nous crûmes donc qu'il était temps de nous découvrir, ce que nous fîmes par un cri que nous poussâmes de toutes nos forces, en nous arrêtant sans plus avancer. À ce cri, les Sauvages sortent promptement de leurs cabanes et nous ayant probablement reconnu pour Français, surtout voyant une robe noire, ou du moins n'ayant aucun sujet de défiance, puisque nous étions deux hommes et que nous les avions avertis de notre arrivée, ils députèrent quatre vieillards pour venir nous parler, dont deux portaient des pipes à prendre du tabac, bien ornées et empanachées de divers plumages. Ils marchaient à petits pas et, élevant leurs pipes vers le soleil, ils semblaient lui présenter à fumer, sans néanmoins dire aucun mot. Ils furent assez longtemps à faire le peu de chemin depuis le village jusqu'à nous. [...] Je leur parlai donc le premier et je leur demandai qui ils étaient. Ils me répondirent qu'ils étaient Illinois. Et pour marquer la paix, ils nous présentèrent leurs pipes pour

pétuner. Ensuite ils nous invitèrent d'entrer dans leur village où tout le peuple nous attendait avec impatience.

Les deux visiteurs sont accueillis par le chef de la tribu qui « était debout et tout nu ». « Que le soleil est beau, Français, quand tu nous viens visiter. Tout notre bourg t'attend et tu entreras en paix dans toutes nos cabanes. » Ces propos du chef sont de nature à rassurer Jolliet et Marquette. Après avoir fumé ou fait semblant de fumer le calumet de paix, ils sont invités à rencontrer « le Grand Capitaine de tous les Illinois », dont la cabane se trouve dans la bourgade voisine. « Nous y allâmes en bonne compagnie, car tous ces peuples, qui n'avaient jamais vu de Français chez eux, ne se laissaient point de nous regarder : ils se couchaient sur l'herbe le long des chemins ; ils nous devançaient puis ils retournaient sur leurs pas, pour nous venir voir encore. Tout cela se faisait sans bruit et avec les marques d'un grand respect qu'ils avaient pour nous. »

L'accueil réservé aux deux visiteurs par le Grand Capitaine est encore plus solennel que le précédent. Jolliet reçoit en cadeau un jeune esclave qui l'accompagnera le reste du voyage et le chef remet entre les mains des Français « un calumet tout mystérieux, dont ils font plus de cas que d'un esclave ». En terminant, le Capitaine recommande aux explorateurs de ne pas aller plus avant à cause des dangers qu'ils pourraient courir. Marquette réplique qu'il ne craint point la mort. Un grand festin suit la cérémonie d'accueil. Ensuite, les voyageurs visitent le village qui compte au moins 300 cabanes réparties le long de rues. Les habitants leur font toutes sortes de cadeaux. Le lendemain, plus de 600 personnes reconduisent Jolliet et Marquette jusqu'à leur embarcation.

Une route dangereuse

Plus les Français descendent le Mississipi, plus la nature change et plus, aussi, les Amérindiens se montrent hostiles.

Nous aperçûmes à terre des Sauvages armés de fusils avec lesquels ils nous attendaient, relate Marquette. Je leur présentai d'abord mon calumet empanaché pendant que nos Français se mettaient en défense, et attendaient à tirer que les Sauvages eussent fait la première décharge. Je leur parlai en huron, mais ils me répondirent par un mot qui me semblait nous déclarer la guerre. Ils avaient néanmoins autant peur que nous et ce que nous prenions pour un signal de guerre était une invitation qu'ils nous faisaient de nous approcher pour nous donner à manger. Nous débarquons donc et nous entrons dans leurs cabanes où ils nous présentent du bœuf sauvage et de l'huile d'ours, avec des prunes blanches qui sont excellentes. Ils ont des fusils, des haches, des houes, des couteaux, de la rassade, des bouteilles de verre double où ils mettent leur poudre. [...] Ils nous assurèrent qu'il n'y avait plus de dix journées jusqu'à la mer, qu'ils achetaient les étoffes et autres marchandises des Européens qui étaient du côté de l'est, que ces Européens avaient des chapelets et des images, qu'ils jouaient des instruments, qu'il y en avait qui étaient faits comme moi, et qu'ils en étaient bien reçus.

Un peu plus bas sur le Mississipi, les voyageurs rencontrent un autre village où les habitants manifestent un esprit par trop guerrier.

Ils étaient armés d'arcs, de flèches, de haches, de massues et de boucliers, écrit le père Marquette. Ils se mirent en état de nous attaquer par terre et par eau. [...] Ceux qui étaient à terre allaient et venaient comme pour commencer l'attaque. De fait, des jeunes gens se jetèrent à l'eau pour se venir saisir de mon canot, mais le courant les ayant contraints de reprendre terre, un d'eux nous jeta sa massue qui passa par-dessus nous sans nous frapper. J'avais beau montrer le calumet et leur faire signe par gestes que nous ne venions pas en guerre, l'alarme continuait toujours et l'on se préparait déjà à nous percer de flèches de toutes parts quand Dieu toucha soudainement le cœur des vieillards qui étaient sur le bord de l'eau, sans doute par la vue de notre calumet qu'ils n'avaient pas bien reconnu de loin.

Une fois débarqué, le père Marquette, qui parle pourtant six langues amérindiennes, ne peut se faire comprendre. Heureusement, « il se trouva enfin un vieillard qui parlait un peu l'illinois ». On finit par comprendre que, dans un village nommé Akamsea et qui est à huit ou dix lieues plus bas, on pourra apprendre des choses sur la proximité de la mer. Après une nuit passée dans ce village « avec assez d'inquiétude », les Français repartent, accompagnés de l'interprète. Arrivés au nouveau village, ils trouvent un jeune interprète qui connaît bien une des langues parlées par Marquette. Les voyageurs apprennent alors qu'ils ne sont plus qu'à dix jours de la mer, mais que les tribus qui vivent entre eux et les Européens les empêchent d'avoir un contact avec les Blancs.

Le soir, les anciens firent un conseil secret dans le dessein que quelques-uns avaient de nous casser la tête pour nous piller, mais le chef rompit toutes ces menées ; nous ayant envoyé quérir pour marque de parfaite assurance, il dansa le calumet devant nous [...] et pour nous ôter toute crainte, il m'en fit présent. Nous fîmes, monsieur Jolliet et moi, un autre conseil pour délibérer sur ce que nous avions à faire, si nous pousserions outre ou si nous nous contenterions de la découverte que nous avons faite.

Les deux explorateurs tracent le bilan de leur voyage : ils sont convaincus que le Mississippi se jette dans le golfe du Mexique ou dans la Floride et non pas « du côté de l'ouest à la Californie ».

Nous considérâmes de plus que nous nous exposions à perdre le fruit de ce voyage duquel nous ne pourrions donner aucune connaissance si nous allions nous jeter entre les mains des Espagnols qui, sans doute, nous auraient du moins retenus captifs. En outre, nous voyions bien que nous n'étions pas en état de résister à des Sauvages alliés des Européens, nombreux et experts à tirer du fusil qui infestaient continuellement le bas de cette rivière. Enfin, nous avons pris toutes les connaissances qu'on peut souhaiter dans cette découverte. Toutes ces raisons firent conclure pour le retour que nous déclarâmes aux Sauvages et pour lequel nous nous préparâmes après un jour de repos.

Le voyage de retour débute le 17 juillet 1673. Le point extrême atteint par les Français se situerait « un peu en deçà de la frontière actuelle de l'Arkansas et de la Louisiane ».

À cause de la saison avancée, Jolliet hiverne au Sault-Sainte-Marie, « occupé à faire des copies de son journal de voyage et de la carte qu'il avait dressée au cours

de son expédition ». À la fin du mois de mai 1674, il se met en route pour Montréal. Dans une lettre à monseigneur de Laval, datée du 10 octobre 1674, Jolliet raconte les dernières mésaventures de son voyage.

M'en revenant, écrit-il, étant près de débarquer au Mont-Royal, mon canot tourna et je perdis deux hommes et ma cassette où étaient tous mes papiers et mon journal, avec quelques raretés de ces pays si éloignés. J'ai beaucoup de regret d'un petit esclave de dix ans qui m'avait été donné en présent. Il était doué d'un bon naturel, plein d'esprit, diligent et obéissant ; il s'expliquait en français, commençait à lire et à écrire. Je fus sauvé après avoir été quatre heures dans l'eau, après avoir perdu la vue et la connaissance, par des pêcheurs qui n'allaient jamais en cet endroit [...] Sans le naufrage, Votre Grandeur aurait reçu une relation assez curieuse, mais il ne m'est rien resté que la vie.

Un colosse fragile

Les Français, au cours de la seconde moitié du XVII^e siècle, ont agrandi leurs territoires par différentes explorations et diverses prises de possession. La population de la colonie n'est pas assez importante pour habiter tout le continent. Colbert est conscient du problème et de ses dangers. Jolliet, vers 1676, demande la permission d'établir un poste de traite dans le pays des Illinois. Colbert, dans une lettre à l'intendant Jacques Duchesneau de La Doussinière en date du 28 avril 1677, s'y oppose. « Sa Majesté, dit-il, ne veut point accorder au sieur Jolliet la permission qu'il demande de s'aller établir avec vingt hommes dans le pays des Illinois. Il faut multiplier les habitants avant de penser à d'autres terres, et c'est ce que vous devez avoir pour maxime à l'égard des nouvelles découvertes qui sont faites. »

Cavelier de La Salle se rend en France dans l'espoir d'obtenir du roi l'autorisation d'aller au-delà des terres explorées par Jolliet et Marquette. Le 12 mai 1678, à Saint-Germain-en-Laye, Louis XIV signe des lettres patentes accordant à La Salle la permission « de travailler à découvrir la partie occidentale de la Nouvelle-France ». « Nous avons d'autant plus volontiers donné les mains à cette proposition, ajoute le roi, qu'il n'y a rien que nous ayons plus à cœur que la découverte de ce pays dans lequel il y a apparence que l'on pourra trouver un chemin pour pénétrer jusqu'au Mexique. »

L'autorisation royale est valable pour une durée de cinq ans et la réalisation du projet se fera, bien sûr, aux frais de l'explorateur et de sa compagnie.

La Salle part une première fois, en 1679. Il utilise pour se déplacer sur les Grands Lacs un navire qu'il a fait construire, le *Griffon*. Même si le roi lui avait formellement défendu de faire la traite des fourrures avec les Outaouais « ou autres qui apportent leurs castors et autres pelleteries à Montréal », La Salle n'arrête pas. Au mois de janvier 1680, après de nombreux déboires, il commence, dans le pays des Illinois près de l'actuelle Péoria, la construction d'un fort qui servira de poste de traite et il le nomme Crève-cœur « par allusion aux multiples déboires de l'explorateur ». Inquiet du sort du *Griffon*, il revient à Niagara, puis à Montréal.

Ayant réglé quelques problèmes financiers, La Salle retourne au pays des Illinois. « La flottille, écrit l'historienne Céline Dupré, franchit le lac Ontario pour,

en empruntant l'Humber, le lac Simcœ, la rivière Severn et la baie Georgienne, parvenir au Sault-Sainte-Marie le 16 septembre [1680]. »

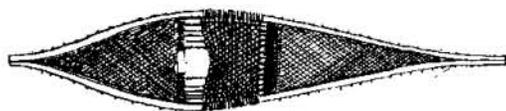
De là, il se rend à Michillimakinac, puis chez les Illinois. Le 1^{er} décembre, il arrive dans un village où il avait séjourné neuf mois auparavant. L'endroit n'est plus que cendres. La situation est quasi identique au fort Crèvecœur qu'il trouve abandonné et à moitié démoli. L'explorateur cherche toujours son lieutenant, Henry de Tonty, surnommé Bras-de-Fer par les Amérindiens. Il se rend au Mississipi par la rivière des Illinois, revient sur ses pas, rencontre des chefs amérindiens et cherche à rétablir la paix entre les diverses tribus. L'explorateur retrouve Tonty qui a hiverné chez les Potéouatamis.

Enfin, la mer !

La Salle parcourt encore de vastes territoires, toujours en proie à de nouveaux problèmes. À l'été de 1681, il est à Montréal, d'où il repart pour le Mississipi. Enfin, le 12 mars 1682, il atteint le pays des Arkansas dont il prend possession au nom du roi de France. Enfin, le 6 avril, les membres de l'expédition arrivent à la mer. Ils ont descendu le Mississipi jusqu'à son embouchure. Le 9, « on équarrit un arbre, écrit Nicolas de La Salle, dont on fit un poteau qu'on planta et on y attacha les armes du roi faites du cuivre d'une chaudière. On planta aussi une croix et on enterra dessous une plaque de plomb où il y avait écrit ces mots : Au nom de Louis XIV, roi de France et de Navarre, le 9 avril 1682. On chanta le *Vexilla Regis* au plantement de la croix, puis le *Te Deum* et l'on fit trois décharges des fusils. Les vivres manquaient et on n'en avait par jour qu'une poignée de maïs. » Pour la circonstance, La Salle avait revêtu un habit « écarlate galonné d'or ».

Lors du voyage de retour, La Salle tombe malade et il s'arrête à Michillimakinac d'où il expédie le père Zénobe Membré auprès du gouverneur de la Nouvelle-France pour lui faire part de sa découverte.

Louis XIV, à l'annonce de la nouvelle, la commentera ainsi dans une lettre au nouveau gouverneur Le Febvre de La Barre : « La découverte du sieur de La Salle est fort inutile. »





Le gouverneur Frontenac en route vers Cataracoui en 1673

AU ROYAUME DE LA ZIZANIE



AU CHÂTEAU DE VERSAILLES, le 7 avril 1672, le roi Louis XIV signe un document concernant la Nouvelle-France.

Ayant résolu de retirer le sieur de Courcelle de l'emploi de gouverneur et notre lieutenant général de Canada, et d'établir à sa place une personne sur la suffisance et fidélité de laquelle nous nous puissions reposer de la conduite de nos peuples dudit pays et du soin d'y accroître le christianisme, d'y améliorer le commerce et d'y augmenter les colonies, nous avons, pour remplir cette charge, fait choix de notre cher bien-aimé le sieur comte de Frontenac, qui nous a donné plusieurs preuves de son expérience et de sa valeur, et que nous savons avoir toutes les qualités nécessaires pour s'acquitter dignement des devoirs de ladite charge.

Le nouveau gouverneur est issu d'une famille de la noblesse d'épée. Au cours de sa carrière militaire, il fut gravement blessé au bras droit. Pour lui, la nomination au poste de gouverneur de la Nouvelle-France signifie surtout la fin probable de ses déboires financiers. En plus de se retrouver en bonne position pour s'enrichir, Frontenac avait reçu un sursis royal pour le paiement de ses énormes dettes.

Investi de sa nouvelle mission, Louis de Buade de Frontenac et de Palluau quitte le port de La Rochelle, le 28 juin, à destination de Québec. Son épouse, Anne de La Grange, décide de demeurer à la cour du roi de France. Le nouveau gouverneur effectue sa première traversée de l'Atlantique. À l'entrée du fleuve Saint-Laurent, son navire s'échoue après avoir touché le fond plus d'une douzaine de fois. Frontenac débarque à Québec le 7 septembre, après un séjour de 71 jours à bord.

Ses premières impressions du pays sont favorables.

Je l'ai trouvé moins sauvage que je ne pensais, écrit-il au ministre Colbert, et je suis assuré que si vous lui continuez vos assistances, on y découvrira tous les jours de nouvelles choses à faire, car il renferme des trésors cachés, et l'on y peut établir

des commerces qui n'éblouiront pas peut-être d'abord par des gains présents et considérables, mais qui s'augmenteront toujours avec le temps et seront une éternelle durée. Rien ne m'a paru si beau et si magnifique que la situation de la ville de Québec qui ne pourrait pas être mieux postée quand elle devrait devenir un jour la capitale d'un grand empire ; mais je trouve qu'on a fait jusqu'ici, ce me semble, une très grande faute en laissant bâtir des maisons à la fantaisie des particuliers et sans aucun ordre, parce que dans des établissements comme ceux-ci qui peuvent, un jour, devenir très considérables, on doit, je crois, songer non seulement à l'état présent dans lequel l'on se trouve, mais à celui où les choses peuvent parvenir.

On prête des serments

Dès le 12 septembre 1672, le Conseil souverain se réunit pour enregistrer les lettres patentes du nouveau gouverneur. Courcelle et Talon assistent à la cérémonie. Cinq jours plus tard, lors d'une autre réunion du Conseil, le haut et puissant gouverneur Frontenac prononce un discours où il annonce que la France et la Hollande sont en guerre. En conséquence, défense est faite d'avoir « aucune communication, commerce ni intelligence à peine de vie » avec les habitants des Pays-Bas ou ceux de leurs colonies. L'arrêt royal est publié et affiché « aux lieux ordinaires de la haute et de la basse-ville de Québec ».

Le nouveau gouverneur s'installe à Québec avec des idées très précises sur son autorité. Militaire de carrière, il prise peu les idées démocratiques. D'ailleurs, en France, à la même époque, l'autorité royale devient de plus en plus absolue. Il est normal alors que Frontenac réunisse, le 23 octobre, des représentants des diverses classes de la société locale pour leur faire prêter un nouveau serment de fidélité. La cérémonie se déroule dans la nouvelle église des jésuites. « Je tâchai donc à donner une forme à ce qui n'en avait point encore eu et de composer une espèce de corps du clergé, de noblesse, de justice et de Tiers-État, écrit Frontenac à Colbert le 2 novembre 1672. [...] Pour la noblesse, je pris trois ou quatre gentilshommes qui sont ici que je joignis à autant d'officiers, et les juges ordinaires et le syndic des habitants avec les principaux marchands et bourgeois de Québec. »

Le gouverneur rappelle aux membres du clergé qu'ils doivent travailler à faire fleurir le christianisme ; à la noblesse qu'elle doit être prête à prendre les armes pour défendre Sa Majesté ; aux magistrats, qu'ils doivent « rendre la justice avec intégrité et sans corruption en abrégant la longueur des procès et en ne consommant point les parties en des frais excessifs » ; aux marchands, qu'ils doivent développer le commerce par tous les moyens. Dans son discours, Frontenac souligne que la principale qualité du peuple doit être l'obéissance au roi et à son représentant.

Au dire de Frontenac, plus de mille personnes assistent à la cérémonie de prestation des serments. Talon, qui se prépare à quitter la colonie, prétexte une légère indisposition pour justifier son absence. Le lendemain, des Hurons et des Abénaquis, qui étaient présents au grand déploiement, demandent à prêter le même serment. Le gouverneur, qui aime l'apparat, se prête de bonne grâce aux souhaits des Amérindiens.

Colbert réagit à l'initiative de Frontenac. Il le réprimande et lui enjoint de faire disparaître dans la colonie les possibilités de revendications collectives issues des nouvelles classes sociales créées par Frontenac.

L'assemblée et la division que vous avez faites de tous les habitants du pays en trois ordres ou États pour leur faire prêter le serment de fidélité, lui écrit-il le 13 juin 1673, pouvait produire un bon effet dans ce moment-là, mais il est bon que vous observiez que, comme vous devez toujours suivre dans le gouvernement et la conduite de ce pays-là les formes qui se pratiquent ici et que nos rois ont estimé du bien de leur service depuis longtemps de ne point assembler les États Généraux de leur royaume, pour peut-être anéantir insensiblement cette forme ancienne, vous ne devez aussi donner que très rarement et pour mieux dire jamais cette forme au corps des habitants dudit pays. Et il faudra même avec un peu de temps, et lorsque la colonie sera encore plus forte qu'elle n'est, supprimer insensiblement le syndic qui présente des requêtes au nom de tous les habitants, étant bon que chacun parle pour soi et que personne ne parle pour tous.

Les bandits de Naples

La course des bois et la vente de l'alcool aux Amérindiens apparaissent alors comme les principaux problèmes auxquels le gouverneur doit faire face. Peu de temps après son arrivée dans la colonie, Frontenac écrit à Colbert au sujet de ses appréhensions concernant les dangers présentés par la course des bois. Il demande l'envoi de quelques troupes non seulement pour maintenir les Iroquois en paix, mais aussi pour empêcher

le désordre des coureurs des bois qui deviendront, à la fin, si on n'y prend garde, comme les bandits de Naples et les boucaniers de Saint-Domingue, leur nombre s'augmentant tous les jours, comme vous le pourra dire M. de Courcelle, nonobstant toutes les ordonnances qu'on a faites et que j'ai encore renouvelées avec plus de sévérité qu'auparavant depuis que je suis ici. Leur insolence, à ce qu'on me dit, va au point de faire des ligueurs et de semer des billets pour s'attouper, menaçant de faire des forts et d'aller du côté de Manhatte et d'Orange [New York et Albany] où ils se vantent qu'ils seront reçus et auront toute protection. Ils ont commencé de leur porter des peaux dès l'année passée, ce qui causerait un notable préjudice à la colonie. Mais j'irai dès le petit printemps à Montréal pour les observer de plus près et je vous assure que j'essaierai d'en faire un exemple si sévère que cela servira à l'avenir.

Convaincu de la gravité du problème, le roi émet, le 5 juin 1673, une ordonnance défendant à tous les habitants de la colonie « de sortir ni abandonner leurs maisons et vaquer dans les bois plus de vingt-quatre heures sans la permission expresse du gouverneur et lieutenant général audit pays, sous peine de vie ». Le Conseil souverain enregistre l'ordonnance, le 4 septembre suivant.

Un bon moyen de s'enrichir

Le développement rapide de la course des bois s'explique par les bénéfices élevés que génère souvent un tel commerce. Quelques marchands de la colonie se sont rapidement enrichis avec la traite des fourrures, tels Charles Aubert de La Chesnaye ou François-Marie Perrot, gouverneur de Montréal. Ce dernier obtient, le 29 octobre 1672, la concession de l'île à laquelle il donne son nom. C'est son oncle, l'intendant Jean Talon, qui avait signé l'acte de concession. Comme l'île Perrot est située sur le chemin normalement suivi tant par les Amérindiens que par les coureurs des bois, Perrot y installe un poste de traite, détournant à son profit une partie des fourrures acheminées vers Montréal.

Pour des motifs très louables, Frontenac songe à établir un poste de traite sur les bords du lac Ontario. Le 2 novembre 1672, il écrit à Colbert :

M. de Courcelle vous parlera d'un [poste] qu'il avait projeté sur le lac Ontario, qu'il croit être de la dernière nécessité pour empêcher les Iroquois de porter aux Hollandais les pelleteries qu'ils vont chercher chez les Outaouais et les obliger, comme il est juste, de nous les apporter, puisqu'ils viennent faire la chasse sur nos terres. Je tâcherai à aller le printemps sur les lieux pour en mieux connaître l'assiette et l'importance et voir si, nonobstant la faiblesse où nous sommes, on n'y pourrait point commencer un établissement qui appuierait même la mission que les Messieurs de Montréal [les sulpiciens] ont déjà à Quinté [Kenté].

Au printemps de 1673, le gouverneur organise une vaste expédition. Il demande aux officiers établis dans la colonie de l'accompagner après avoir levé dans les différents villages quelques centaines d'hommes. Ces derniers sont obligés de fournir leurs propres canots. « Pour légitimer ces corvées extraordinaires, qui auraient pu exciter de justes murmures, écrit l'historien et sulpicien Étienne-Michel Faillon, [Frontenac] fit entendre qu'il voulait aller avec cette suite nombreuse, afin de paraître aux yeux des Sauvages quelques marques de la puissance du gouverneur et de les contenir plus aisément par la crainte. »

Frontenac mande au sieur Cavelier de La Salle de se rendre chez les Ononagués dès que la navigation sera possible pour convier les chefs des Cinq-Nations à une grande réunion qui aura lieu à la fin du mois de juin 1673 à Kenté. Il fait construire ensuite deux grandes barques peintes « d'une manière qu'il ne s'en était point vu encore de semblable dans tout le pays ». Les embarcations sont armées « de quelques petites pièces de canon afin de faire quelque chose de nouveau qui pût inspirer plus de respect et de crainte aux Sauvages ».

Le mauvais temps retarde le départ d'un mois, de sorte que la rencontre avec les Iroquois est reportée entre le 15 et le 20 juillet. Jean-Vincent Philippe de Hautmesnyl se rend donc en Iroquoisie faire part de la nouvelle.

Le 15 juin, Montréal accueille Frontenac et les hommes qui l'accompagnent, « au bruit de tout le canon et de la mousqueterie des habitants de l'île qui étaient sous les armes ». Au cours des jours suivants, à coups de corvées, les hommes construisent un chemin « propre pour les charettes depuis Montréal jusqu'au lieu nommé La Chine » et ce, afin d'éviter les rapides qui agitent les eaux du fleuve à cet

endroit. Le départ a lieu à La Chine, le 29 juin. Le cortège se compose d'environ 400 hommes montés à bord de 120 canots et de deux barques.

Au cours de la nuit du 5 au 6 juillet, la pluie empêche le gouverneur de dormir car il craint « que le biscuit ne fût mouillé ». Les nombreux rapides qu'il faut franchir ralentissent la montée du fleuve. Le 9, à l'entrée de la belle navigation, tout le monde se repose. À la demande du gouverneur, les abbés François de Salignac de La Mothe-Fénelon et François-Saturnin Lascaris d'Urfé quittent le groupe pour « aller en toute diligence à Kenté pour convier les Iroquois à descendre à l'embouchure de Cataracoui, [...] qui serait un lieu fort propre pour faire l'établissement qu'il méditait ».

L'endroit est idéal pour l'établissement d'un fort. Le jour même de son arrivée à l'embouchure de la rivière Cataracoui, le 12 juillet, Frontenac visite les environs pendant deux à trois heures. Pendant ce temps, les hommes dressent les tentes et les Iroquois se présentent pour offrir leurs hommages au gouverneur Onontio.

Le représentant du roi a le sens du spectacle. Le 13 juillet au petit matin, le tambour retentit et, à sept heures, « tout le monde fut sous les armes ». « On rangea toutes les troupes en deux files qui entouraient la tente de M. le comte de Frontenac et tenaient jusqu'aux cabanes des Sauvages. On mit devant sa tente de grandes voiles pour les asseoir et on les fit passer au travers des deux files. Ils furent surpris de voir un tel appareil qui leur semblait nouveau, ainsi que tous les gardes avec leurs casques qui était une chose qu'ils n'avaient point encore vue. Ils étaient plus de soixante des plus anciens et des plus considérables. »

Les représentants des Cinq-Nations ont mandaté le chef des Onontagués, Garakontié, pour prendre la parole en leurs noms. À la fin du compliment, chaque capitaine va présenter au gouverneur un collier de porcelaine.

Avant de prononcer son discours, Frontenac fait allumer un feu près de l'endroit où les Amérindiens sont assis. Charles Le Moyne de Longueuil agit comme interprète. Le gouverneur adopte vite le style habituel des Français lorsqu'ils s'adressent aux « Sauvages ».

Mes enfants, déclare-t-il, je suis consolé de vous voir arriver ici où j'ai fait allumer un feu pour vous voir pétuner et pour vous parler. Ô que c'est bien fait, les enfants, d'avoir suivi les ordres et les commandements de votre père. Prenez donc courage, mes enfants, vous y entendrez sa parole qui est toute pleine de douceur et de paix. Une parole qui remplira de joie toutes vos cabanes et les rendra heureuses. Car ne pensez pas que la guerre soit le sujet de mon voyage. Mon esprit est tout rempli de paix et elle marche avec moi. Courage donc, mes enfants, et vous reposez.

Le gouverneur interrompt alors son discours et fait distribuer dix brasses de tabac. Le thème de la seconde partie de sa harangue est la paix : « Soyez persuadés que je n'ai eu autre dessein en ce voyage que de venir vous voir, puisqu'il était juste qu'un père connût ses enfants et que les enfants connussent leur père. » Avant que Le Moyne traduise en iroquois les propos du gouverneur, ce dernier fait distribuer « aux Sauvages un fusil par chaque nation, quantité de rassades, de pruneaux et de raisins pour les femmes, avec du vin et de l'eau-de-vie et du biscuit ».

Sitôt le repas du midi terminé, les hommes se mettent à l'ouvrage et commencent à creuser la rigole qui doit ceinturer le fort. Dès le soir du 13 juillet, « on commença à faire des abbatis avec une telle force que les officiers avaient de la peine à faire retirer le monde pour se reposer et dormir afin de pouvoir travailler le lendemain matin ». Il est vrai que les hommes qui avaient été conscrits pour l'expédition avaient hâte de retourner sur leurs terres, car le temps de la récolte approchait.

Les 17 et 18 juillet sont consacrés à des discours. Le gouverneur demande aux Amérindiens d'adopter la foi chrétienne et d'obéir aux Robes-Noires, c'est-à-dire les missionnaires. Il revient ensuite sur la nécessité de maintenir la paix. Puis, après avoir offert quinze fusils, quantité de poudre, de plomb et de pierres à fusil, Frontenac aborde le vrai motif de sa présence à Cataracoui :

Mes enfants, je ne prétends pas vous persuader par de simples paroles de la bonne intention où je suis de maintenir une véritable et solide paix avec vous. Je le veux faire par des marques plus effectives et je ne crois pas pouvoir vous en donner un témoignage plus grand que par l'établissement que je vais faire à Cataracoui où j'ai déjà mis la natte sur laquelle je me suis assis et où j'ai allumé le feu auquel je vous ai convié de venir pétuner. Je prétends le rendre considérable en peu de temps et y faire porter des marchandises par mes neveux, afin que vous n'ayez pas la peine de porter vos pelleteries si loin que vous faites. Vous y trouverez toutes sortes de rafraîchissements et de commodités que je vous ferai donner au meilleur marché qu'il se pourra, n'entendant pas que vous soyez traités autrement que des Français. [...] Je porterai tous mes neveux à vous aimer et à ne rien faire qui ne soit juste. Car autrement je les châtirais.

N'oubliant pas la préoccupation des autorités royales qui préconisent l'assimilation des Amérindiens, Frontenac insiste sur ce point : « Je vous conjure avec toutes sortes d'instances de faire apprendre à vos enfants la langue française que les Robes-Noires peuvent leur enseigner, cela nous unirait davantage et nous aurions la satisfaction de nous entendre les uns les autres sans interprète. »

Dans leurs réponses, les chefs iroquois jouent le jeu et ils demandent l'aide des Français pour écraser les Andastes, une tribu habitant la vallée de la Susquehannah et les environs de la baie de Cheasapeake. « Il lui serait honteux, déclare un chef, de laisser opprimer ses enfants comme ils se voyaient à la veille de l'être. »

Les Cinq-Nations veulent, de plus, connaître le prix offert pour leurs fourrures. Quant aux petites filles et aux petits garçons que Frontenac demandait pour les faire instruire à la française, les chefs répondent qu'ils attendent de retourner dans leurs villages avant de prendre une décision.

Le 19 juillet, les hommes terminent d'enclorre le fort. Deux jours plus tard, divers groupes prennent le chemin du retour, pendant que l'on termine l'aménagement intérieur de l'établissement. Le 26, Frontenac « fit transporter dans le magasin que l'on y avait fait les vivres et les munitions qu'on y devait laisser [et il] ordonna les travaux que l'on ferait pendant l'hiver ». Le 1^{er} août, le gouverneur est de retour à Montréal. Le fort est laissé aux bons soins de Cavehîer de La Salle.

Une autre rebuffade

Dans une lettre à Colbert, le 13 novembre 1673, Frontenac fait un récit détaillé de son voyage à Cataracoui et insiste sur les avantages d'un établissement permanent à cet endroit. Le ministre, dès réception de la lettre, s'empresse de répondre :

L'intention de Sa Majesté n'est pas que vous fassiez de grands voyages en remontant le fleuve Saint-Laurent, ni même qu'à l'avenir les habitants s'étendent autant qu'ils ont fait par le passé. Au contraire, elle veut que vous travailliez incessamment et pendant tout le temps que vous demeurez dans ce pays-là à les resserrer et à les assembler, et à en composer des villes et des villages, pour les mettre avec d'autant plus de facilité en état de se défendre, en sorte que, quand même l'état des affaires de l'Europe serait changé par une bonne et avantageuse paix à la gloire et à la satisfaction de Sa Majesté, elle estime bien plus convenable au bien de son service de vous appliquer à bien faire défricher et bien habiter les endroits les plus fertiles, les plus proches des côtes de la mer et de la communication avec la France, que non pas de penser au loin des découvertes au dedans des terres de pays si éloignés qu'ils ne peuvent jamais être habités ni possédés par des Français.

Selon Colbert, la seule raison qui puisse justifier un établissement dans la région des Grands Lacs est d'ordre commercial : ce qui peut menacer le commerce des fourrures. « Sa Majesté, ajoute-t-il dans sa lettre du 17 mai 1674, estime toujours que vous pouvez et devez laisser les Sauvages dans leur liberté de vous apporter leurs pelleteries, sans vous mettre en peine de les aller chercher si loin. »

La recommandation impérative du roi et de son ministre n'est pas suffisante pour arrêter un homme décidé comme l'est Frontenac. Il se lie avec Cavelier de La Salle qui parvient à convaincre les autorités françaises de l'importance stratégique d'un fort comme celui de Cataracoui. Le 13 mai 1675, le roi signe les lettres patentes cédant à La Salle le fort et les terres adjacentes. Le nouveau concessionnaire donne à l'établissement le nom de fort Frontenac en l'honneur de son bienfaiteur.

Le gouverneur Frontenac supporte mal la contradiction et l'oppositioui, surtout lorsqu'elles viennent de compétiteurs dans le commerce des fourrures. L'établissement d'un poste de traite à Cataracoui a soulevé l'ire de François-Marie Perrot et de ses amis. À l'automne de 1673, Perrot rend visite à Frontenac qui profite de la circonstance pour lui reprocher de faire la contrebande des fourrures et pour lui rappeler les ordonnances royales à ce sujet. Quelques jours plus tard, à Montréal, Philippe de Carion, un des hommes de Perrot, donne refuge à deux coureurs des bois qui faisaient la traite sans la permission de Frontenac. François Bailly dit Lafleur, qui occupe le poste de sergent royal, se rend chez Carion pour arrêter les deux hommes qui réussissent à s'enfuir avec la complicité de Bailly. Le gouverneur de Montréal, au lieu de réprimander ce dernier, reproche au juge Charles-Joseph d'Ailleboust des Muceaux d'avoir ordonné la descente chez Carion sans l'avoir consulté. Il n'en faut pas davantage pour que, sur l'ordre de Frontenac, Carion soit arrêté. Perrot, averti par madame Carion, se rend chez le marchand Jacques Le Ber où se trouve le lieutenant de garde de Frontenac, Jacques Bizard, qui avait procédé à l'arrestation. « Qui vous a donc rendu si hardi, que de venir arrêter ainsi, sans ma permission, un officier dans mon gouvernement ? » Bizard présente à Perrot la lettre

que lui adressait à ce sujet Frontenac. Selon l'historien Faillon, le gouverneur de Montréal « prend la lettre et, la lui jetant au visage, il lui dit : « Rapportez-la à votre maître et avertissez-le de vous mieux apprendre une autre fois votre métier. En attendant, je vous fais prisonnier et vous laisse une sentinelle pour vous empêcher de sortir. »

Frontenac n'est pas lent à réagir. Il demande à Perrot de se rendre à Québec pour fournir des explications sur sa conduite. Ce dernier demande à l'abbé de Fénelon de l'accompagner. Les deux hommes parcourent les 290 kilomètres qui séparent Montréal de Québec en raquettes et ils arrivent dans la capitale le 28 janvier 1674 à la tombée du jour.

« Le lendemain, dans l'après-midi, rapporte Faillon, M. Perrot se présenta chez le gouverneur pour le saluer, sans savoir encore qu'il venait de lui-même se constituer prisonnier. À peine eut-il mis le pied dans la chambre de M. de Frontenac, que le lieutenant des gardes, le même qu'il avait emprisonné à Ville-Marie, l'arrêta à son tour et, après lui avoir fait déposer son épée, le conduisit dans sa chambre et de là au château Saint-Louis où il le fit enfermer avec défense de le laisser parler à personne. »

Une œuvre de chaire

Frontenac trouve enfin l'occasion de placer un de ses hommes au gouvernement de Montréal. Le 10 février 1674, Thomas de Lanouguère devient gouverneur de Montréal. Cette nomination s'est faite sans consultation avec les sulpiciens qui sont seigneurs de l'île. Bien plus, le gouverneur de la Nouvelle-France installe Gilles de Boyvinet au poste de juge pour l'île de Montréal et ce, une nouvelle fois, sans l'accord des sulpiciens. Pendant ce temps, Perrot récusé Frontenac et le Conseil souverain, pour intérêt dans le procès que l'on veut instituer. L'affaire prend une nouvelle tournure le jour de Pâques, le 25 mars 1674. L'abbé Fénelon prononce le sermon de circonstance dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Montréal, alors l'église paroissiale. Près de 600 paroissiens assistent à la cérémonie. Parmi eux, Cavalier de La Salle et Jean-Baptiste Montgaudon de Bellefontaine, brigadier des gardes du gouverneur de Frontenac. Le prédicateur aborde, dans son sermon, les relations entre sujets et gouvernants.

Le magistrat animé de l'esprit de Jésus-Christ ressuscité, apporte autant de facilité à pardonner les fautes contre sa personne que d'exactitude à punir les fautes contre le service du prince ; plein de respect pour les ministres de l'autel, il évite de les maltraiter lorsque, par conscience de leur devoir, ceux-ci s'efforcent de réconcilier des ennemis ; il ne se fait pas des créatures pour le louer et n'opprime point, sous des prétextes spécieux, les personnes revêtues comme lui de l'autorité et qui, servant le même prince, s'opposent à ses entreprises ; regardant les sujets comme ses enfants et les traitant en père, il se contente des gratifications du prince, sans troubler le commerce du pays et sans vexer ceux qui ne l'admettent pas à partager leurs bénéfices ; enfin, il n'accable point les peuples de corvées extraordinaires et injustes, pour ses propres intérêts, tout en se servant du nom du monarque.

Pour plusieurs des paroissiens, ce sont là des accusations contre la conduite de Frontenac et une allusion non voilée à l'affaire Perrot et aux corvées exigées lors de la construction du fort Cataracoui.

À l'audition des propos de Fénelon, Cavalier de La Salle, qui assistait à la messe près de la porte arrière, se lève pour mieux entendre. Puis, par des gestes et des regards, il fait signe à ses voisins « de prendre bien garde à ce que le prédicateur disait, le condamnant lui-même par son maintien et animant les autres à en faire autant. [...] Après avoir ainsi regardé de côté et d'autre, il se tourna enfin vers l'officiant, assis dans le sanctuaire, en faisant devant lui les mêmes gestes d'impro-
bation. »

Après la messe, les autres abbés sulpiciens se désolidarisent des propos tenus par l'abbé Fénelon. Frontenac, mis au courant de l'affaire par La Salle, demande au supérieur des sulpiciens d'expulser le prédicateur. Ce dernier se réfugie à La Chine où, par suite de différentes pressions, presque aucun paroissien n'ose l'héberger. Le Conseil souverain est saisi de l'affaire, le 2 mai 1674. Il assigne divers témoins dont plusieurs récusent son autorité, faisant valoir leur statut d'ecclésiastiques. Fénelon est assigné à comparaître. Il se rend à Québec et se présente devant les conseillers, le mardi 21 août. Une fois entré dans la salle d'audience, il veut prendre un siège. Frontenac, qui préside les délibérations, lui fait remarquer « qu'il devait être debout et entendre en cette posture ce que le Conseil avait à lui demander ». L'abbé s'assoit alors au bout de la table en disant « qu'il ne voulait point déroger aux privilèges que le roi donnait à messieurs les ecclésiastiques qui avaient droit de parler assis et couverts ». Frontenac rétorque qu'il est là à titre d'accusé et non de témoin. L'abbé s'enfonça le chapeau sur la tête et, se promenant le long de la chambre, il répond à Frontenac « que son prétendu crime n'était que dans la tête du gouverneur ». Après un échange de propos aigres-doux, Frontenac finit par déclarer à l'abbé « qu'il n'avait qu'à sortir s'il ne voulait être dans la posture où il devait être ».

L'affaire ressemble à un règlement de compte entre le gouverneur et l'abbé. Ce dernier est presque séquestré entre les murs de la brasserie où il demeure. Les séances du Conseil souverain prennent des allures de grand guignol. Devant l'obstination de Fénelon qui demande à être jugé par un tribunal ecclésiastique, on décide de référer le problème au roi. Perrot, qui est emprisonné depuis déjà dix mois, demande lui aussi un recours à la justice royale. Les deux accusés quittent la Nouvelle-France au mois de novembre 1674.

Louis XIV et Colbert tranchent la question en condamnant Perrot à trois semaines d'emprisonnement à la Bastille et en interdisant à Fénelon de retourner en Nouvelle-France. Quant à Frontenac, il est vertement réprimandé pour sa conduite.

Le roi reproche à Frontenac ses abus d'autorité et lui demande de vivre en harmonie avec le Conseil souverain et les religieux. Pour l'aider en ce sens, il réforme le Conseil et nomme un nouvel intendant, Jacques Duchesneau de La Doussinière et d'Ambault. En effet, depuis le départ de Talon, le gouverneur cumulait les deux charges, ce qui avait fait naître certains problèmes.

L'arrivée de l'intendant, au mois d'août 1675, ne fait qu'envenimer la situation. Duchesneau, écrit l'historien Thomas Chapais, « était un homme attaché à ses droits et à ses prérogatives et il était doué d'une grande énergie et d'une rare ténacité de caractère, [...] tracassier, opiniâtre, minutieux et provoquant sous une forme

correcte et apparemment modérée. Frontenac était orgueilleux, irascible, impérieux et vindicatif. Évidemment, un de ces deux hommes est de trop à Québec. »

Les plaintes se multiplient contre le gouverneur et le roi lui écrit, le 20 avril 1680 :

Je vois qu'il vous arrive assez souvent de tourner l'exécution des ordres que je vous donne contre la fin pour lesquels je vous les donne. [...] Tous les corps et presque tous les particuliers qui viennent de ce pays se plaignent avec des circonstances si claires que je n'en puis douter de beaucoup de mauvais traitements qui sont entièrement contraires à la modération que vous devez avoir pour contenir tous les habitants de ce pays dans l'ordre et dans l'union que je vous ai tant recommandés et par mes instructions et par toutes mes dépêches. Les fermiers de mes droits se plaignent que le commerce se perd, et s'anéantit par les coureurs des bois, qu'ils ne reçoivent aucune protection et que vous ne permettez pas ni le départ des vaisseaux dans le temps qu'ils peuvent partir, ni la navigation sur les rivières sans vos congés et vos passeports. L'évêque et ses ecclésiastiques, les pères jésuites et le Conseil souverain, en un mot tous les corps et les particuliers se plaignent, mais je veux croire que vous changerez et que vous agirez avec la modération nécessaire pour augmenter cette colonie qui courrait le risque de se détruire entièrement si vous ne changiez pas de conduite et de maximes.

Vive la traite !

Dès l'arrivée de Duchesneau, la bourgeoisie de la colonie se scinde : on est partisan de l'intendant ou partisan du gouverneur. De part et d'autre, on se lance l'accusation de faire le commerce illicite des fourrures. La situation se complique du fait que les Iroquois portent la guerre chez plusieurs tribus. De plus, ce sont les Anglais qui, au détriment des Français, attirent les Amérindiens porteurs de fourrures. En France, le roi et Colbert incitent Frontenac à rétablir l'ordre chez les coureurs des bois. Le commerce des pelleteries semble être le seul secteur de l'économie de la colonie qui fonctionne. Le 15 avril 1676, à Saint-Germain-en-Laye, Louis XIV signe une ordonnance qui défend à tous les habitants de quelque condition et qualité qu'ils soient d'aller à la traite des fourrures « dans les habitations des Sauvages et profondeur des bois ». Défense est aussi faite aux gouverneurs, aux lieutenants généraux et aux particuliers d'accorder des permissions de traite. À la première offense, on établit la saisie des marchandises et une amende de deux mille livres ; à la seconde, « telle peine afflictive qu'il sera jugé par le sieur Duchesneau ».

L'ordonnance royale, surtout parce que le gouverneur Frontenac fait lui-même la traite, n'est pas suivie. Même les ecclésiastiques et les missionnaires s'adonnaient à la traite des fourrures. En novembre 1672, le gouverneur avait dénoncé la conduite des jésuites au ministre Colbert, déclarant que les missionnaires « songent autant à la conversion du castor qu'à celle des âmes ». Frontenac, pour couvrir son propre commerce, revient souvent sur cette accusation. Le roi lui écrit, le 28 avril 1677 : « Je suis surpris que vous ayez reconnu que, nonobstant les défenses que j'ai ci-devant faites, les ecclésiastiques continuent de faire quelque commerce de pelleteries avec les Sauvages. Mon intention est que vous travailliez à l'empêcher en

leur faisant connaître qu'ils contreviennent en cela à Mes ordres et que, s'ils continuaient, vous seriez obligé de m'en donner avis pour y apporter par mon autorité le remède nécessaire. Je veux espérer que vous parviendrez facilement à ôter cette coutume et que je n'entendrai désormais aucune plainte sur ce sujet. »

Le désir du roi est que les Amérindiens profitent des diverses foires des fourrures pour apporter dans la colonie même le fruit de leurs chasses. Le 12 mai 1678, Louis XIV signe une nouvelle ordonnance défendant à tous les habitants d'aller à la chasse « hors l'étendue des terres défrichées et une lieue à la ronde ». Le même jour, il adresse au gouverneur une remarque pertinente : « Quoique je sois persuadé qu'un gentilhomme dans le poste où je vous ai mis ne doit entrer en aucun commerce, directement ou indirectement, je ne laisse pas de vous le défendre absolument et faites en sorte que, non seulement cela soit en effet, mais même qu'aucun habitant n'en prenne aucun soupçon, ce qui ne sera pas difficile parce que la vérité se fait toujours facilement connaître. »

Au problème de la course des bois se greffe celui de la vente de l'eau-de-vie aux Amérindiens. À la suite de diverses consultations, le 24 mai 1679, le roi défend « de porter de l'eau-de-vie aux bourgades des Sauvages éloignées des habitations françaises » et ce sous peine d'amende et, en cas de récidive, de punition corporelle. Par contre, il permet l'émission de congés de chasse « depuis le quinze janvier jusqu'au quinze avril de chaque année ».

Malgré toutes ces défenses, la jeunesse de la colonie n'en continue pas moins de quitter villes et villages pour prendre la clé des bois. En mai 1681, le roi leur accorde l'amnistie et, par la même circonstance, émet une nouvelle défense de faire la traite sans permission. Cette fois, les contrevenants encourent des peines plus sévères : le fouet et l'impression sur la peau d'une fleur de lys au moyen d'un fer chaud. En cas de récidive, ils vogueront sur les galères à perpétuité. Mais rien n'y fait. La traite illicite continue.

Un changement de gouvernement

La situation de la Nouvelle-France se détériore à un point tel que Frontenac et Duchesneau sont rappelés en France. À la fin de septembre 1682, arrive le nouveau tandem : le gouverneur Joseph-Antoine Le Febvre de La Barre, âgé de 60 ans, et l'intendant Jacques de Meulles, le cousin de la femme du ministre Colbert. Un mois avant leur arrivée, le père Jean de Lamberville avait prévenu les autorités de la colonie : « Les Iroquois [...] sont prêts à se jeter sur le Canada, au premier sujet qu'on leur en donnera. »

La Barre convoque à Québec, le 10 octobre 1682, une assemblée à laquelle assiste monseigneur de Laval, quelques pères jésuites et les principaux personnages de la colonie. Un seul sujet à l'ordre du jour : la question iroquoise. Tous sont d'accord. « Depuis quatre ans les Anglais n'ont rien omis pour engager les Iroquois à nous déclarer la guerre, soit par le grand nombre de présents qu'ils leur ont faits, soit par le bon marché auquel ils leur ont donné des denrées et surtout les fusils, la poudre et le plomb que les Iroquois ont été deux ou trois fois prêts de l'entreprendre. »

À l'issue de la réunion, on préconise la fortification du fort Frontenac, l'armement des habitants et l'obtention des renforts militaires français. Entre-temps, les Iroquois s'arrangeront pour attaquer les nations amérindiennes alliées des Français.

La situation financière et économique de la Nouvelle-France ne lui permet pas de perdre le commerce des fourrures. Les Anglais de la région de New York sont de plus en plus présents dans ce commerce et, d'autre part, la Hudson's Bay Company, fondée en 1670, essaie de monopoliser la traite à la baie d'Hudson. Le marchand Charles Aubert de La Chesnaye, avec l'appui du gouverneur, jette les bases d'une compagnie rivale, la Compagnie française de la Baie d'Hudson. Elle sera également connue sous le nom de Compagnie du Nord. Radisson accepte, moyennant le quart des bénéfices, de diriger « la première expédition commerciale dans la baie d'Hudson ».

Radisson, Des Groseilliers, Jean-Baptiste Godefroy et quelques autres coureurs des bois se rendent à la baie d'Hudson à l'automne de 1682. Ils y rencontreront un navire appartenant à la Hudson's Bay Company ainsi qu'un autre navire venant de la Nouvelle-Angleterre. Le groupe de Radisson réussit à se rendre maître de la situation et tous sont de retour à Québec, le 20 octobre 1683, à bord du *Batchelor's Delight*, un navire qu'ils avaient capturé dans la baie. Cinq jours plus tard, se basant sur le fait que la France et l'Angleterre sont en paix, le gouverneur La Barre ordonne la remise du navire à son capitaine Benjamin Gillam. Quant au prisonnier John Bridgar, capturé à la baie d'Hudson, il est lui aussi remis en liberté et retourne en Angleterre en passant par la Nouvelle-Angleterre. Comme Radisson avait cherché à ne pas payer la taxe de 25 pour cent qui frappait les fourrures, sa cargaison est saisie. L'affaire est référée au roi et le coureur des bois se rend en France où il n'encourt que des blâmes. Il décide alors de retourner au service de la Hudson's Bay Company.

Drôle de renfort

Dans la région des Grands Lacs, la situation se détériore. Au printemps de 1683, les Iroquois « refusèrent de se rendre à Montréal pour discuter avec le gouverneur, déclarant que celui-ci devait venir lui-même s'il désirait une réunion ». Les autorités de la colonie forment alors le projet d'attaquer les Iroquois et, à cet effet, ils demandent 600 soldats et des armes.

Au lieu des 600 soldats réguliers réclamés, écrit l'historien W. J. Eccles, on n'avait envoyé que 150 recrues de la marine dont 120 seulement avaient été rompues aux rigueurs de la campagne. De plus l'intendant de Rochefort avait omis d'envoyer les approvisionnements de vêtements et de nourriture en même temps que les hommes ; il avait également négligé de joindre les fonds nécessaires à leur solde et à leur entretien. Sur les mille mousquets promis, 740 s'avèrent inutilisables ; au lieu de quatre canons légers en cuivre, on en avait envoyé en fer qui étaient intransportables par canot ; enfin, à l'arrivée, on constata que 600 épées sur les 1000 envoyées étaient brisées.

Le gouverneur La Barre, qui pratique la traite des fourrures sur une grande échelle, cherche à faire disparaître ses concurrents. Il ordonne à des soldats de s'emparer du fort Frontenac, propriété personnelle de Cavalier de La Salle. Il permet

de plus aux Iroquois d'attaquer et de piller les coureurs des bois qui ne possèdent pas de permis de traite. Le dimanche 8 mai 1684, 200 Iroquois attaquent sept canots chargés de fourrures. Le malheur veut que les trafiquants soient en possession d'un permis officiel signé par le gouverneur lui-même.

Ils se saisirent de nos armes, raconte la relation de voyage, et nous conduisirent, sept canots que nous étions, à terre où ils pillèrent généralement toutes nos marchandises et canots, sans vouloir par après entendre aucune raison, quoique nous leur montrassions les congés de monseigneur le général [La Barre] et les lettres de mondit seigneur pour M. de La Durantaye et M. le chevalier de Baugy, qu'ils déchirèrent avec beaucoup de mépris. Leur ayant demandé pourquoi ils nous traitaient de la sorte, qu'ils pillaient ainsi nos marchandises : Que viens-tu chercher ici ? C'est ici notre pays. Ne sais-tu pas que M. Lemoyne nous a dit de faire la guerre aux nations de ce pays et que, si nous rencontrions des Français, de les piller et, s'ils se mettaient en défense, de les tuer ?

Les Iroquois amènent avec eux leurs prisonniers : René Legardeur, sieur de Beauvais, Eustache Provost, Jean Desrosiers dit du Tremble, François Lucas, Joseph de Montenon, sieur de La Rue, Antoine Desrosiers dit La Fresnaye, Jacques Baston, Jean Pilotte, Martin Foisy, Laurent Livernois, Jean La Haye, Jacques Mongeaux, l'Estang et Jean Haultdecœur. Après neuf jours de marche, alors que le groupe approche du fort Saint-Louis des Illinois, les coureurs des bois sont relâchés « sans vivres ni canots, ni armes que deux méchants fusils et quelque peu de poudre et de plomb ». Le 28 mai suivant, les rescapés portent plainte à Québec.

Entre-temps, le groupe d'Iroquois avait attaqué le fort Saint-Louis, le 21 mars. Lorsque la nouvelle est connue dans la capitale, La Barre en prend prétexte pour ordonner une marche contre les Cinq-Nations. L'intendant Jacques de Meulles croit plutôt que le gouverneur songe à signer la paix avec les Iroquois afin de « faire son commerce avec eux ».

Des hommes à abattre

À la mi-juin 1684, le gouverneur de la Nouvelle-France écrit à Thomas Dongan, gouverneur de la colonie anglaise de New York, pour lui demander de ne pas armer les Iroquois et de laisser les Français les attaquer. « Vous ne pouvez ignorer, répond Dongan, que ces Indiens appartiennent à notre gouvernement et je vous assure qu'ils lui ont volontairement donné de nouveau et leurs personnes et leurs terres. » Il ajoute que les Tsonnontouans sont toujours prêts à payer une indemnité pour les dommages causés aux canots des coureurs des bois.

Pendant que s'effectue l'échange de correspondance entre La Barre et Dongan, en Europe, les diplomates tentent d'amadouer les autorités anglaises. Le 31 juillet 1684, Louis XIV écrit à son gouverneur de Québec : « J'écris à M. Barillon, mon ambassadeur en Angleterre, de retirer des ordres du Duc d'York pour empêcher que celui qui commande à Boston n'assiste les Sauvages de troupes, armes ou munitions et j'ai lieu de croire que ces ordres s'expédieront aussitôt que l'on en aura fait instance de ma part. Comme il importe au bien de mon service de diminuer autant qu'il se pourra le nombre des Iroquois et que, d'ailleurs, ces Sauvages, qui sont forts

et robustes, serviront utilement sur mes galères, je veux que vous fassiez tout ce qui sera possible pour en faire un grand nombre prisonniers de guerre et que vous les fassiez passer en France. »

Voilà qui est clair : le roi de France souhaite la destruction de tous les Iroquois. Du moins, c'est ce qu'en déduit La Barre qui répond au roi, le 1^{er} septembre : « Je fais tous ces préparatifs pour exterminer cette nation. »

Après avoir envoyé des ambassadeurs chez les Agniers, les Onneiouts et les Onontagués pour les avertir que les Français ne vont faire la guerre qu'aux Tsonnontouans, La Barre quitte Montréal le 30 juillet 1684. Son armée se compose de 130 soldats des troupes régulières, de 700 miliciens canadiens et de 378 Amérindiens. Selon l'historien Léo-Paul Desrosiers, à ce moment-là, le capitaine Dutast « est déjà parti pour Cataracoui avec 80 soldats qui protégeront l'armée en marche, couvriront le fort, couperont arbres et broussailles dans les portages, recevront les convois de vivres et de munitions ». Une autre petite troupe, formée de 200 Français et de 500 Amérindiens, quitte le poste de Michillimakinac pour se rendre à Niagara attendre les ordres de jonction.

Les chefs onneiouts ne comprennent pas pourquoi les Français veulent faire la guerre, puisque les Tsonnontouans sont prêts à payer les indemnités et à faire des excuses.

Le 9 août, l'armée de La Barre atteint le fort Cataracoui. Dès le lendemain, le gouverneur fait part de sa décision de ne pas faire la guerre, mais d'entrer en négociation avec les Iroquois. Ce changement de politique fait sans doute suite aux pressions du père Jean de Lamberville convaincu que la méthode forte n'était pas à utiliser dans les circonstances. Une autre raison explique le changement d'attitude du gouverneur : son armée commence à manquer de vivres.

Vers la mi-août, une partie des hommes s'installe à l'anse de La Famine dont le nom n'augure rien de bon... Le manque de nourriture et la fièvre affaiblissent les militaires. Les ambassadeurs iroquois observent le piètre état de l'armée de La Barre. Ils profitent donc des circonstances pour amener le gouverneur de la Nouvelle-France à signer « une paix honteuse ». Le chef onontagué Otreouti, connu aussi sous le nom de Grande Gueule ou de Grangula, brosse avec ironie le tableau que présente l'armée française et ne se montre pas dupe des intentions réelles de La Barre.

Écoute, Onnontio, dit-il, je ne dors point, j'ai les yeux ouverts et le soleil qui m'éclaire me fait découvrir un grand capitaine à la tête d'une troupe de guerriers qui parle en sommeillant. Il dit qu'il ne s'est approché de ce lac que pour fumer dans le grand calumet avec les Onontagués, mais la Grangula voit au contraire que c'était pour leur casser la tête, si tant de bras français ne s'étaient affaiblis. Je vois qu'Onnontio rêve dans un camp de malades, à qui le Grand Esprit a sauvé la vie par des infirmités. [...] Nous avons introduit les Anglais dans nos lacs pour y trafiquer avec les Outaouais et les Hurons. De même que les Algonquins ont conduit les Français à nos cinq villages pour y faire un commerce que les Anglais disent leur appartenir. Nous sommes nés libres. Nous ne dépendons ni d'Onnontio ni non plus de Corlaer [près d'Albany]. Il nous est permis d'aller où nous voulons, d'y conduire qui bon nous semble, d'acheter et de vendre à qui il nous plaît. Si tes alliés sont tes esclaves ou tes enfants, traite-les comme des esclaves et comme des enfants. Ôte-leur la liberté de ne recevoir chez eux d'autres